



RAPPORT D'ACTIVITES 2023



**Service d'aide
aux migrants
ASBL**

**Rue Professeur Mahaim, 40
4000 Liège - Belgique**

Sommaire

- I. Remerciement
 - Les bénévoles
 - Les membres
 - Partenaires
 - Donateurs
- II. Présentation SAM asbl
 - Brève introduction de SAM
 - Mission, vision, et valeurs
 - Objectifs principaux
- II. Activités et programmes
 - Description des principaux programmes et activités menés par SAM asbl
 - Les principaux chiffres (statistiques)
- III. Sommaire exécutif
 - Résumé des points saillants du rapport
 - Principales réalisations et défis
- IV. Contexte et environnement
 - Aperçu du contexte migratoire
 - Facteurs externes influençant le travail de SAM
- V. Finances
 - Bilan financier
 - Sources de financement
 - Utilisation des fonds
- VI. Partenariat et collaborations
 - Liste des partenaire et apports
- VII. Ressources Humaines
 -
- VIII. Organigramme
- IX. Perspectives d'Avenir
 - Objectifs pour 2024
 - Nouveaux projets ou initiatives envisagés
 - Besoins en financement et en ressources humaines
 - o Financement
 - o Ressources humaines
 -
 - ...
- XI. Contact

SOMMAIRE

Table des Matières

Remerciements

Nous tenons d'emblée à exprimer notre profonde gratitude à toutes les personnes et toutes organisations et opérateurs qui ont contribué au succès de SAM asbl au cours de l'année 2023. Parmi ceux-ci :

Bénévoles

Nos bénévoles sont la colonne vertébrale de SAM asbl. Leur dévouement et leur engagement permettent de mener à bien de nombreuses activités et d'offrir un soutien inestimable à nos bénéficiaires. Nous ne tarirons jamais d'éloges à leur endroit. Une mention spéciale va également aux bénévoles qui organisent et encadrent le brunch annuel. Cet événement est devenu incontournable et son succès est en grande partie grâce à leur travail acharné et leur engagement.

Membres

Nous remercions chaleureusement nos membres pour leur soutien constant et leur implication. Leur expertise et leur dévouement sont essentiels à la réalisation de nos missions.

Travailleurs Article 60

Les travailleurs article 60, mis à disposition par les CPAS partenaires jouent un rôle crucial dans le fonctionnement de nos services. Leur implication et leur travail acharné sont inestimables pour le bon déroulement de nos activités. Sans eux, nos missions seraient beaucoup plus difficiles à accomplir. Nous valorisons grandement leur contribution essentielle à notre mission.

Partenaires

Nos partenaires, qu'ils soient publics ou privés, jouent un rôle crucial dans notre capacité à offrir des services de qualité. Nous remercions notamment :

FEDASIL, la Région Wallonne, la Croix-Rouge, les ILA, la Province de Liège, la Ville de Liège, et les CPAS de Flémalle, Tilff, et Liège, pour leur soutien indéfectible.

La Société SA Duchêne, qui soutient nos actions depuis plus de sept ans.

L'ASBL Ciré, pour les projets SAMED et Youth in Transit.

L'ASBL Arc-en-ciel, pour le soutien financier à travers les dons déductibles fiscalement.

Resurrexit et l'école Saint Maur de Cointe, pour leurs initiatives au profit de SAM et de ses jeunes.

Le CRIPEL et l'institut Saint-Laurent, pour leur orientation et leur soutien aux bénéficiaires.

Donateurs

Nous adressons un remerciement spécial à tous nos donateurs privés. Leur générosité permet de financer des projets et des initiatives qui ne pourraient être réalisés uniquement avec des fonds publics, comme les camps d'été pour les jeunes migrants.

Les autres ASBL du réseau, d'expertise enrichissent et COPILI (Comité de pilotage intérêts de tous les ILI, dont

dont la collaboration et le partage renforcent nos actions. des ILI), pour leur défense des nous faisons partie

Votre soutien, que ce soit à travers des dons, du temps ou des partenariats, est inestimable. Grâce à vous, nous pouvons continuer à aider les migrants et à renforcer nos actions en faveur de leur inclusion et pour un meilleur vivre ensemble. Nous sommes honorés de poursuivre cette collaboration en 2024

II. Présentation

Le service d'aide aux migrants, SAM asbl en abrégé, est une institution dont la mise en œuvre a été pensée pour répondre à des besoins spécifiques que rencontrent les personnes migrantes.

Vu la mission et les possibilités qu'offrent SAM et eu égard à l'adéquation entre le nom, les missions et les possibilités, le vocable aide devait être remplacé par accompagnement. L'aide apportée étant insignifiante, voire inexistante.

La création de SAM a été mue par la nécessité d'établir un espace dédié aux personnes migrantes en général. C'est cette nécessité qui a guidé notre réflexion et notre analyse. Notre postulat de base, toujours d'actualité, est que l'intégration des migrants dans la société belge, voire européenne, constitue l'objectif principal de leur accueil.

Cette finalité ultime est soutenue par divers dispositifs, qu'ils soient liés à l'accueil, aux aspects financiers ou simplement normatifs. L'objectif global étant d'assurer leur épanouissement dans leur société d'accueil.

1. Introduction

SAM est né de la volonté de quelques personnes désireuses d'apporter leurs savoir-faire, leurs expériences au profit du migrant.

Travaillant dans des structures d'accueil pour demandeurs d'asile, et, voyant le retour vers celles-ci des demandeurs de protection internationale reconnus réfugiés pour solliciter un accompagnement, alors qu'ils ne relèvent plus d'elles, la nécessité de mettre en place « quelque chose » devenait de plus en plus évidente.

Au départ, la création d'un service sociojuridique semblait convenir aux besoins régulièrement exposés pour l'après centre, nous fûmes vite absorbés par tellement de demandes diverses et variées.

Le constat qui s'est vite imposé fut de faire autant que faire se peut pour éviter de balloter les bénéficiaires d'Asbl en asbl.

L'accompagnement dans ce difficile et sinueux parcours d'intégration requiert d'élargir notre champ de vision, donc de mettre en place des outils autre que le seul sociojuridique.

L'envie d'apporter sa contribution dans cette pénurie, d'alors, d'offre d'apprentissage de la langue, tant évoquée au détour des échanges et discussions, commença à trotter dans les esprits. Ce fut le cas aussi pour la citoyenneté. Bien que facultatif à l'époque, le parcours d'intégration nous paraissait être une nécessité, un préalable.

Très vite, la question des mineurs étrangers non accompagnés se posa et, particulièrement, ceux qui sont à la rue. Les prémices d'une réflexion furent posées.

Quid de ces jeunes autorisés au séjour que l'on retrouve dans des réseaux peu fréquentables. Une solution s'impose pour eux aussi.

GÉNÈSE

Le 27 septembre 2013, lors de l'assemblée

constitutive, a émergé une initiative novatrice qui allait transcender les frontières de la relation d'aide, dépassant ainsi le simple cadre de l'assistance humanitaire : le SERVICE D'AIDE AUX MIGRANTS asbl.. Cet événement fondateur a été officiellement consigné dans les annales, publié au Moniteur Belge le 14 octobre 2013, marquant le début d'un engagement dé-

Depuis cette date mémorable, SAM asbl s'est épanoui, tissant des liens profonds avec le secteur et élargissant son influence au-delà des frontières. Notre engagement envers l'excellence dans le service s'est renforcé au fil des ans, avec une équipe dédiée qui travaille inlassablement pour concrétiser la vision initiale de notre fondateur.

Avec un regard rétrospectif, nous célébrons non seulement une institution, mais une vision audacieuse qui s'est matérialisée et a transcendé les attentes. SAM asbl reste fidèle à ses valeurs, cherchant toujours à innover, à inspirer et à bâtir des ponts. Au cœur de cette dynamique, le réseau tissé avec soin se révèle comme une toile précieuse, où chaque lien renforce la portée et l'impact de notre action, affirmant ainsi la détermination de SAM asbl à œuvrer col-

Aujourd'hui, en 2023, nous célébrons avec fierté les **10 ans** d'existence de SAM asbl. Depuis la date de sa mise en place mémorable, notre organisation s'est épanouie, tissant des liens profonds avec le réseau et élargissant son influence au-delà, avec et pour le compte du bénéficiaire, du migrant. Notre engagement dans le service s'est renforcé au fil des ans, avec une équipe dédiée qui travaille inlassablement pour concrétiser la vision initiale de nos pionniers fondateurs.

Dans les arcanes de cette assemblée constitutive,

des esprits passionnés ont tracé les premières lignes de ce qui allait devenir une organisation visionnaire. SAM asbl s'est forgé une identité forte en se donnant pour mission de repenser et de dynamiser l'aide aux migrants. Les axes directeurs définis alors visaient à rendre le travail proposé plus efficient, à atteindre des objectifs ambitieux et à jeter les bases d'un changement significatif.

Au-delà des simples formalités administratives, cette naissance a été le catalyseur d'une aventure humanitaire exceptionnelle. SAM asbl s'est érigé en fervent soutien, s'efforçant de transformer chaque défi en opportunité, chaque migrant en porteur de potentiel. La personne au centre de son action, de son devenir.

C'est ainsi que commence notre histoire, une histoire de générosité, de détermination et d'un engagement inébranlable envers un monde inclusif, où chaque migrant trouve un havre, une opportunité et un accueil chaleureux. Nous sommes SAM asbl, et notre histoire continue de s'écrire, pleine de promesses et d'aspirations pour une intégration harmonieuse, une citoyenneté épanouissante, et un vivre-ensemble prospère.

2. Outils, missions, visions & valeurs

C'est en 2013 que ce qui était une envie, une possibilité, une option dans un tournant de vie, une idée, s'est concrétisée. Voici donc une décennie que SAM, engagée dans la relation d'aide, s'illustre par ses outils novateurs, sa mission humanitaire inébranlable, sa vision inclusive et ses valeurs fondamentales de solidarité et d'égalité. Ensemble, nous avons fait le choix d'œuvrer à soutenir et à faciliter l'intégration des personnes migrantes. Mais, pas que, avouons-le, nous nous occupons aussi des Belges et des Européens, en fonction des matières.

Initiative locale d'Intégration (I.L.I) ou Parcours d'intégration

Inspirée par l'imburgering, politique flamande visant l'intégration des migrants en vigueur depuis 2004, la politique du désormais fameux parcours d'intégration, initialement non obligatoire, est devenue bien plus qu'une réalité. Elle s'est transformée en une institution inespérée mais pleinement nécessaire et justifiée en Wallonie à partir de 2014. La Wallonie a revisité cette politique en 2016, la rendant obligatoire. En 2018, une refonte complète a eu lieu : le nombre d'heures de cours en français langue étrangère (FLE) est passé de 120 à 400, avec un minimum de 6 heures par semaine. De même, le volet citoyenneté est passé de 20 à 60 heures. En 2022, une nouvelle augmentation a été décidée, portant le nombre d'heures par semaine de 6 à 8.

Pendant cette période, le gouvernement wallon a renforcé ses exigences, manifestant une volonté affirmée de professionnaliser davantage l'accompagnement offert aux migrants. Désormais, tout primo-arrivant a l'obligation de suivre le parcours d'intégration dans un laps de temps bien défini, sous peine de sanctions

Répondant aux demandes du réseau associatif ILI et cherchant à accroître la cohérence entre les objectifs, les moyens financiers et les ressources humaines, la Wallonie a prévu d'augmenter le nombre d'heures d'apprentissage du français par semaine. Elle a également revu la politique d'accompagnement des services socio-juridiques et a mis l'accent sur l'éducation contre le racisme. Malheureusement, l'effort financier, bien qu'important, n'a pas été à la hauteur des attentes. ce n'est pour autant que le réseau associatif a baissé les bras. une nouvelle mouture est encours et nous attendons de voir ce ue le pouvoir subsidiznt nous sortira de son chapeau.

MISSION, VISION et VALEURS



En 2021, répondant aux demandes du réseau associatif ILI et cherchant à accroître la cohérence entre les objectifs, les moyens financiers et les ressources humaines, la Wallonie a prévu d'augmenter le nombre d'heures d'apprentissage du français par semaine. Elle a également revu la politique d'accompagnement des services socio-juridiques et a mis l'accent sur l'éducation contre le racisme. Malheureusement, l'effort financier, bien qu'important, n'a pas été à la hauteur des attentes.

Les modifications susmentionnées ont été entérinées en 2022, à l'exception du volet financier. Le nombre d'heures hebdomadaires consacrées au cours de français est désormais passé de 6 à 8 heures. Cela implique une certaine réorganisation, constituant plutôt un casse-tête. Trois scénarios émergent donc, qu'il est nécessaire d'arbitrer, posant un énorme dilemme pour les petites ASBL telles que la nôtre :

Soit augmenter le nombre d'heures de travail des formateurs par semaine, augmentant ainsi la subvention. Cependant, cela ne dépend pas de SAM.

Soit réduire le nombre de groupes, passant de 4 à 3, ce qui est plus raisonnable mais enferme les travailleurs dans la précarité due au temps partiel imposé.

Soit accorder plus de temps de travail aux enseignants, qui ne comptent déjà pas leurs heures supplémentaires, augmenter le nombre de groupes pour créer un réel équilibre entre les interactions en classe, les préparations aux cours, les tests de positionnement et le suivi administratif, de plus en plus crucial. Les récents formulaires de présence des bénéficiaires envoyés au réseau en sont un exemple vivant.

«Les différentes crises n'ont cessé d'ébranler les certitudes et de déjouer les plans. Les études et analyses se succèdent. La dernière en date fut la guerre russo-ukrainienne. Les pouvoirs subsidants se sont rendu compte que, non sans l'aide des lobbies créés par les différentes fédérations des ILI (Initiative Locale d'Intégration), le secteur est en souffrance. Il est impératif de changer de miroir ou de lentilles, de mesurer à sa juste teneur le rôle ô combien déterminant que jouent les ASBL de manière générale dans l'accomplissement des missions dévolues au service public.

En 2023

Nous avons constaté un début de reconnaissance, bien que modeste, notamment une certaine volonté de tenir compte, dorénavant, du coût de la vie, en indexant les subsides, s'il y a dépassement de l'indice pivot.

Il est frappant, pour ne pas dire hallucinant, de constater que, par exemple, les salaires et autres charges sont indexés pour suivre l'évolution du coût de la vie, tandis que le financement de ces éléments ne l'est pas. Dans le même temps, des annonces de renforcement des contrôles ont été diffusées au sein du réseau, accompagnées de nouvelles fiches de contrôle des présences journalières et mensuelles, ainsi que de l'harmonisation de celles-ci et de la procédure d'encodage des justificatifs.. Bien que ces initiatives soient cruciales en tant que processus d'harmonisation, de validation et d'objectivation des modèles de gestions, la charge de travail supplémentaire qu'elles engendrent nécessite une compensation appropriée.

Pour en savoir plus sur le déroulé et les différentes étapes sur le site de la région wallonne, scannez ce QR code.



Passerelle d'Accueil pour Mineurs Étrangers non accompagnés en EXil (PAMEX)

À l'instar de Synergie14, l'ASBL précurseur dans l'accueil et l'hébergement des mineurs étrangers non accompagnés, communément appelé «Time out», SAM asbl considère cette approche novatrice comme déterminante et nécessaire dans le paysage de l'accueil en Belgique et partout où des jeunes migrants peuvent se retrouver au cours de leurs parcours d'exil périlleux.

L'objectif primordial de SAM asbl est de relever le défi et d'implémenter une structure similaire dans la Province de Liège, voire en Wallonie. Le concept a évolué avec l'approche spécifique que SAM a souhaité lui conférer.

Au fil des différentes crises de l'accueil, SAM a adapté son modèle en transformant temporairement quelques places en centres d'observation et d'orientation (COO). Cette approche représente un autre volet dans l'accompagnement des jeunes primo-arrivants, souvent désappointés et désenchantés. SAM asbl demeure constamment engagé dans cette démarche.

ÉVOLUTION

En 2018, la capacité d'accueil de SAM asbl est passée de 4 à 6 jeunes, et fin 2021, elle est montée à huit jeunes, en raison de la crise de l'accueil. En tenant compte de la qualité de l'accompagnement offert jusqu'à présent, il aurait été préjudiciable, du point de vue de SAM asbl, de suivre l'offre de Fedasil visant à augmenter davantage le nombre de places disponibles.

Initialement dotée d'une capacité d'accueil de 7 jeunes en 2015 avec un financement au forfait, SAM asbl a réduit cette capacité à 4 jeunes en 2018. Cette décision a principalement été motivée par la volonté du pouvoir subsidiant de ne pas accroître l'enveloppe annuelle allouée aux sept jeunes, pendant trois années consécutives. Il est superflu de souligner ici le désenchantement de l'équipe face à cette contrainte financière.

Au regard de l'afflux des Ukrainiens en Belgique, PAMEX n'a pas été directement impacté malgré la mise en place de toutes les dispositions nécessaires. La plupart d'entre eux ont bénéficié de la solidarité intraeuropéenne, qui a été généreusement portée par le peuple. Cette solidarité, sans commune mesure, a permis d'atténuer considérablement l'ampleur de la crise annoncée.

Cependant, l'absence de vision globale a engendré un manque de places cirant. Les structures temporaires créées en 2022 ont été prolongées jusqu'en 2023.

Malgré la suspension de la décision controversée du gouvernement par le Conseil d'État le 13 septembre 2023, le refus d'accueillir temporairement des hommes seuls demandeurs de protection internationale persiste. Il est à noter que le principe de précaution, bien que largement invoqué, semble être bafoué par les autorités. La suspension de cette décision par le Conseil d'État découlerait du risque incertain auquel le refus d'accueil exposerait les demandeurs de protection internationale, en particulier les hommes seuls, soulevant ainsi la question du respect du principe élémentaire de non-discrimination.

Poussons davantage la réflexion : une victime d'ostracisme en raison de son orientation sexuelle, arrivant en Belgique, se retrouve une seconde fois ostracisée en raison de son statut d'homme seul. Cette situation souligne la complexité et les paradoxes auxquels sont confrontés certains demandeurs de protection internationale dans leur quête de sécurité et d'accueil. Qui en est responsable? Les autorités des deux côtés : pays d'origine et pays d'accueil.

Le respect des droits humains se mesure à l'aune des intérêts politiques et politiques. Posons-nous naïvement la question suivante : quel est le rôle du pouvoir exécutif? la réponse, entre autres, est «Le pouvoir exécutif fédéral dirige le pays. Il fait en sorte que les lois soient appliquées de manière concrète et qu'elles soient respectées. Le pouvoir exécutif est exercé par le Roi et son gouvernement, constitué de ministres et de secrétaires d'État.».

Le respect des droits humains se mesure à l'aune des intérêts politiques et politiques. Posons-nous naïvement la question suivante : quel est le rôle du pouvoir exécutif? la réponse, entre autres, est «Le pouvoir exécutif fédéral dirige le pays. Il fait en sorte que les lois soient appliquées de manière concrète et qu'elles soient respectées. Le pouvoir exécutif est exercé par le Roi et son gouvernement, constitué de ministres et de secrétaires d'État.».

les trajets Time-out se révèlent être des phases cruciales dans le parcours des Mineurs Non Accompagnés (MENA) dont l'accompagnement pose problème ou menace de l'être. Ces jeunes sont temporairement orientés vers des places d'accueil spécifiques, marquant ainsi une pause stratégique dans leur itinéraire.

La période de Time-out représente bien plus qu'une simple pause. Elle se présente comme une période dédiée à la réévaluation et à la réorientation, offrant une opportunité cruciale de redéfinir les contours de l'accompagnement pour ces jeunes vulnérables. Le choix méticuleux des trajets, que ce soit au centre Fedasil à Saint-Trond, chez Synergie 14 à Bruxelles, chez SAM à Liège, ou à Oranjehuis à Courtrai, reflète la volonté d'adapter l'approche en fonction des besoins spécifiques de chaque individu.

Ces initiatives démontrent une vision proactive pour pallier les défis potentiels dans l'accompagnement des MENA. Les centres Time-out ne sont pas seulement des points de transition, mais des espaces éducatifs stratégiques qui permettent aux jeunes de bénéficier d'un environnement propice à leur développement.

L'objectif ultime de chaque Time-out est de réintégrer ces jeunes dans leur centre d'origine, mais avec une perspective renouvelée et un soutien adapté à leurs besoins particuliers. Il est essentiel de reconnaître le rôle fondamental de ces périodes dans l'évolution des parcours des MENA vers une autonomie éclairée et durable.

Autonomisation des jeunes

Démarré en 2016 sous les auspices prometteurs de deux amis qui ont initialement porté le projet avec enthousiasme, il fut malheureusement abandonné en 2017-2018, faute de financement, laissant un sentiment de déception profonde.

Il est regrettable de constater que lorsque des opérateurs, quel que soit leur profil, s'efforcent de combler un vide laissé par les pouvoirs publics, ces derniers ont tendance à les laisser s'engouffrer sans réelle assistance, parfois même avec des applaudissements, les laissant se débrouiller seuls même lorsqu'ils sollicitent de l'aide. C'est un constat amer que nous avons fait lors de notre première expérience, qui a duré près de cinq longues années.

Afin d'éviter de laisser nos bénéficiaires, accompagnés pendant près de cinq ans, sans aucun soutien, SAM a contacté deux associations, dont Mentor Escale.

Mentor Escale, basée à Bruxelles et spécialisée dans l'autonomisation des jeunes exilés depuis plusieurs années, avait étendu ses activités d'abord à Namur, puis à Liège en 2017.

À cette époque, SAM avait proposé à la directrice d'ouvrir une antenne à Liège pour poursuivre le travail déjà entamé. Dans un premier temps, la réponse du conseil d'administration, transmise par elle, fut négative.

Après trois années d'exercice, elle s'est vue contrainte d'entreprendre une restructuration. C'est dans ce contexte que SAM a été sollicitée à son tour pour reprendre le projet «guidance-liège», l'un des dommages collatéraux de cette réorganisation.

La reprise du projet impliquait également la gestion financière pour les cinq derniers mois de la période de financement qui lui était initialement allouée.

Avec cinq mois de financement, l'ILI mena et l'accord de principe du pouvoir subsidiant pour financer, au moins, un salaire, SAM s'est lancé à nouveau dans l'aventure de la «Mise en autonomie de mena et ex-mena».

Cette démarche témoigne de la résilience de SAM et de son engagement continu envers la promotion de l'autonomie des mena et ex-mena.

Le vocable «Ex-mena est un néologisme qui tente de décrire le passage abrupt d'un mineur étranger non accompagné (Mena) à la majorité légale à 18 ans. Ce terme met en évidence la complexité de cette transition, soulignant que l'âge adulte sur le plan juridique ne garantit pas automatiquement une autonomie pleine et entière. Ces jeunes se retrouvent ainsi confrontés à des défis considérables, plongés dans les eaux troubles de la vie adulte sans avoir encore acquis toutes les clés, les compétences nécessaires pour nager avec assurance parmi les adultes



« En plaisantant on peut tout dire, même la vérité » Sigmund Freud

Hébergements adaptés

Face à un défi accru, SAM élargit sa mission en se consacrant à l'accompagnement des demandeurs de protection internationale ayant des besoins médicaux spécifiques. Cette nouvelle initiative témoigne de l'engagement constant de SAM envers la dignité et le bien-être des individus les plus vulnérables, ajoutant une dimension cruciale à son action.

En réaction aux multiples crises de l'accueil, SAM asbl, toujours en partenariat avec l'asbl Ciré, a également pris l'initiative d'ouvrir quelques places exclusivement destinées aux MENA en Phase 3. Cette action vise à soulager le réseau et permettra aux MENA disposant d'un titre de séjour de débouteiller les ressources disponibles.

Ce volet de notre travail est réalisé en partenariat, plutôt une sous-traitance, avec le Ciré asbl, dans le cadre d'une collaboration financée par Fedasil. Ces projets sont **SAMMÉD**ical pour l'un et YIT (Youth In Transit) & **ESCALE** pour les autres. Pour plus d'infos respectivement sur l'asbl ciré : <https://www.cire.be> et Fedasil

SAMED

Alors que notre énergie est déjà entièrement investie dans notre travail existant, SAM a choisi de relever un nouveau défi. Dans ce contexte, l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de nous pendant des mois n'a laissé à SAM aucune autre alternative : l'accompagnement des demandeurs de protection internationale (DPI), également connus sous le nom de demandeurs d'asile, ayant des besoins médicaux spécifiques

Il s'agit de prendre en charge des DPI confrontés à des maladies graves. Ce type d'accompagnement, préconisé par le secteur, représente une tâche cruciale pour assurer leur bien-être et leur dignité. Pour ces demandeurs d'asile confrontés à des maladies graves telles que le cancer, il est essentiel de prendre des mesures pour garantir leur accès à des soins de qualité adaptés à leur condition.

Cela implique une étroite collaboration avec les professionnels de la santé pour un diagnostic précis, un traitement efficace et une surveillance régulière de leur état de santé. De plus, il est crucial de fournir un soutien psychologique et émotionnel pour les aider à faire face à la difficulté de leur situation.

Il est également essentiel de veiller à ce qu'ils aient accès à des logements adaptés à leurs conditions (PMR) et à des services de transport pour se rendre aux rendez-vous médicaux et autres procédures.

L'accompagnement des DPI ayant des besoins médicaux spécifiques est donc un travail complexe et crucial qui nécessite une collaboration étroite entre les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les avocats, les instances d'asile, etc., pour assurer un soutien efficace et adéquat à ces personnes vulnérables, avec l'intervenant social au cœur de cette démarche.



En réponse aux défis croissants et aux multiples crises de l'accueil, SAM asbl, en partenariat avec l'asbl Ciré, a aussi pris l'initiative d'ouvrir quelques places spécifiques exclusivement destinées aux MENA en Phase 3. Cette action a pour objectif de soulager la pression sur le réseau et permettre, en même temps, aux MENA qui ne sont pas encore autonomes et qui disposent d'un titre de séjour, de débouteiller celui-ci en quittant la phase 2. Cette composante de notre projet, semblable à notre initiative «guidance jeunes», met en lumière l'expertise inégalée de SAM asbl.

La Phase 3, dédiée à l'accueil des MENA considérés comme non autonomes, en tout cas, évalués comme tels par la structure d'accueil de provenance, constitue une étape charnière, débutant généralement à l'âge de 16 ans, à quelques exceptions près. Au cours de cette phase, les jeunes sont logés dans des hébergements supervisés en semi-autonomie, visant à les guider vers une autonomie future et éventuellement vers un logement privé.

Le processus de semi-autonomie comprend également des activités favorisant l'intégration sociale et communautaire, incitant les jeunes à participer à des initiatives et activités communautaires, renforçant ainsi leur réseau et leur lien avec la société belge.

L'accompagnement durant la Phase 3 implique une collaboration étroite avec le tuteur désigné par le service des tutelles, chargé de représenter les intérêts supérieurs des MENA. Le tuteur joue un rôle crucial dans le processus d'autonomisation en assurant une liaison essentielle entre les parties prenantes, intervenant dans les décisions importantes.

Parallèlement, l'intervenant social occupe une place centrale, guidant les MENA dans leur transition vers l'autonomie, coordonnant les activités éducatives et professionnelles, apportant un soutien psychosocial et aidant à résoudre les défis quotidiens.

Par ailleurs, la collaboration étroite entre le tuteur et l'intervenant social vise à assurer une approche intégrée, prenant en compte les besoins spécifiques de chaque jeune, renforçant la cohérence du soutien fourni et optimisant les résultats au cours de cette phase cruciale du parcours d'intégration et d'autonomie.

l'intervenant social occupe une place centrale, guidant les MENA dans leur transition vers l'autonomie...

La collaboration étroite entre le tuteur et l'intervenant social vise à assurer une approche intégrée, prenant en compte les besoins spécifiques de chaque jeune, ...

Un accompagnement spécifique est mis en place durant ce laps de temps pour soutenir les MENA dans le développement de compétences essentielles à leur autonomie future, avec des programmes de suivi scolaire et de formation professionnelle en alternance (CEFA,...). Ces initiatives visent à renforcer leurs aptitudes académiques et professionnelles.

Le point culminant de la Phase 3 est l'atteinte d'un niveau d'autonomie permettant aux MENA d'envisager un logement privé, marquant un accomplissement majeur dans leur parcours d'autonomisation et d'intégration.

Dans une perspective inclusive, l'éventualité de regrouper les MENA avec leurs parents est également envisagée, favorisant les liens familiaux et créant un environnement stable pour leur épanouissement. La Phase 3 représente un pont essentiel vers l'indépendance, encourageant les MENA à s'épanouir et à devenir des CRACS au sein de la société belge.

PRO'OSHOT

Le projet "One shot" consiste à offrir un hébergement sûr, sécurisé et apaisant à un mineur étranger, accompagné ou non, victime de violence intrafamiliale ou d'autres formes de violences, jusqu'à ce qu'il atteigne la majorité.

L'objectif est d'assurer la protection et la sécurité du jeune tout en lui fournissant un environnement stable pour se remettre de l'expérience traumatisante qu'il a vécue.

Le projet comprend, donc, un ensemble de mesures de soutien pour aider le jeune à se rétablir et à s'adapter à son nouvel environnement, y compris un accès à des services de santé (maison médicale), une assistance juridique (avocat) et un suivi scolaire, etc. Les intervenants du projet travaillent en étroite collaboration avec le jeune pour s'assurer qu'il reçoit l'aide dont il a besoin.

En offrant un hébergement sûr et sécurisé à ce MEA, le projet contribue à la protection et à la promotion des droits de l'enfant, ainsi qu'à la prévention de la violence domestique."

Ce n'est pas seulement un abri temporaire que nous offrons mais une opportunité transformative

En partenariat avec notre équipe dévouée, les réfugiés reconnus pourront poursuivre activement leur recherche d'un logement permanent, définitif, bénéficiant d'un soutien personnalisé tout au long du processus.

La genèse de notre projet découle de la constatation que certaines nationalités, bien que reconnues comme réfugiées et en possession d'un titre de séjour, se trouvent sans logement et, donc, à la rue. Nous entendons agir en tant que catalyseur du changement, réduisant l'exposition aux risques de la rue et la vulnérabilité de ces individus et luttant contre l'injustice de l'exclusion après des mois de recherches infructueuses.

En adoptant cette approche novatrice, SAM asbl aspire à être un acteur clé dans la résolution de la crise persistante de l'accueil en offrant bien plus qu'un simple hébergement temporaire. Nous nous engageons à créer un changement significatif dans la vie des migrants, favorisant leur autonomie, leur intégration sociale et leur contribution positive à la société. Le premier accueil est déterminant dans le processus d'intégration et de citoyenneté.

Notre vision va au-delà de la mise à disposition de logements temporaires ; nous œuvrons pour un avenir où chaque individu, quelle que soit sa nationalité, trouve un lieu d'appartenance et une opportunité de prospérer. Ensemble, avec nos aidants, volontaires et partenaires, nous perséverons dans notre mission de bien faire et de bien servir, contribuant ainsi à bâtir un monde plus inclusif et solidaire, malgré les écueils et difficultés.

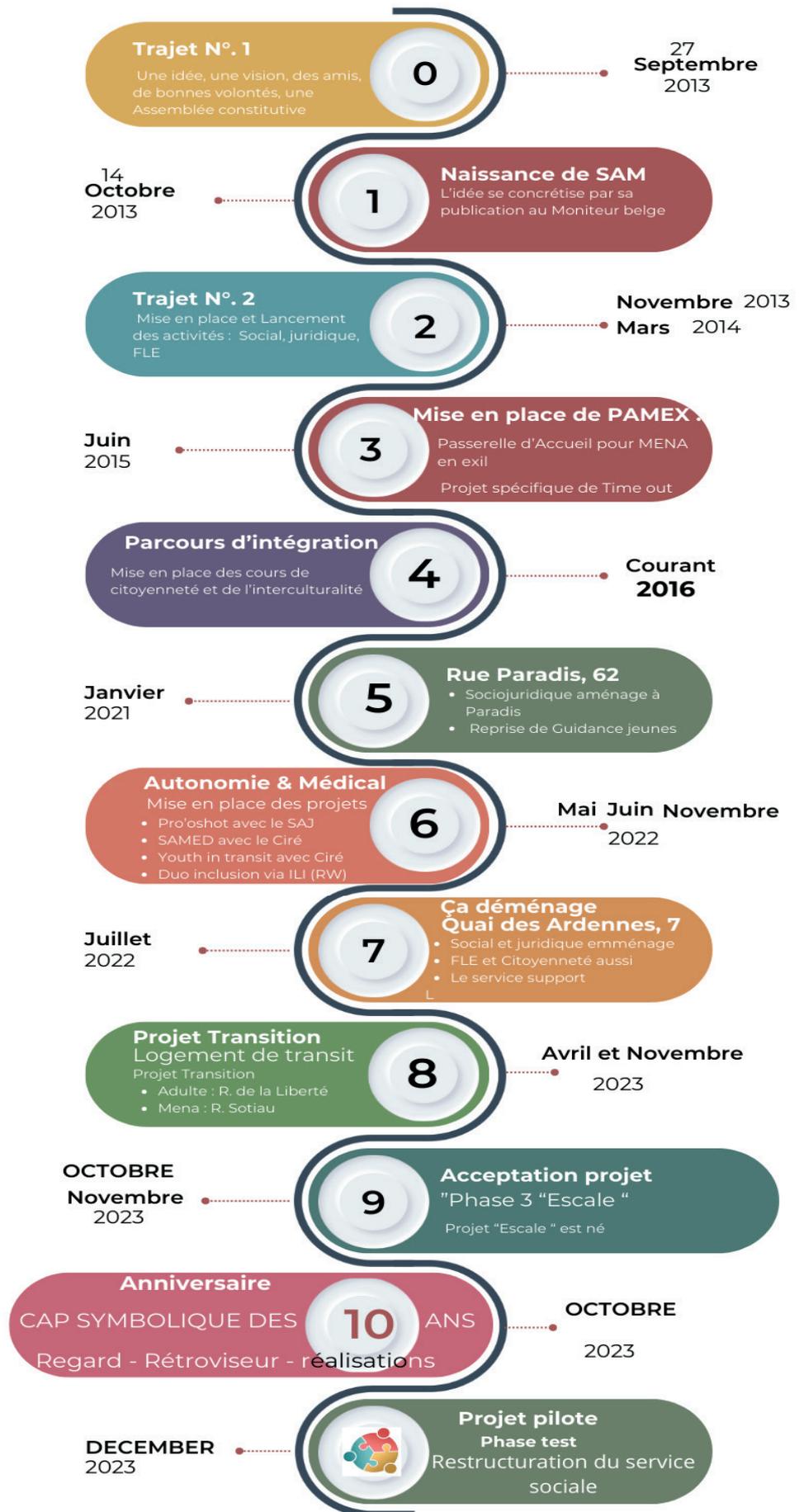
Transition

En cette année 2023, SAM asbl se lance dans un projet novateur qui trouve son origine dans un constat poignant. Des réfugiés, fraîchement reconnus en tant que tels, vivent dans les centres d'accueil tout en cherchant activement un logement (suppression code 207). Cependant, après quelques mois de recherches infructueuses, certains se voient (à tort ou à raison) exclus de l'accueil et se retrouvent désespérément à la rue. Et les conséquences sont dramatiques.

Notre initiative audacieuse cherche à remédier à cette «lacune», «carence» alarmante du système d'accueil. Nous avons créé un logement de transit, un véritable tremplin vers de nouvelles possibilités, spécialement conçu pour les réfugiés qui, malgré leur titre de séjour, se retrouvent sans abri. Ce programme révolutionnaire offre une période cruciale de six mois, où les bénéficiaires peuvent non seulement bénéficier d'un toit sûr et stable, mais également ouvrir leurs droits sociaux auprès du CPAS (Centre Public d'Action Sociale).

À Travers le Temps:

Une Rétrospective de 10 Ans avec SAM



Objectifs de SAM

-  Promotion et facilitation de l'intégration
-  Sensibilisation de jeunes en situation de crise
-  Hébergement de DPI avec des besoins spécifiques
-  Mise en autonomie de mena et adolescents
-  Vivre et faire ensemble
-  Aide à la recherche logement
-  Projet transition

Favoriser l'intégration du migrant dans le tissu socio-économique belge.

Il s'agit de services à mettre à disposition du migrant pour faciliter ses démarches en vue de son intégration dans sa nouvelle société d'accueil, notamment un service social, un service juridique, un service d'aide à la recherche de logement, un service de formation à l'apprentissage de la langue et de formation citoyenne, un service d'accompagnement à la recherche d'emploi, et un service d'hébergement de mineurs étrangers non accompagnés (MENA) vivant des problématiques liées à leur parcours d'exil.

Dans le cadre de nouveaux projets, il est envisagé, d'une part, d'accueillir, héberger et accompagner les demandeurs de protection internationale ayant des besoins médicaux spécifiques, et, d'autre part, d'héberger et accompagner des mineurs étrangers non accompagnés en 3^e phase. Ce modèle d'accueil, prôné depuis longtemps, est progressivement mis en place par certains opérateurs sous l'égide de Fedasil.

Un service complémentaire, le service guidance, s'articule avec les précédents en s'occupant des MENA et ex MENA, autorisés au séjour ou non dans une moindre mesure. Ces jeunes se retrouvent souvent à vivre seuls, livrés à eux-mêmes, et le service guidance a pour objectif de favoriser le vivre-ensemble par l'exemplarité.

Un autre projet de SAM asbl vise à offrir un logement de transit aux demandeurs de protection internationale reconnus en tant que réfugiés. Cette initiative agirait comme un tremplin de six mois à un an, permettant aux bénéficiaires d'ouvrir leurs droits sociaux auprès du CPAS (Centre Public d'Action Sociale) tout en continuant à chercher un logement permanent, avec le soutien du service social de SAM.

Ces initiatives complètent l'offre existante en implémentant des solutions spécifiques pour les DPI ayant des besoins médicaux particuliers, ainsi que pour les MENA en 3^{me} phase. L'objectif global est de favoriser et d'atténuer la crise de l'accueil persistante dans le pays.

L'interculturalité, de manière transversale, est le moyen informel voulu pour faire découvrir les us et coutumes du pays d'accueil au primo-arrivant. Ces initiatives complètent le dispositif global en mettant en place des solutions spécifiques pour les bénéficiaires à une phase avancée de leur parcours. L'objectif global est de favoriser l'intégration et d'atténuer la crise persistante de l'accueil dans le pays..

L'objectif de regrouper tous ces services au sein d'une seule entité, SAM asbl, a toujours été de permettre au migrant d'éviter le renvoi d'une institution à une autre, ce que nous avons qualifié de « parcours du combattant ». Développer une résilience significative est nécessaire pour échapper aux conséquences potentielles auxquelles cet état d'errance institutionnelle est susceptible d'exposer

En effet, en 2022, deux nouvelles initiatives, SAMED et Youth in transit, ont été lancées, complétées en 2023 par les projets Escalé et Transition, s'ajoutant ainsi aux services existants. L'objectif continu de regrouper ces services au sein de SAM asbl est de simplifier le processus pour les migrants, évitant ainsi la complexité du « parcours du combattant » institutionnel. Il est crucial de souligner que développer une telle résilience est une nécessité pour surmonter les défis liés à l'errance institutionnelle et aux conséquences qui en découlent

Promouvoir l'intégration

Promotion du parcours par des outils pédagogiques

SAM asbl, envisage encore quelques années de pratique avant de tenter de créer des supports de tels supports. Cependant, les outils développés par le DISCRI et d'autres institutions en matière de citoyenneté constituent déjà une promotion significative du vivre-ensemble. Le vecteur de cette promotion réside dans la préservation de tous nos acquis naturels, culturels et philosophiques, tout en les adaptant aux réalités de la société qui d'accueil.

Nous sommes fermement convaincus que la doctrine Zemmourienne ne représente pas le modèle approprié, même si elle gagne en popularité dans la société. Néanmoins, nous croyons que la clé réside dans la compréhension approfondie de notre pays d'accueil, de ses codes et de sa culture, et dans la création d'un mélange harmonieux entre ces éléments et nos propres racines, sous l'arbitrage strict de la loi.

Il est impératif d'accompagner ce processus avec une véritable pédagogie. Nous devons éviter l'écueil d'opposition les deux cultures, celle d'origine et celle d'accueil. Au contraire, nous devons promouvoir une approche inclusive, favorisant la compréhension mutuelle et le respect, tout en éduquant les individus sur la richesse de cette dualité culturelle

Les spécificités des activités et outils développées par SAM, sont fonction des pouvoirs subsidants, et partant du public cible.

Au sein de SAM asbl, la réalisation de nos activités et programmes est façonnée par un équilibre délicat entre notre vision, nos ambitions et les ressources financières dont nous disposons. Alors que nous sommes conscients des défis budgétaires auxquels nous faisons face, notre engagement envers notre mission dépasse ces contraintes.

Cette section montre le dynamisme de nos actions concrètes. Conscients que le financement est nécessaire pour concrétiser nos idées, nous avons adopté une approche proactive. Cependant, nos activités ne sont limitées par ces contraintes. Elles sont le reflet de notre détermination à répondre aux besoins changeants de notre public cible, même lorsque les moyens sont limités.

Plongez dans la diversité de nos projets réguliers, événements communautaires et programmes de sensibilisation. Chacune de ces initiatives incarne notre volonté inébranlable de créer un impact significatif dans la vie de nos bénéficiaires, malgré les défis financiers auxquels nous sommes confrontés. Ces pages détaillent notre capacité à maximiser nos ressources, démontrant que, même avec des moyens modestes, SAM asbl continue de générer un impact durable.

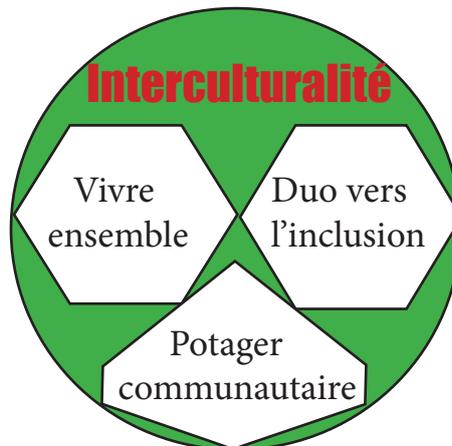
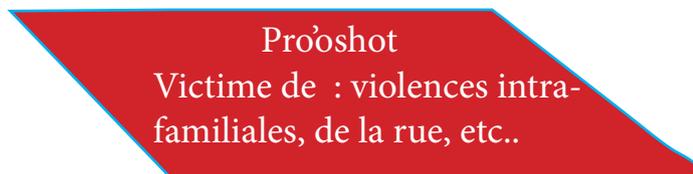
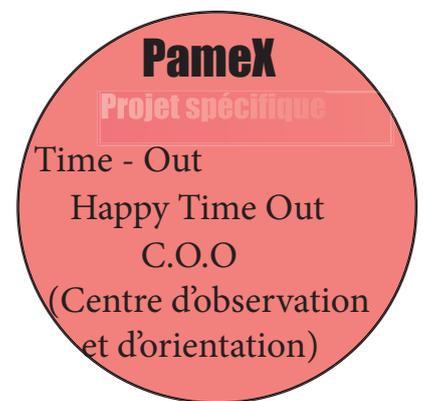
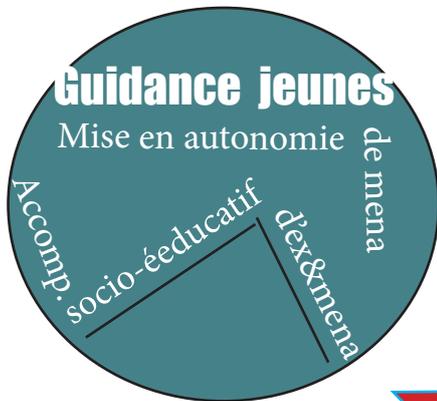


Développement et Impact Continus :

Au-delà de nos activités essentielles, SAM renforce son impact en participant activement à divers événements du réseau tels que des groupes de travail et autres sollicitations du réseau, en participant chaque année au salon du volontariat organisé par la Province et en organisant un brunch annuel, festif et convivial. Ces initiatives complémentaires enrichissent notre engagement, élargissent notre réseau, et renforcent notre contribution positive à la société.

Résonance Temporelle

En 10 Ans de Réalisations de projets



A

Description des principaux programmes et activités menés par SAM asbl

Au cœur de notre démarche, retrouvez deux dimensions distinctes mais essentielles de notre action :

- l'Accompagnement Résidentiel Pluridisciplinaire, (l'ARP) offrant hébergement et développement aux plus vulnérables, et

- l'Accompagnement en ambulatoire pluridisciplinaire (l'AAP) : une présence constante dans le quotidien des MENA en d'autonomie et des adultes qui suivent ou non le parcours d'intégrations.

Ensemble, ces approches transcendent les frontières physiques pour édifier des passerelles vers un avenir prometteur.. Tel est la nature de notre engagement en faveur d'une évolution constructive, où chaque individu trouve un chemin vers la ou sa réalisation personnelle, quel que soit le contexte de vie, son parcours d'exil. En tout cas c'est l'idée.

Accompagnement en résidentiel pluridisciplinaire (ARP)

Accompagnement Résidentiel Pluridisciplinaire". Cette composante essentielle de notre mission couvre un spectre diversifié de publics, chaque groupe bénéficiant d'une réponse adaptée à ses besoins uniques.

Dans cette section de notre rapport d'activités, nous vous invitons à explorer les intrications de notre démarche d'hébergement qui va au-delà des simples infrastructures pour embrasser une philosophie d'accompagnement holistique. Du "Time-out" et «Happy time out» dédiés aux mineurs étrangers non accompagnés destructureés, de la désillusion totale à la mise en autonomie des jeunes reconus réfugiés, de l'autorisation au séjour, jusqu'à l'accueil spécifique des adultes vulnérables atteints de maladies lourdes, notre Accompagnement Résidentiel Pluridisciplinaire se veut une réponse adaptative, inclusive, et centrée sur les individus.

Nous détaillerons les nuances de chaque type d'hébergement, mettant en lumière les stratégies et les ressources mobilisées pour garantir un environnement sûr, chaleureux, et propice au développement personnel des bénéficiaires.

Hébergement de mineurs étrangers non accompagnés

1 Pamex et son Time Out

2 Youth in transit & Escalé avec leur autonomisation

PAMEX



3

Projets Transition (1), avec ses logements de transition



1 Pamex et son Time Out

Il s'agit d'un projet spécifique dédié à l'accueil et l'hébergement des Mineurs Étrangers Non Accompagnés (MENA) confrontés à des situations de crise inhérentes à leur parcours d'exil.

Les origines de ces crises sont multiples, allant du désenchantement à des problèmes de gestion émotionnelle, en passant par le décrochage scolaire ou les problèmes de comportement. Il est important de souligner que la configuration des structures d'accueil peut jouer un rôle prépondérant dans l'émergence de ces situations critiques. Nul doute que la configuration des structures d'accueil est de nature à favoriser ces situations.

Le service propose deux voire trois modalités d'accueil distinctes :

Le Time out :

Cette modalité d'hébergement d'urgence, nommée «Time Out» (d'une durée de 15 jours, renouvelable une fois), vise avant tout à stabiliser la situation du MENA et/ou à traiter des comportements problématiques en adoptant une approche dédramatisante. Un objectif complémentaire consiste à identifier les jeunes en situation de détresse et, conjointement avec eux, à déterminer l'origine de cette détresse. Si nécessaire, une orientation vers une structure offrant un service individualisé, en adéquation avec leur situation, est envisagée. Ce processus s'inscrit dans une démarche collaborative de construction d'un projet de vie.

Happy Time Out :

Formulée dans une optique préventive, cette offre d'accueil et d'hébergement, baptisée «Happy Time Out», se donne pour mission de prévenir l'émergence de situations problématiques. Comme son nom le suggère, il s'agit d'une prise de recul proposée au jeune, soit à sa demande, soit à celle de son tuteur ou de ses accompagnants sociaux. L'objectif est de lui permettre de mieux appréhender la complexité de son vécu, de comprendre la globalité de sa situation, d'identifier l'origine de son mal-être, et d'améliorer, le cas échéant, sa gestion émotionnelle, entre autres aspects.

Ne dit-on pas «mieux vaut prévenir que guérir»! Fier d'avoir été précurseur encore de ce type d'accueil.

Centre d'orientation et d'observation: COO

Au fil des diverses crises d'accueil, quelques places sont périodiquement converties en places COO, centre d'observation et d'orientation. Cette approche singulière caractérise notre engagement envers les jeunes primo-arrivants, souvent déconcertés et désenchantés. Jusqu'à présent, SAM demeure un partenaire constant. Autrement dit SAM apporte toujours sa pierre à l'édifice.

Ce modèle d'accompagnement implique l'hébergement de jeunes MENA primo-arrivants pour une période allant de 4 à 8 semaines. Durant cette période et tout au long de leur séjour dans la structure, l'objectif principal est d'observer attentivement ces jeunes afin de mieux comprendre leurs forces, leurs faiblesses, leurs besoins, ainsi que leur éventuel réseau social ou familial en Belgique.

À la lumière de ces observations et à la suite d'entretiens individuels, des pistes précises sont définies. Ces pistes visent à les orienter vers une structure qui soit la mieux adaptée à leurs besoins spécifiques, où ils séjourneront tout au long de leur demandes de protection internationale.

Dans le domaine complexe de l'accueil des demandeurs de protection internationale, la Belgique s'est hissée au rang d'experte en création de crises. Un véritable tour de force, où l'art de jongler avec l'imprévu atteint des sommets ! Qui aurait cru que notre beau pays excellerait aussi dans la gestion acrobatique des péripéties d'accueil ?

Bravo la Belgique, la crise n'a qu'à bien se tenir :-)

LA PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE

La procédure d'accueil s'articule de la manière suivante : le centre d'accueil du jeune soumet une demande à la cellule jeune de FEDASI à l'aide du formulaire approprié. Cette demande expose les raisons nécessitant la prise aspects à aborder avec lui, début et de fin du séjour, les éléments indispensables en charge optimale dans les

*LA PROCÉDURE DE PEC :
Un Moment Déterminant et
Décisif dans le processus*

en charge du jeune, les ainsi que les dates de accompagnées de tous pour assurer une prise meilleures conditions.

La cellule jeunes de Fed-

demande, prenant en considération les éléments pour déterminer la nécessité d'accorder ou non un séjour en "time out". Si la décision est positive, la cellule détermine également la structure la plus appropriée en fonction des spécificités de chaque situation

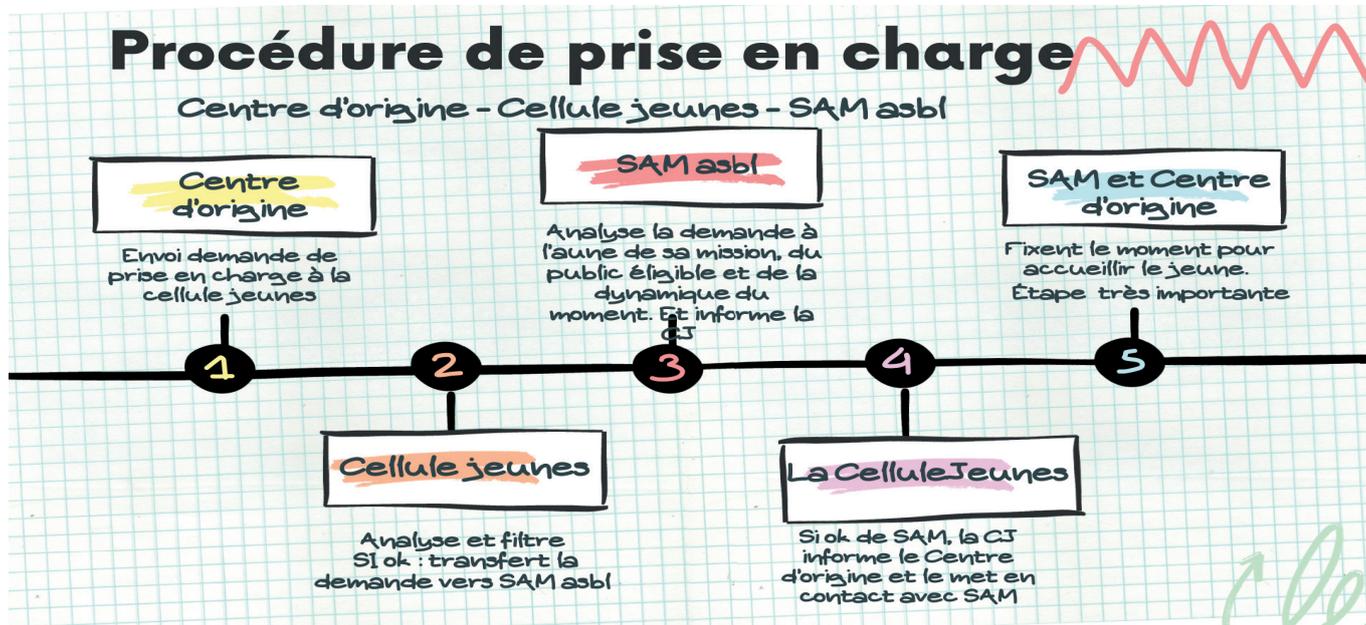
sil analyse et évalue la

Après que la cellule jeune a scrupuleusement analysé et validé la demande, elle la transmet à la structure de "time out" qu'elle aura sélectionnée avec soin. À ce stade, il incombe à cette dernière d'évaluer, en tenant compte de la dynamique actuelle des groupes de jeunes et de ses effectifs, sa capacité à prendre en charge de manière efficace et efficiente le jeune en vue de l'objectif essentiel : la stabilisation du jeune.

Pendant ce séjour, les intervenants sociaux des centres d'accueil d'origine, les tuteurs des MENA, les intervenants sociaux de structures de «time out» en l'occurrence SAM et les interprètes collaborent étroitement dans le seul et unique intérêt du MENA. Les entretiens individuels, la table ronde à mi-parcours, ainsi que l'utilisation d'outils émotionnels et de la PPR sont des éléments cruciaux dans le processus d'accompagnement.

C'est aussi un autre moment clé où la pertinence de la structure de "time out" se mesure à sa capacité à répondre aux besoins spécifiques du jeune, tout en prenant en considération la dynamique en cours au sein de son groupe de jeunes à l'instant «T» et les ressources disponibles. L'efficacité de cette étape revêt une importance capitale pour assurer la réussite de l'objectif fondamental : stabilisation du jeune.

L'idée centrale et l'objectif principal consistent à éviter de déplacer inutilement le jeune d'un centre à un autre, évitant ainsi la reproduction de séparations douloureuses en le renvoyant dans son centre d'origine, là où il a établi des liens et des attaches. Dans de rares cas, un changement de lieu peut être dans l'intérêt du jeune, mais cette option est considérée comme le dernier recours.



2 Phase 3

Le processus d'accueil des mena demandeurs de protection internationale dans notre pays, que ce soit pour les personnes engagées dans une procédure d'asile, se déroule en trois phases distinctes, à condition que la demande d'asile aboutisse.

Dans la première phase, les Centres d'Observation et d'Orientation (COO) accueillent les mineurs non accompagnés pendant une période de 4 à 8 semaines. Durant ce laps de temps, les éducateurs/intervenants sociaux observent le jeune sur les plans de ses interactions sociales ainsi que de ses besoins médicaux et psychologiques. L'objectif est de l'orienter, à l'expiration du délai de séjour prévu, vers une structure adaptée pour son accueil à court et moyen terme.

La deuxième phase se déroule dans un centre d'accueil pour demandeurs de protection internationale. Une fois transféré dans ce centre, le jeune doit, en plus de sa procédure d'asile, s'acquitter de ses devoirs et obligations, notamment en ce qui concerne sa scolarité.

Enfin, la troisième phase, appelée aussi logements supervisés ou accueil en semi-autonomie, intervient si le centre d'accueil estime que le jeune n'est pas encore autonome pour se prendre en charge seul. En collaboration avec le tuteur légal, défenseur des intérêts suprêmes du jeune, la décision est alors prise de le transférer dans des logements supervisés. Cette étape vise à accompagner le mineur non accompagné vers l'autonomisation, démontrant sa capacité à vivre seul dans un logement privé après une réponse positive à sa demande de protection internationale.

Les tuteurs des mineurs non accompagnés (MENA) sont désignés par le service de tutelle du ministère de la justice. Leur rôle consiste à garantir la protection des intérêts et du bien-être des MENA tout au long de leur minorité, aussi longtemps qu'ils résident sur le territoire. Ils s'efforcent de trouver des solutions durables pour les MENA, d'où qu'elles se trouvent.

Qui est mineur étranger non accompagné

Selon l'article 5 de la loi sur la tutelle, un MENA est défini comme toute personne, entre autres conditions, étant ressortissante d'un pays non membre de l'Espace économique européen (EEE). Par conséquent, les mineurs originaires de ces pays ne sont pas considérés comme des MENA

Par conséquent, les mineurs originaires de ces pays ne sont pas considérés comme des MENA. De même, les mineurs étrangers vivant avec une personne exerçant sur eux une autorité parentale ne sont pas inclus dans cette catégorie. Par exemple, les mineurs étrangers arrivant sur le territoire avec un oncle, un cousin, une tante, une grande sœur ou un grand frère, même majeur, se voient attribuer un tuteur, à moins qu'ils ne puissent prouver, par des documents probants, qu'ils exercent sur l'enfant l'autorité parentale.

Incertitude sur l'âge du mena

du "doute bénéficiant à l'enfant"

Si un doute subsiste quant à la minorité d'un mineur non accompagné (MENA), le principe souvent suivi est celui

Pour déterminer son âge réel en Belgique, le service de tutelle demande la réalisation d'un test osseux. Les tests osseux impliquent généralement des examens médicaux tels que des radiographies des os du poignet, de la clavicule et de la dentition. Ces tests peuvent être utilisés pour évaluer la maturation osseuse et fournir des indications sur l'âge biologique d'une personne."

Fiabilité des tests osseux

terminer l'âge des mineurs est controversée. Ces tests ne sont pas toujours précis, et des préoccupations ont été soulevées quant à leur fiabilité, notamment en raison de la variabilité individuelle dans le développement physique. De plus, cela peut soulever des questions éthiques et de droits de l'homme.

Il est important de noter que l'utilisation de tests osseux pour dé-

«Les procédures de détermination de l'âge doivent être menées de manière transparente, respectueuse des droits de l'enfant et avec la participation active de celui-ci»

Il est crucial de respecter les normes internationales, telles que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui stipule que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

Les tuteurs

Désigné par le service de tutelle du Ministère de la Justice, le tuteur peut être soit indépendant, soit salarié. Le tuteur joue un rôle crucial dans l'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Il est présent à toutes les étapes importantes de la vie du jeune, l'accompagnant dans toutes les démarches nécessaires. Cependant, il n'est absolument pas responsable au sens civil ou pénal du terme.

Il est important de souligner que tous les MENA n'ont pas de tuteurs au moment de la rédaction de ce rapport. Certains attendent pendant des mois en raison d'un manque de volontaires ou de salariés prêts à assumer ce rôle

Youth In Transit & Escale

SAM asbl prend en charge le public en phase 3 en raison de son expertise en tant que service d'aide aux migrants, travaillant dans l'intégration des migrants en Belgique depuis plusieurs années. Notre engagement dans l'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés en time out et en mise en autonomie depuis plus de 8 ans nous pousse à contribuer à l'évolution de l'accueil en Belgique.

Afin de répondre à ce besoin croissant, SAM asbl a ouvert cinq places en novembre 2022 en collaboration avec l'asbl Ciré. IL S'AGIT DE YOUTH IN TRANSIT. En novembre 2023, l'aventure se poursuit avec Fedasil, avec une convention qui prévoit l'ouverture de 12 places MENA en phase 3. Il s'agit ici du projet «Escal». Et ce, en plus d'une place sous mandat de l'Aide à la Jeunesse (SAJ), il s'agit, pour cette dernière place, de protection de mena en proie à des violences intrafamiliales

La mission principale de SAM asbl dans cette phase consiste à favoriser l'autonomie de ce public particulièrement vulnérable et incapable de se prendre en charge seul. L'objectif est de les accompagner afin qu'ils deviennent des citoyens responsables. Pour atteindre cet objectif, nous veillons à ce que les MENA se nourrissent correctement, fréquentent l'école, reçoivent des soins médicaux en cas de maladie, et établissent des relations sociales positives.

Nous inscrivons les jeunes à l'école, les orientons vers des maisons médicales, participons activement aux réunions de parents d'élèves et les assistons dans la gestion de leur budget, etc.

La finalité ultime de SAM asbl est de permettre à ces jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour vivre de manière autonome en logement privatif. Cela implique de les accompagner dans leur développement personnel, éducatif, et social, en veillant à ce qu'ils acquièrent les compétences et les clés essentielles pour devenir des membres responsables de la société. Nous nous engageons à les soutenir tout au long de ce processus, en mettant en place des mesures concrètes qui favorisent leur autonomie et leur intégration réussie.

SAM asbl s'engage également activement dans l'épanouissement personnel des jeunes dont elle assure la prise en charge en phase 3. Outre les aspects essentiels de l'accompagnement quotidien, nous mettons en place des activités visant à favoriser leur développement personnel et à enrichir leur expérience.

Ces activités, soigneusement sélectionnées, contribuent à élargir leurs horizons, à renforcer leurs compétences sociales et à stimuler leur créativité. Que ce soit par le biais d'ateliers culturels, artistiques, sportifs, ou encore de sorties éducatives, nous cherchons à offrir des opportunités d'apprentissage et de découverte.

Notre objectif est de créer un environnement propice à l'épanouissement individuel, où chaque jeune peut développer ses talents, acquérir de nouvelles passions, et construire des souvenirs positifs. Ces activités complètent notre démarche globale, visant à préparer ces jeunes à une vie autonome et équilibrée au sein de la société.

Hébergement d'adultes : places médicales adaptées ou en logement transition

1

SAMED et ses places adaptées

Comme précédemment évoqué, SAM s'engage résolument dans l'élargissement du réseau et l'augmentation de la capacité d'accueil en proposant des alternatives et des solutions à la crise de l'accueil. Le manque de places est tellement criant que la secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration a pris la décision surprenante de ne plus attribuer de places d'hébergement aux hommes seuls, en violation manifeste de plus de 8000 décisions de justice ordonnant à la Belgique de respecter ses obligations, avec des astreintes, et même d'une décision du Conseil d'État datant de septembre 2023. Un renversement inattendu des circonstances..

Face à cette défiance évidente de l'organe étatique chargé de faire appliquer la loi (le pouvoir exécutif), SAM demeure fidèle à son rôle et à sa ligne de conduite. Sous l'égide de l'ASBL Ciré, une organisation experte dans l'accompagnement des réfugiés et étrangers, SAM organise l'accueil et l'hébergement de demandeurs de protection internationale ayant des besoins spécifiques, ne pouvant dignement s'accommoder des structures collectives. Ces besoins spécifiques incluent des situations médicales lourdes et délicates, telles que des maladies graves comme le cancer, des problèmes rénaux en phase terminale nécessitant une dialyse, et bien d'autres.

Cette démarche proactive n'est pas uniquement une réaction aux circonstances actuelles, mais plutôt le résultat d'une stratégie d'accueil préconisée par le Ciré et Fedasil depuis plusieurs années. Celle-ci vise à promouvoir l'hébergement des demandeurs de protection internationale dans les centres urbains, au sein de logements privés individualisés, contribuant ainsi à faciliter leur inclusion harmonieuse et leur intégration au sein de leurs environnements respectifs

SAM coordonne une approche complète pour répondre aux besoins divers de notre public. De l'hébergement à la logistique, des transports (soins médicaux) et juridiques, de l'accompagnement social aux activités récréatives, SAM assure une prise en charge intégrale. Nous offrons un hébergement sûr et adapté, une logistique bien planifiée, des transports facilités vers les hôpitaux et autres destinations nécessaires. Notre équipe collabore étroitement avec des professionnels de la santé et des avocats pour des besoins médicaux spécifiques et une assistance juridique liée à la demande d'asile. En parallèle, des activités de loisirs sont proposées pour favoriser l'intégration et le bien-être au sein de la communauté. SAM prend ainsi à cœur d'offrir un accompagnement holistique pour favoriser un épanouissement durable.

Un nouveau chapitre s'ouvre dans les efforts de SAM, avec un projet novateur qui se démarque par sa singularité et son engagement à désembouteiller le réseau d'accueil. Parmi les multiples solutions explorées par SAM, cette initiative audacieuse de SAM asbl se positionne comme une réponse cruciale pour soulager le réseau d'accueil de FEDASIL et ses partenaires.

L'intérêt de ce projet novateur réside dans la création d'un logement de transit, offrant ainsi une passerelle essentielle aux demandeurs de protection internationale reconnus en tant que réfugiés. Ce lieu temporaire devient le point d'ancrage permettant l'ouverture de leurs droits sociaux auprès du CPAS (Centre Public d'Action Sociale), tout en leur laissant l'espace nécessaire pour poursuivre activement la recherche d'un logement permanent, bénéficiant de l'accompagnement de SAM.

Ce projet se révèle être un véritable «transit» ou «tremplin», d'une durée de six mois constituant une approche innovante, contribuant à libérer des places dans les centres d'accueil de FEDASIL, où la crise persiste depuis de nombreuses années.

Une fenêtre temporelle qui se veut non seulement protectrice, mais également propulsive, favorisant l'émergence de nouvelles perspectives pour ces individus souvent vulnérables.

Ce projet s'intègre harmonieusement dans la mission de SAM asbl, qui va bien au-delà de la satisfaction financière, trouvant sa récompense dans la résolution de situations complexes, telles que l'exclusion du bénéficiaire de son centre d'accueil.

Bien que non financé, ce pan de travail s'avère être une pierre angulaire dans la volonté de SAM asbl pour alléger la crise de l'accueil. Il joue un rôle crucial dans la prévention du cercle vicieux où l'absence de ce nouveau logement pourrait compromettre l'accès aux droits sociaux du bénéficiaire. C'est une réponse nécessaire à la précarité immédiate, soulignant l'engagement indéfectible de SAM asbl envers une solution humaine et durable.

Cette initiative visionnaire s'inscrit comme une réponse concrète à la crise persistante dans les centres d'accueil de FEDASIL, une situation qui a perduré pendant de nombreuses années. L'objectif ultime de SAM asbl est d'offrir une opportunité inestimable aux Demandeurs d'Asile (DPI) reconnus réfugiés, tout en contribuant activement à soulager la crise de l'accueil qui prévaut dans notre pays.

Ainsi, cette démarche altruiste de SAM asbl se dessine comme une bouffée d'air frais dans le panorama souvent complexe de l'asile, symbolisant une avancée significative vers une solution plus humaine et durable pour les personnes en recherche de logement.

En soulignant l'approche inclusive de SAM, il est essentiel de noter que les logements de transit proposés par l'association sont mixtes. En effet, SAM offre ces logements tant aux adultes qu'aux mineurs autonomes, créant ainsi des espaces d'hébergements adaptés à une diversité de besoins.

Pour illustrer davantage les crises d'accueil évoquées précédemment, un récent jugement du tribunal des Pays-Bas souligne que **«le principe de confiance interétatique pour les hommes seuls en Belgique "ne peut être présumé"»**, nous rapporte le soir du 5 janvier 2024. En d'autres termes, la Belgique n'est pas considérée comme un pays sûr pour les hommes demandeurs d'asile seuls. Cette décision met en lumière les défis persistants auxquels sont confrontés les demandeurs d'asile, déjà fragilisés par leur parcours d'exil sinueux.

Le Soir, dans son édition du 5, nous rapporte le fameux jugement du tribunal des Pays-Bas, en plus de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, rapporté par Me Sybille GIOE

pointée du doigt depuis les Pays-Bas

Un juge néerlandais a conclu que la Belgique « n'est pas un partenaire fiable en Europe pour envoyer des demandeurs d'asile ». Les demandeurs d'asile célibataires, adultes et non vulnérables y « courent un risque réel d'être privés d'un abri pendant une longue période ».

🔒 Article réservé aux abonnés



Amnesty International Belgique estimait qu'au moins 2.600 personnes étaient « plongées dans la pauvreté », avec des demandeurs d'asile n'ayant d'autre choix « que de dormir dans la rue ou sous des tentes de fortune ». - Photo News.



Par Laurence Wauters

Publié le 5/01/2024 à 21:19 | Temps de lecture: 3 min 🕒

Le juge néerlandais statuait sur le cas d'un Nigérian, venu seul, qui avait déjà sollicité une protection internationale en Belgique et dans trois autres pays européens. Il s'est finalement retrouvé aux Pays-Bas, dont le gouvernement, rapporte *De Standaard* (https://www.standaard.be/cnt/dmf20240104_97743682), a décidé, sur base des règles de Dublin, qu'il devait retourner dans notre pays, puisqu'un seul Etat

européen est responsable de la demande d'asile du ressortissant d'un Etat tiers – cela afin d'éviter que le demandeur ne sollicite plusieurs Etats pour multiplier ses chances. Mais le principe de confiance interétatique pour les hommes seuls en Belgique « ne peut être présumé », a estimé le juge en n'autorisant pas les Pays-Bas à renvoyer chez nous le Nigérian. En février 2023 déjà, un tribunal néerlandais avait donné raison à un ressortissant chinois pour les mêmes raisons. Ces cas restent isolés : des « transferts Dublin » vers notre pays sont très régulièrement exécutés.

Entretemps, l'été dernier, la secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration Nicole de Moor (CD&V) décidait de ne plus accueillir les hommes seuls demandeurs d'asile en Belgique dans le réseau Fedasil, arguant d'une saturation du réseau d'accueil et d'une volonté de ne pas laisser des familles sur le carreau. Malgré l'arrêt du Conseil d'Etat, qui en septembre a suspendu l'exécution de cette décision, celle-ci est toujours d'application, même si les hommes isolés présentant des problèmes de santé, par exemple, figurent parmi les exceptions. Il y a quinze jours, Amnesty International Belgique évoquait un nombre d'au moins 2.600 personnes « plongées dans la pauvreté », avec des demandeurs d'asile n'ayant d'autre choix « que de dormir dans la rue ou sous des tentes de fortune ».

Une situation « dramatique »

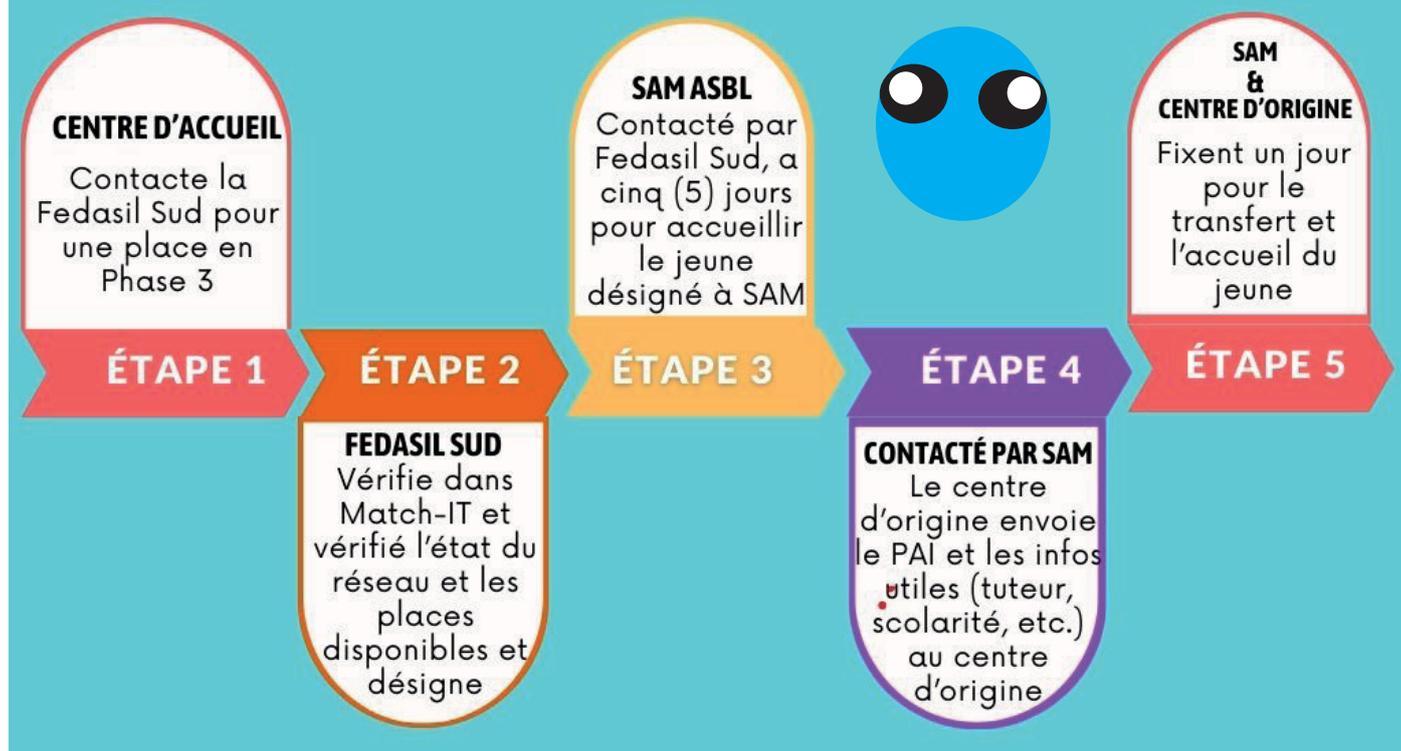
« La situation pour les hommes seuls demandeurs d'asile est dramatique », commente Sibylle Gioe, avocate spécialisée en matière d'asile et vice-présidente de la Ligue des droits humains. « La Belgique laisse les gens dehors, prétextant qu'elle fait face à un flux migratoire important. Mais si les chiffres sont un peu supérieurs à la moyenne habituelle, ils l'étaient plus encore en 2015-2016 ! Pour 50.000 Ukrainiens, on avait trouvé une solution tout de suite, et ici on vous explique qu'on ne sait pas en accueillir 2.600... »

L'arrêt rendu à l'encontre de la Belgique le 18 octobre dernier par la Cour européenne des droits de l'homme, saisie par un ressortissant guinéen né en 2001, exposait cette réalité : durant les 112 jours avant l'octroi d'une place en centre d'accueil, le requérant avait dormi à la gare du Nord et à la gare du Midi, « ou aux abords lorsque la police ne permettait pas aux sans-abri d'y rester la nuit ». Il avait indiqué avoir eu accès une fois par semaine en moyenne à une douche, via le Hub humanitaire, et avoir utilisé les toilettes publiques des gares quand les agents de sécurité ne l'en empêchaient pas l'accès. Il avait exposé

s'être nourri via les associations, n'ayant parfois d'autre choix que de fouiller les poubelles pour manger. D'après les données officielles du Commissariat général aux réfugiés et apatrides, relevait la Cour européenne dans cet arrêt, entre 2015 et 2022, « le nombre de demandes de protection internationale enregistrées en Belgique par année a varié, toutes demandes confondues, entre 44.760 en 2015 lors de la guerre en Syrie et 16.910 en 2020 lors de la pandémie ». Il y en a eu 36.871 en 2022.

« Nous avons plus de 35.300 places stables et 2.000 places temporaires en Région bruxelloise », réagit la porte-parole de Nicole de Moor. « Viennent s'y ajouter des places obtenues grâce à une collaboration avec le secteur de la jeunesse en Flandre, avec certaines communes qui n'utilisent actuellement pas leurs infrastructures et les mettent à disposition pour un accueil temporaire. » Le cabinet de la secrétaire d'Etat dit chercher des places supplémentaires : « tout est fait pour ne laisser personne à la rue », assure-t-il.

Procédure de désignation en phase 3 STEP BY STEP



Accompagnement en ambulatoire

Au-delà de nos structures et maisons d'hébergement dédiées, notre engagement envers les personnes les plus vulnérables se manifeste au quotidien. L'Accompagnement en ambulatoire constitue une pierre angulaire de notre approche, offrant un soutien individualisé tant aux mineurs étrangers non accompagnés qu'aux adultes, en ce compris les ex-mineurs étrangers non accompagnés, qui, bien qu'ils habitent dans des logements privés, aspirent à un accompagnement rapproché.

Cette partie traduit les intrications des cadres résidentiels traditionnels. En ce qui concerne les mena, et en réponse à une personne migrante, nous assurons un accompagnement social, juridique, l'apprentissage de la langue, la cohabitation interculturelle, et bien plus encore. Chacun selon les nécessités de ses besoins.



de notre intervention en dehors, donc, des cadres résidentiels traditionnels. En collaborant étroitement avec les tuteurs en ce qui concerne les besoins spécifiques de chaque personne, nous assurons un suivi sur la scolarité, la santé, la gestion budgétaire, l'accompagnement social, juridique, l'apprentissage de la langue, la cohabitation interculturelle, et bien plus encore. Chacun selon les nécessités de ses besoins.

Nous rappelons toujours notre approche holistique en soulignant les défis auxquels nous sommes confrontés dans ces différents types d'accompagnement, tout en mettant en lumière les succès qui émergent lorsque chaque individu est guidé vers l'épanouissement et l'autonomie. Notre engagement à créer des opportunités et à établir des bases solides demeure constant, malgré la dispersion géographique des lieux de résidence de nos bénéficiaires, qui s'étendent à travers Liège et environs et au-delà.

Cette conviction sous-tend notre vision selon laquelle l'accompagnement dépasse les frontières physiques spécifiques. Nous cherchons à améliorer de manière positive la vie de ceux que nous accompagnons, où qu'ils se trouvent.

Cet engagement s'inscrit dans un cadre institutionnel complet, englobant des aspects variés tels que l'apprentissage de la langue, des codes culturels et sociaux (citoyenneté), les permanences sociales, les permanences juridiques, ainsi que d'autres initiatives. Ces actions contribuent à enrichir globalement l'expérience des individus que nous accompagnons, y compris ceux qui, déjà autonomes, bénéficient également de ces ressources.

Cet accompagnement que nous avons appelé ambulatoire par opposition à celui résidentiel se matérialise par

1 Intérieur & Action sociale

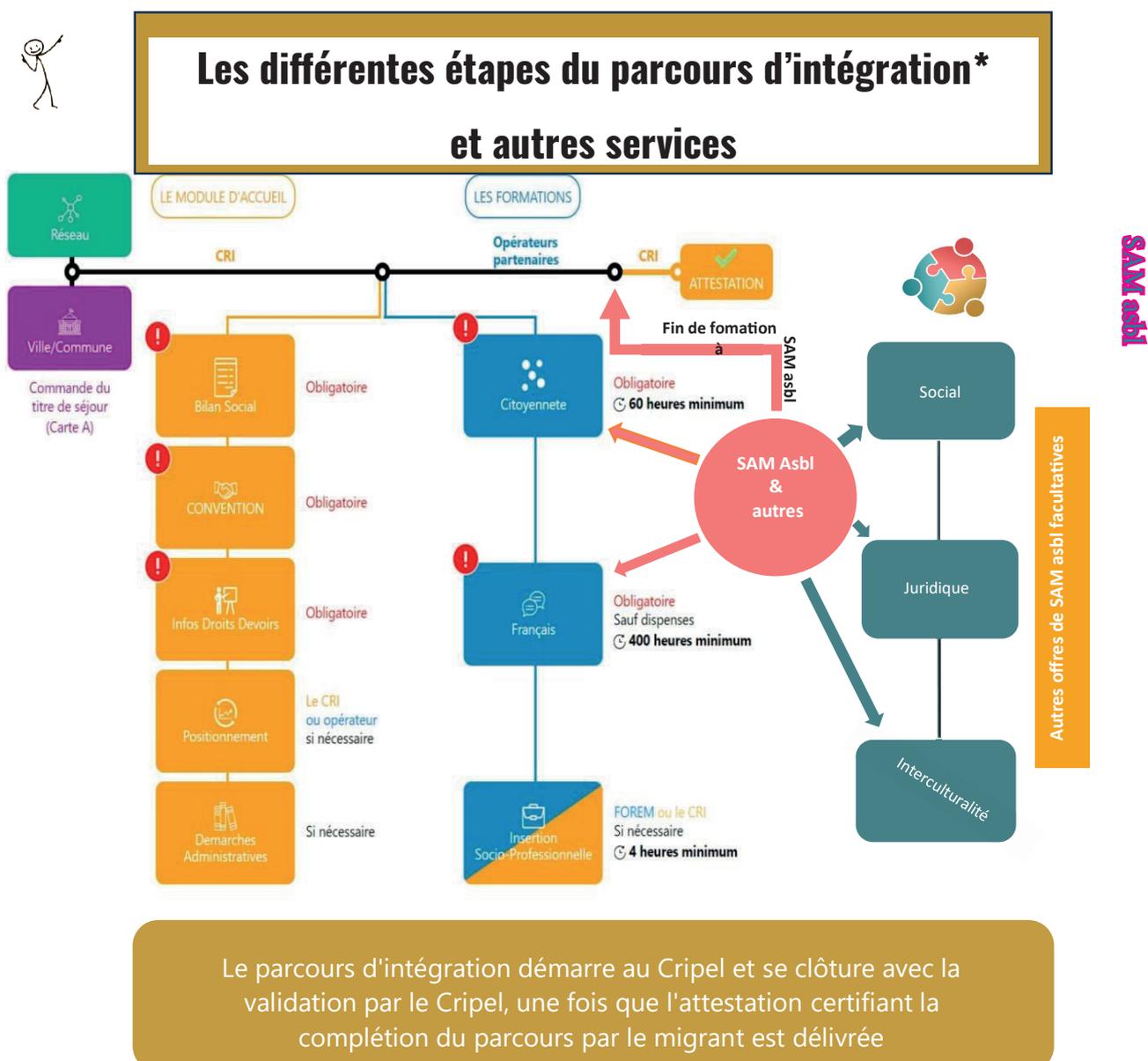
Le 4 juillet 1996, le gouvernement wallon a adopté un décret pour instaurer une politique cohérente d'intégration de personnes étrangères ou d'origine étrangère, tel que modifié plusieurs fois. La plus significative étant celle de 2014.

Comme évoqué dans nos missions, le parcours d'intégration en Wallonie, tout comme dans les autres Régions, se réfère à la démarche visant à intégrer les primo-arrivants dans la société wallonne. Son objectif principal est de faciliter l'adaptation des personnes migrantes à leur nouvel environnement en leur fournissant des informations essentielles sur la culture, la langue, les services sociaux et juridiques, tout en les soutenant dans l'acquisition des compétences nécessaires pour une intégration optimale. La finalité étant l'obtention d'un travail, gage d'une citoyenneté réussie.

Ce parcours comprend généralement des cours de français langue étrangère (FLE), des cours de citoyenneté, des sessions d'orientation culturelle, des informations sur les droits et devoirs, ainsi que des conseils relatifs à l'emploi et à l'éducation. Les autorités wallonnes mettent en place divers programmes et services pour accompagner les nouveaux arrivants tout au long de ce processus, parmi lesquels figure notamment le programme «Duo vers l'inclusion».

Cette politique d'intégration s'adresse aux personnes migrantes primo-arrivantes nouvellement autorisées au séjour de plus de 3 mois et de moins de 3 ans, séjournant en Wallonie, à l'exception des citoyens de l'un des États membres de l'Union européenne, de l'Espace économique Européen, de la Suisse et des membres de leur famille. Cela inclut celles ayant obtenu une reconnaissance de la qualité de réfugiés, celles bénéficiant d'une régularisation en vertu de l'article 9bis ou 9ter de la loi sur les étrangers, ainsi que celles arrivant en Wallonie suite à un regroupement familial avec une personne étrangère, à l'exclusion des personnes citées plus haut, non membres de l'UE, de l'EEE, de la Suisse, de la Turquie, et d'autres pays (conformément à l'effet standstill). D'autres exemptions et dispenses existent.

La Wallonie, par le biais de divers partenariats, sollicite l'aide d'associations pour mener à bien sa politique d'intégration, les «CRI» (centres régionaux d'intégration; il en existe huit) se positionnant en première ligne. Ces centres constituent les premiers interlocuteurs de l'administration wallonne. Nous présenterons le processus de prise en charge à l'aide d'un schéma emprunté au Cripel et légèrement modifié.



* Schéma réalisé en partie par le Cripel et se trouvant sur son site internet, emprunté pour les besoins de notre démonstration

Ainsi, en collaboration avec les communes, les "CRIs" sont responsables de l'établissement du bilan social des primo-arrivants, de la tenue de séances d'informations sur les droits et devoirs, et enfin, de les orienter vers des associations ou d'autres institutions reconnues pour les aspects tels que les cours de langues, la citoyenneté, l'interculturalité, et bien d'autres domaines

Le schéma ci-avant, emprunté en partie au Cripel, traduit dans ses moindres détails le cheminement de la prise en charge, avec cette précision importante et non des moindres : l'absence de suivi de ce parcours dans les 18 mois suivant l'obtention ou la délivrance de la carte de séjour, pour certains de ses aspects, est passible d'amendes administratives

C'est dans ce contexte quelque peu anxiogène que des personnes primo-arrivantes sont orientées vers SAM, partenaires du CRI de Liège, pour organiser, en ce qui nous concerne, l'apprentissage du français (FLE), des tables de conversation et des cours de citoyenneté.

Le service social

Au cœur de l'action sociale, l'assistant social incarne un accompagnement transversal d'une profonde signification. Chaque interaction s'érige en un véritable face-à-face, une séance où l'état des lieux de la situation prend forme à travers une anamnèse approfondie. Ce n'est pas simplement une démarche administrative, c'est une exploration conjointe avec la personne migrante pour définir les contours de ses besoins, bien souvent bien plus vastes que la première raison apparente.

Devant cette charge de travail, l'assistant social devient l'architecte d'une stratégie d'intervention, prenant en charge ou orientant habituellement vers les services internes spécialisés tels que la formation en langue étrangère (FLE), le volet juridique ou encore la citoyenneté, etc.



Mais l'engagement de l'assistant social ne s'arrête pas à la simple rencontre. Les après-midis sont rythmées par une dualité de missions, entre les suivis rigoureux des vis-à-vis antérieurs et l'accomplissement de tâches administratives cruciales. C'est un équilibre subtil entre l'attention individuelle et la gestion de l'appareil administratif qui permet d'assurer un accompagnement efficace.

Un jour par semaine, l'accent est mis sur l'aide à la recherche de logement, une dimension pratique cruciale dans le processus d'intégration. Ainsi, chaque semaine, l'assistant social se pose en guide, en facilitateur, offrant son expertise pour trouver des solutions concrètes aux défis quotidiens auxquels font face les personnes migrantes. Dès lors, nous réserverons nos commentaires sur la problématique de l'aide à la recherche de logement lors de l'analyse des chiffres du service social.

Et en 2023, dans le souci de mieux accompagner et de rendre plus transversal cet accompagnement, nous expérimentons un projet pilote où nos différents assistants sociaux assurent des permanences à tour de rôle. Cette initiative novatrice vise à faire bénéficier les expertises spécifiques de chaque assistant social à l'ensemble des bénéficiaires, créant ainsi une synergie et une diversité d'approches au service de chacun. C'est un pas de plus vers une assistance encore plus complète et personnalisée, où chaque individu peut profiter des compétences variées des différents acteurs engagés dans cette noble mission, où chaque

individu peut profiter des compétences variées des différents acteurs engagés dans cette noble mission.

Dans cet ensemble d'actions et de réponses aux divers besoins, le service social se révèle comme le lieu central des demandes, un élément crucial dans le parcours d'intégration. C'est là que se concrétisent les espoirs, que se tracent les chemins vers un quotidien plus stable et épanouissant. En résumé, l'assistant social, par sa présence et son action, devient le pilier essentiel d'un groupe accueillant et solidaire.

L'insuffisance accrue des financements, évoquée précédemment et bien que constituant un obstacle notable, n'a pas la capacité d'entraver l'engagement inébranlable de SAM. Fidèle à ses valeurs fondamentales, l'organisation poursuivra, autant que faire se peut, son engagement à accompagner nos bénéficiaires de la manière la plus efficace possible.

Le service juridique

Dans le cadre de notre mission globale visant à accompagner et soutenir notre public, un aspect essentiel de nos programmes repose sur la mise à disposition du service juridique. Le public ciblé par ce service est similaire à celui du volet social, et le fonctionnement harmonieux des deux services est une constante. Ce qui rend ce service tout à fait singulier, c'est sa capacité à offrir gratuitement une expertise juridique précieuse. La présente exploration approfondie se focalisera sur la manière dont notre service juridique, malgré des ressources parfois limitées attribuées par la région wallonne, demeure un pilier déterminant dans l'accompagnement des bénéficiaires. Il s'agit d'une démarche cruciale, d'autant plus significative que, contrairement à d'autres services juridiques souvent onéreux (avocats, etc.), le nôtre maintient un accès égalitaire à l'expertise, déployant des efforts constants pour surmonter les défis financiers et offrir un accompagnement de qualité.

Le rôle primordial du juriste au sein de notre structure se présente comme celui d'un "généraliste" du droit, capable d'aborder une multitude de problématiques. En tant qu'expert, il œuvre à fournir des conseils et des informations essentiels, couvrant aussi bien le droit des étrangers que d'autres domaines juridiques. Cette approche exhaustive permet d'explorer les aspects périphériques souvent négligés, mais qui impactent considérablement la situation principale pour laquelle la consultation est sollicitée.



Le juriste se consacre à éclairer nos bénéficiaires sur leurs droits subjectifs, tels que le séjour, le mariage, le regroupement familial, les régularisations et les demandes d'acquisition de nationalité, tout en veillant à rappeler leurs obligations aussi. Cette démarche proactive favorise une compréhension holistique de la situation, permettant aux bénéficiaires de mieux naviguer dans le labyrinthe juridique qui souvent entrave leur parcours.

En cas de complexité accrue ou de nécessité d'intervention approfondie, les après-midis sont dédiés à ce que nous appelons la phase pré-contentieuse. Il s'agit d'une étape cruciale où des solutions élaborées et spécifiques sont élaborées pour répondre aux besoins particuliers des bénéficiaires. Si la situation exige l'expertise d'un spécialiste, qu'il s'agisse d'un avocat ou d'une association spécialisée, nous orientons nos bénéficiaires vers cette phase dite contentieuse, garantissant ainsi une assistance juridique adaptée à chaque situation.

La pandémie de la Covid a incontestablement modifié le paysage des suivis juridiques. Nos bénéficiaires ont adopté de nouvelles pratiques, exploitant les avantages des technologies telles que les téléphones, les mails et les visioconférences. Bien

que cela ait contribué activement à la réduction de notre empreinte écologique, il est crucial de souligner qu'en dépit de ces avancées, les preuves tangibles de nos interventions ne peuvent être établies que par le biais de copies des documents présentés. Cette évolution souligne l'importance continue du suivi juridique traditionnel, notamment dans un contexte où la matérialité des preuves reste indispensable pour garantir la validité et la légitimité des démarches entreprises.

Par ailleurs, il convient de noter que notre service juridique, contrairement aux honoraires souvent élevés des avocats ou experts, propose ses permanences gratuitement, malgré des conditions parfois limitées résultant d'un financement sous-optimal de la part du pouvoir subsidiant. Cette réalité accentue davantage le caractère déterminant de notre service, assurant ainsi, au minimum, un accès équitable à des conseils juridiques, indépendamment de toute considération financière.

Formation

Nous l'avons compris, les matières obligatoires concernant ce parcours d'intégrations prises en charges par les ASBl autres que les cri's sont la citoyenneté, les cours de français langue étrangère(FLE).

FLE (français langue étrangère)

Ce programme d'apprentissage du français en Wallonie, obligatoire dans le cadre du parcours d'intégration, incarne une approche globale visant leur insertion harmonieuse. Notre démarche repose sur la conviction que l'acquisition de la langue (du français en ce qui nous concerne) constitue un socle essentiel pour l'autonomie et l'émancipation individuelle, éléments cruciaux dans le processus d'intégration.

En effet, nous considérons que la maîtrise de la langue ne représente pas seulement un outil de communication, mais également une clé déterminante pour l'accès à l'éducation, à l'emploi, et à une participation active dans la société. Il s'agit, en quelque sorte, d'un catalyseur pour le développement personnel et professionnel des migrants.



Par ailleurs, le constat général qui concerne les 4 compétences que nous faisons, notamment en ce qui concerne les 4 compétences développées, met en lumière une demande significativement supérieure à l'offre disponible. Cela souligne l'urgence d'une mobilisation accrue de ressources pour répondre à cette demande croissante. Ce constat reste cependant à objectiver, et ce n'est pas impossible.

que nous faisons, notamment en ce qui concerne les 4 compétences développées, met en lumière une demande significativement supérieure à l'offre disponible. Cela souligne l'urgence d'une mobilisation accrue de ressources pour répondre à cette demande croissante. Ce constat reste cependant à objectiver, et ce n'est pas impossible.

Nous avons un peu détaillé cette section au niveau des missions et des outils, afin d'assurer une compréhension approfondie de notre approche et de garantir une mise en œuvre optimale pour les bénéficiaires.

Citoyenneté

Les formations à la citoyenneté s'inscrivent dans une vision interculturelle, plaçant les participants face à un enjeu majeur : co-construire une culture commune à partir de leurs cultures d'origine et de la culture du pays d'accueil, à savoir la Belgique. Cette démarche vise à trouver un juste équilibre entre la préservation de leur identité culturelle et l'intégration de nouveaux modes de vie et valeurs.

Par ailleurs, nos formations ont pour objectif de renforcer les compétences d'autonomie des individus dans leur vie quotidienne, tout en développant leur capacité à participer activement à la vie sociale, culturelle et politique de leur pays d'accueil. C'est une approche holistique visant à favoriser une intégration harmonieuse.

Il est important de souligner que les formations à la citoyenneté se déclinent en deux catégories distinctes :



- Les AOC, Ateliers d'Orientation Citoyenne, élaborés par le Dis-

cri, s'adressent à un public dont le niveau de langue se situe entre A1.1 et A2.1 selon les niveaux du CECR.

- Les FIC, Formations à l'Intégration Citoyenne, sont destinées à un public ayant acquis au minimum le niveau de français A2. Cette diversification des programmes permet de répondre de manière adaptée aux différents niveaux de compétence linguistique des participants, garantissant ainsi une approche pédagogique ajustée à chaque individu.

Interculturalité

Parmi les matières subventionnées par la Région wallonne en vue de favoriser l'intégration, SAM asbl œuvre également à développer l'axe de l'interculturalité à travers deux perspectives clés :

le Potager communautaire et le duo vers l'inclusion

Ces initiatives visent à promouvoir la diversité culturelle, au sein de la société, créant ainsi des espaces d'échange, de partage et de compréhension mutuelle. Le Potager communautaire symbolise le partage des cultures à l'échange, où les membres de différentes origines contribuent à la croissance et à l'épanouissement d'un espace commun. De même, le duo vers l'inclusion met l'accent sur la collaboration et l'interaction entre individus de milieux différents, favorisant un environnement inclusif où chacun peut s'épanouir. Il constitue une mise en relation privilégiée entre un allochtone et un autochtone dans un contrat de mentoring, afin que ce dernier puisse l'accompagner autrement. En unissant ces deux prismes, SAM asbl s'engage activement dans la construction d'une société riche en diversité, promouvant ainsi l'harmonie et l'unité au sein de notre communauté.

Potager communautaire

À travers la création d'un verger et d'un potager communautaires, SAM asbl vise à instaurer un espace propice aux échanges interculturels, dans une dynamique participative et de responsabilisation citoyenne. Les activités liées à cet axe se déroulent majoritairement à l'extérieur, au potager clos des Maraîchers à Saint-Nicolas. Comme pour d'autres services, le fonctionnement de cet axe a été quelque peu influencé par la pandémie.

En conséquence, en tenant compte des opportunités et des caprices météorologiques, certaines activités peuvent être réalisées sur place, tandis que d'autres nécessitent des solutions alternatives, à l'abri des aléas climatiques.

Ces ajustements s'avèrent essentiels pour maintenir une continuité dans nos initiatives, même en période de contraintes imprévues. Malgré ces défis, SAM asbl demeure engagée à offrir un espace d'échange et d'interaction interculturels, faisant du verger et du potager des lieux où se tissent des liens significatifs au-delà des a priori et préjugés.

Duo vers l'inclusion

Cette approche novatrice dans la lutte contre les préjugés, le racisme et l'intolérance a connu un enrichissement notable en 2022 avec l'introduction d'un concept inédit préconisé par la Région wallonne, venant s'ajouter à l'interculturalité proprement dite et à la lutte contre le racisme. Ce concept novateur se nomme "Duo vers l'inclusion".

Le "Duo vers l'inclusion" s'inscrit comme un projet qui, à première vue, ressemble à un parrainage destiné aux adultes. Il consiste en une mise en relation privilégiée entre un individu allochtone et un individu autochtone, instaurant un contrat de mentoring visant à offrir un accompagnement différencié.

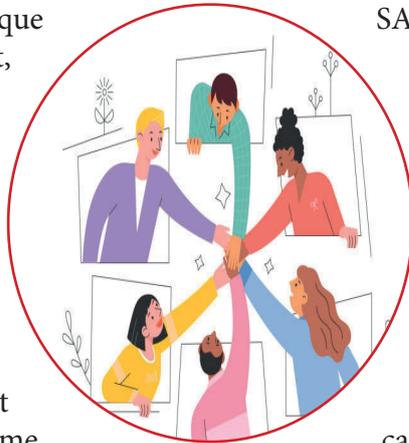
À l'heure actuelle, l'inclusion représente un enjeu crucial au sein de nos sociétés. C'est pourquoi il est impératif de collaborer afin que chacun puisse se sentir pleinement accepté et inclus, que ce soit dans le domaine professionnel, éducatif ou social. Nous devons être conscients de nos différences et travailler à les accepter plutôt qu'à les rejeter.



L'inclusion dépasse la simple tolérance pour englober l'acceptation et la compréhension de l'autre. Il est primordial d'apprendre à écouter les perspectives des autres, à respecter leurs idées et leurs cultures, et à développer des relations ouvertes et respectueuses. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place des politiques et des pratiques inclusives dans tous les aspects de la vie. Les entreprises peuvent instaurer des politiques de recrutement favorisant la diversité, les écoles peuvent proposer des programmes éducatifs valorisant les différences culturelles, et les gouvernements peuvent mettre en place des politiques sociales garantissant l'accès équitable à tous les services. Nous ne pensons pas

SAM a participé à deux demi-journées de formation visant à mieux appréhender cet outil, avec pour objectif de comprendre précisément les rôles de chacun, les choix à opérer, et de partager les bonnes pratiques. Au cours de cette formation, des outils ont été partagés, orchestrée par le CRI du BW avec la collaboration d'autres CRIs.

Les plus gros problèmes rencontrés pour ce pan du travail est l'insuffisance des financements et surtout la répartition des subsides sur les différents axes développés. Pour mieux SAM vit au travers de cette manière de faire qui chaque axe doit être budgétisé à part. Le total au retour, pour les ASBL qui sont subsidiées, noncé, pour ce qui nous concerne, la moitié dé, avec l'injonction de réaliser tous les axes vail inscrits dans le projet introduit. Un parlant pour uillustrer notre propos. Une ment de 1000€ pour 1 groupe de FLE en rai pendant neuf mois. la décision tombe : 500€ FLE avec le même volume de travail introduit. demandé change. C'est simplement impossible. ça. On est pas obligé d'accepter, certes, mais au vu tombent, refuser serait synonyme d'endetter l'asbl et accepter, faire tout pour trouver le manque à gagner ailleurs. Un casse tête permanent.



Il est essentiel de souligner que SAM, fidèle à son engagement, considère ce projet, tout comme d'autres initiatives ayant fait l'objet d'accords mais n'ayant reçu que peu ou pas de financement, comme un projet pilote. En conséquence, le développement du «Duo vers l'inclusion» sera limité, avec la perspective de former très peu de Duos.

On est pas obligé d'accepter, certes, mais au vu tombent, refuser serait synonyme d'endetter l'asbl et accepter, faire tout pour trouver le manque à gagner ailleurs. Un casse tête permanent.

Les principaux défis rencontrés dans cette partie du travail résident dans l'insuffisance des financements, ainsi que, surtout, dans la répartition des subventions entre les différents axes développés.



Pour mieux comprendre les difficultés auxquelles SAM fait face à travers cette approche qui nous semble unique, lors de la réponse de l'appel à projet, chaque axe doit être budgétisé individuellement. Cependant, Les décisions envoyées aux ASBL subventionnées, indique un montant unique, qui, dans notre cas, équivaut à la moitié de la somme demandée, avec l'injonction de mettre en œuvre tous les axes et le volume de travail introduits dans la demande.

Cette situation est simplement impossible à gérer. Et, c'est ainsi que les choses se déroulent. Bien que nous ne soyons pas obligés d'accepter, refuser, au vu du moment où les décisions sont prises, reviendrait à endetter l'asbl, à défaut de mettre la clé sous le paillason. En acceptant, nous devons déployer tous nos efforts pour trouver le manque à gagner ailleurs. C'est un véritable casse-tête permanent.

Guidance jeunes

MENA

De nombreux Mineurs Étrangers Non Accompagnés (MENA), après avoir obtenu un statut pour rester en Belgique, passent par une phase d'accueil dans des logements supervisés pendant 6 mois. Après cette étape, ils doivent apprendre à vivre de manière autonome, mais la plupart d'entre eux se retrouvent démunis face aux défis administratifs et quotidiens. Leur parcours scolaire chaotique, leur maîtrise insuffisante du français et des nouvelles technologies compliquent leur intégration dans une société axée sur la réussite scolaire et professionnelle.

L'intégration des MENA dans la société belge est une difficulté majeure, accentuée par leur parcours d'exil, l'absence d'encadrement familial, leur jeune âge et la solitude liée à l'autonomie. Ils doivent s'adapter à une culture et à des institutions étrangères, manquant d'informations sur la vie quotidienne, le fonctionnement de la société belge, les codes culturels, et les comportements appropriés.

Afin de répondre à ces défis, une proposition d'accompagnement spécifique pour les MENA est avancée. Cela inclut un soutien dans les démarches sociales, administratives, juridiques et de la vie quotidienne, adapté au degré d'autonomie de chacun, afin d'éviter des ruptures brusques et de favoriser un cheminement progressif. L'objectif est de guider les jeunes vers l'autonomie en les impliquant activement dans la construction de leur projet de vie, les transformant ainsi en acteurs à part entière de la société.

Les travailleurs sociaux référents jouent un rôle clé en tant que personnes de confiance vers lesquelles les jeunes peuvent se tourner pour résoudre des problèmes ou poser des questions. Ils assurent également le lien entre les jeunes et d'autres professionnels, offrant une présence soutenante et favorisant une écoute attentive dans le processus d'accompagnement.

La prise en charge globale que nous proposons est essentielle pour la réussite et la pérennité de notre action.

L'acquisition de l'autonomie marche qui s'élabore au fil du temps. Elle démarre par une première interaction avec le mena, créant ainsi une base pour des travaux impliquant une approche progressive. La rencontre, la confiance et le lien se construisent lentement, nécessitant du temps. Il est crucial que le mena puisse compter sur une présence fiable, tout en ayant l'espace pour exprimer ses demandes, même si toutes ne trouvent pas nécessairement une réponse immédiate.



est un processus continu, long, une démarche à travers des essais et des erreurs. Ce processus doit être graduel, progressive. La rencontre, la confiance, nécessitant du temps. Il est crucial sur une présence fiable, tout en ayant l'espace pour exprimer ses demandes, même si toutes ne trouvent pas nécessairement une réponse immédiate.

EX-MENA

En plus des efforts consentis pour la prise en charge des mena évoqués ci-dessus, il est question aussi de favoriser le développement de l'autonomie et de l'émancipation ex-MENA jusqu'à 26 ans. Cet objectif général englobe les objectifs spécifiques suivants :

- Atténuer pour les jeunes les difficultés inhérentes à l'exil, au passage à l'autonomie, à la vie adulte ;
- Favoriser l'émancipation des jeunes.
- Faciliter le développement d'une citoyenneté critique, active, responsable et solidaire ;
- Faciliter l'accès des jeunes à leurs droits sociaux et le maintien de ces derniers ;
- Favoriser l'accrochage et la réussite scolaire ;
- développer l'insertion socio-professionnelle pour un public migrant, jeunes et peu scolarisé
- Favoriser le lien social et la création d'un réseau de soutien autour du jeune.
- Favoriser l'accès au premier logement et les apprentissages liés à l'ouverture des droits sociaux

EX-MENA

En plus des efforts déployés pour la prise en charge des MENA mentionnés précédemment, il s'agit également de promouvoir le développement de l'autonomie et de l'émancipation des ex-MENA jusqu'à l'âge de 26 ans. À leurs 18 ans, ces jeunes se retrouvent subitement livrés à eux-mêmes, sans tuteur, sans membres de la famille, et avec pour seul accompagnateur l'intervenant social, perdant ainsi tout le soutien et l'entourage qui les entouraient la veille.

Atténuer les difficultés liées à l'exil, à la transition vers l'autonomie et à la vie adulte pour les jeunes.

Favoriser l'émancipation des jeunes.

Faciliter le développement d'une citoyenneté critique, active, responsable et solidaire.

Faciliter l'accès des jeunes à leurs droits sociaux et maintenir ces droits.

Favoriser l'accrochage et la réussite scolaire.

Développer l'insertion socio-professionnelle pour un public migrant, jeune et peu scolarisé.

Favoriser le lien social et la création d'un réseau de soutien autour du jeune.

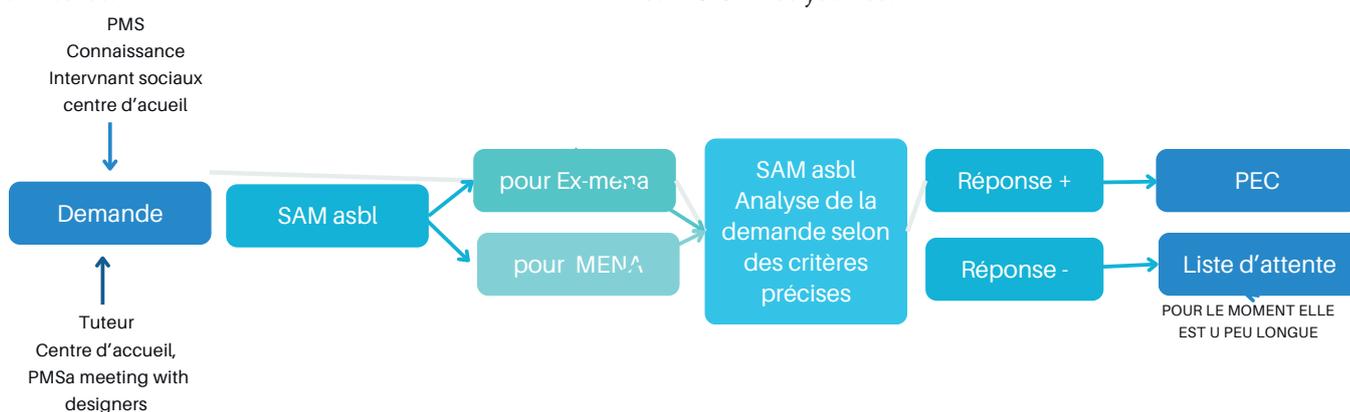
Faciliter l'accès au premier logement et les apprentissages liés à l'ouverture des droits sociaux.

L'accompagnement social se déroule lors de permanences, accessibles sur rendez-vous (axe droit et obligation). Les ex-MENA sont pris en charge sur plusieurs axes, incluant l'aide sociale, l'autonomie financière, le droit de séjour, la citoyenneté, la santé, la scolarité, l'accompagnement psycho-social, l'accès au logement et la gestion du logement au sens large.

Les ex-MENA accompagnés ont également la possibilité de bénéficier de l'espace communautaire (axe interculturelité du financement ILI). Le travail sur le communautaire vient renforcer celui de l'accompagnement social, favorisant l'installation d'une dynamique collective basée sur une relation de confiance entre les ex-MENA et nos équipes. Cette relation particulière permet de transformer chaque demande et démarche en une occasion d'émancipation, offrant à chaque jeune des opportunités pour découvrir comment devenir acteur de sa situation et se mettre en projet autour de ses centres d'intérêt.

À plus long terme, l'objectif est de lui permettre d'articuler progressivement ses besoins, ses envies et ses aspirations avec le fonctionnement, les exigences et les possibilités de notre société. Ce dispositif contribue de manière significative au développement des responsabilités et aptitudes personnelles des MENA et ex-EMA.

Le volet communautaire devient donc une nécessité, permettant aux jeunes de s'ancrer en Belgique, de cultiver des amitiés, d'apprendre à s'exprimer, de combattre la solitude, le repli sur soi et l'exclusion, tout en favorisant l'accès à la culture et aux loisirs. Il est la clé pour construire des projets PAR et POUR les jeunes.



B

Les principaux chiffres

Place maintenant aux faits chiffrés qui reflètent l'impact concret de nos actions au cours de l'année 2023. Les statistiques ci-dessous fournissent un aperçu détaillé du nombre de bénéficiaires accompagnés pour chaque projet. Chaque projet, soutenu par un pouvoir subventionnaire spécifique, et nous rappelons également le public ciblé par chaque projet.

Ces chiffres témoignent de l'engagement continu de SAM asbl à répondre aux besoins de notre communauté et à atteindre les objectifs fixés par nos partenaires financiers, bien que certains subsides ne soient pas à la hauteur du travail réalisé

Fdasil L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, Depuis sa création en 2001, demeure l'unique institution habilitée à accueillir les demandeurs de protection internationale, anciennement désignés comme les demandeurs d'asile. Cet accueil est régi par la loi du 12 janvier 2007, qui transpose partiellement la directive européenne définissant les conditions minimales d'accueil

C'est dans le cadre de cette mission exclusive que **FEDASIL** a mandaté **SAM asbl** pour l'accueil des DPI mineurs étrangers non accompagnés dans le cadre de son projet 'Time Out' et, depuis novembre 2023, le projet de Phase 3, appelés respectivement PAMEX et ESCALE

Le public cible pour ces deux projets sont les Mineurs Etrangers Non Accompagnés (**MENA**)

Le projet PAMEX vise à prendre en charge de manière résidentielle les Mineurs Étrangers Non Accompagnés (MENA) confrontés à des problèmes de comportement, des difficultés émotionnelles, de désillusion, d'absentéisme scolaire, etc. L'objectif principal est de dédramatiser les situations et de stabiliser ces jeunes.

PAMEX SAM asbl à accueilli 118 jeunes en 2023.



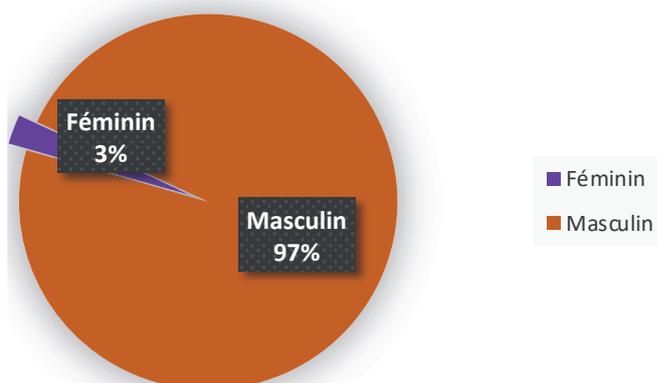
3
Filles



115
garçons

118
jeunes

Pamex



Il existe trois types de prise en charge (PEC) avec différentes durées et modalités :

Time out éducatif : d'une durée de 15 jours, renouvelable une fois. Cette PEC concerne les MENA confrontés à des problèmes de comportement, de gestion des émotions, etc.

Happy Time out : d'une durée d'une semaine, cette PEC est de nature préventive, visant à éviter l'escalade des situations. Il peut même arriver que la demande de cette PEC émane du jeune lui-même, souhaitant se retirer temporairement pour se ressourcer et oublier ses difficultés.

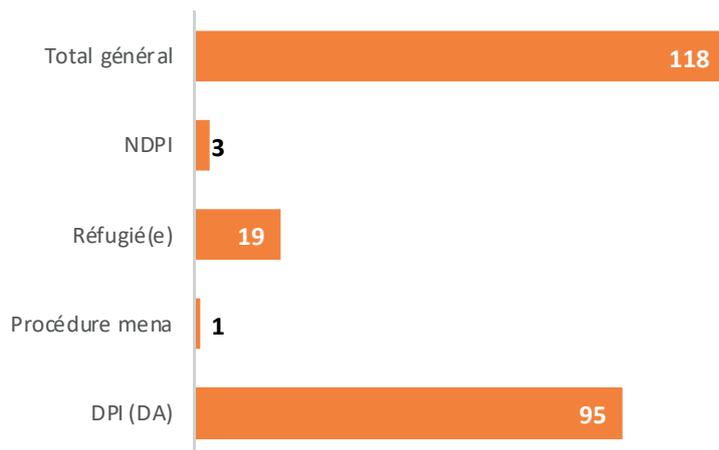
COO : Cette prise en charge s'adresse aux MENA qui n'ont pas de places disponibles dans le réseau traditionnel (1ère phase) et qui sont pris en charge par SAM. La durée varie de 1 à 2 mois, avec une pédagogie de prise en charge différente.

Pour le projet Escale : La durée d'accueil est de minimum 6 mois et peut aller jusqu'à la majorité du mena. L'objectif étant sa mise en autonomie en l'accompagnant dans un logement supervisé, sous les auspices du tuteur qui reste la personne défensive des intérêts supérieurs du mena

Nombre par Nationalité

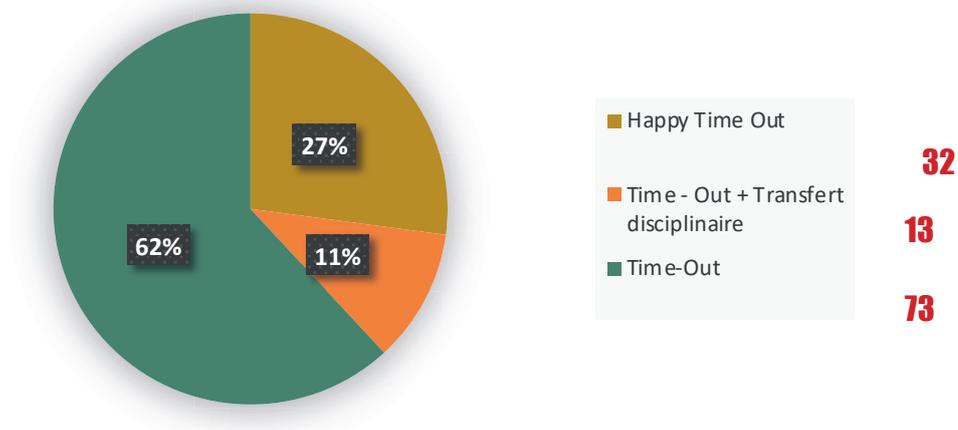


Nombre par statut

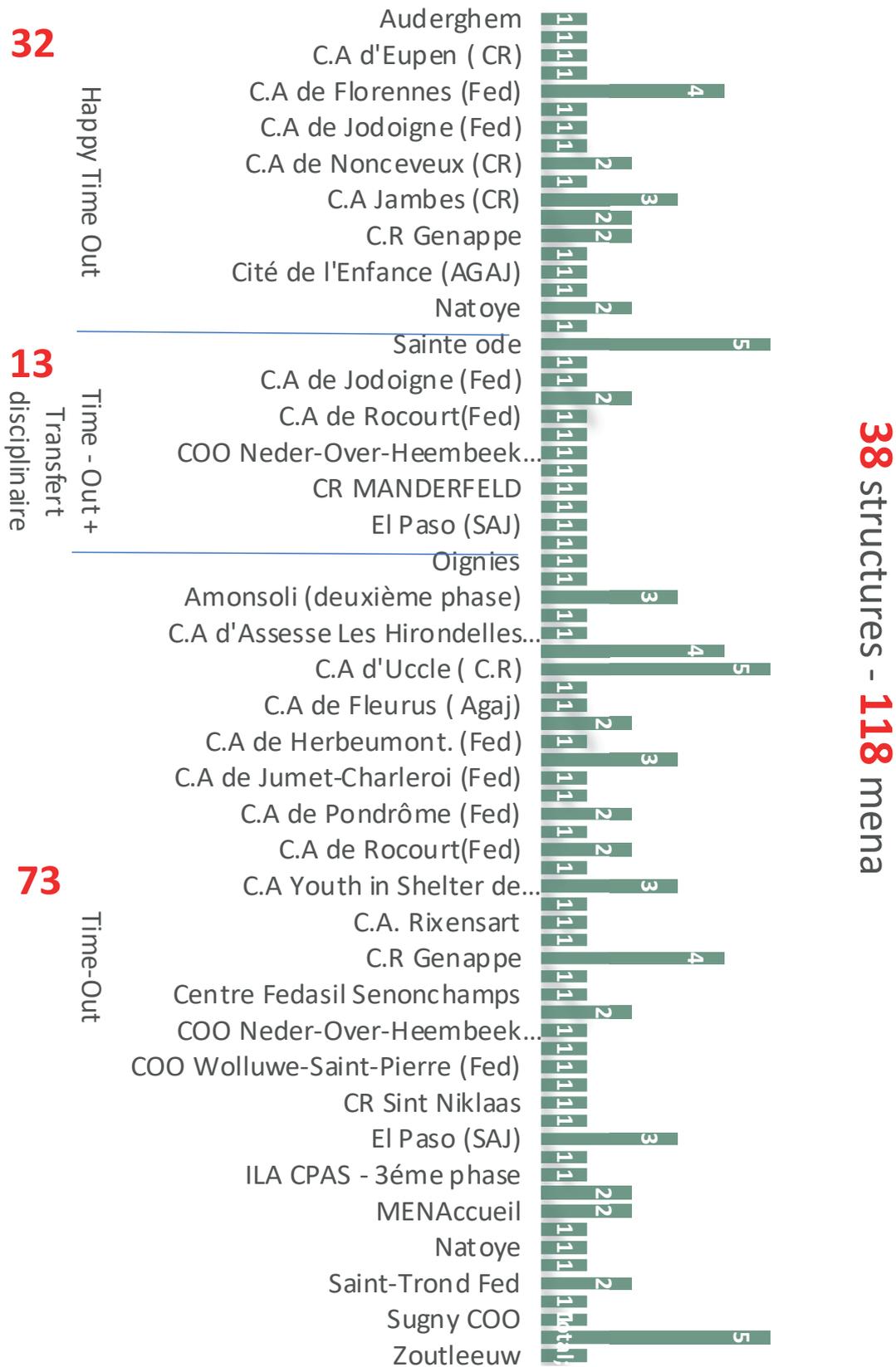


Ce graphique nous présente les divers statuts administratifs des mena accueillis

Nombre par type d'accueil



Par centre de provenance

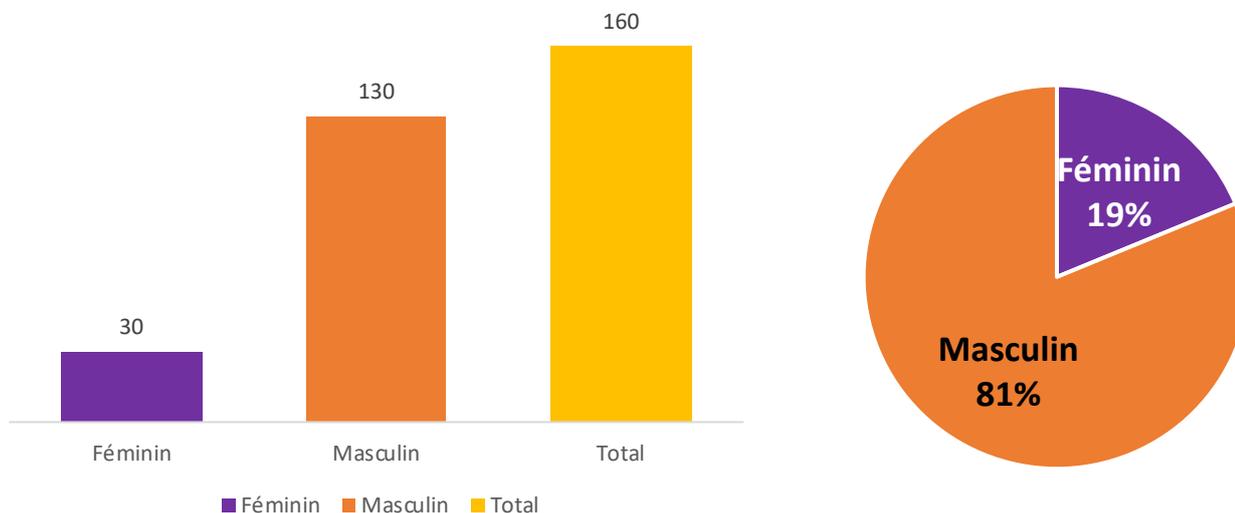


Ce graphique illustre de manière plus tangible la provenance géographique des MENA. SAM asbl, à travers son service PAMEX, est censée couvrir l'ensemble du territoire national.

GUIDANCE JEUNES

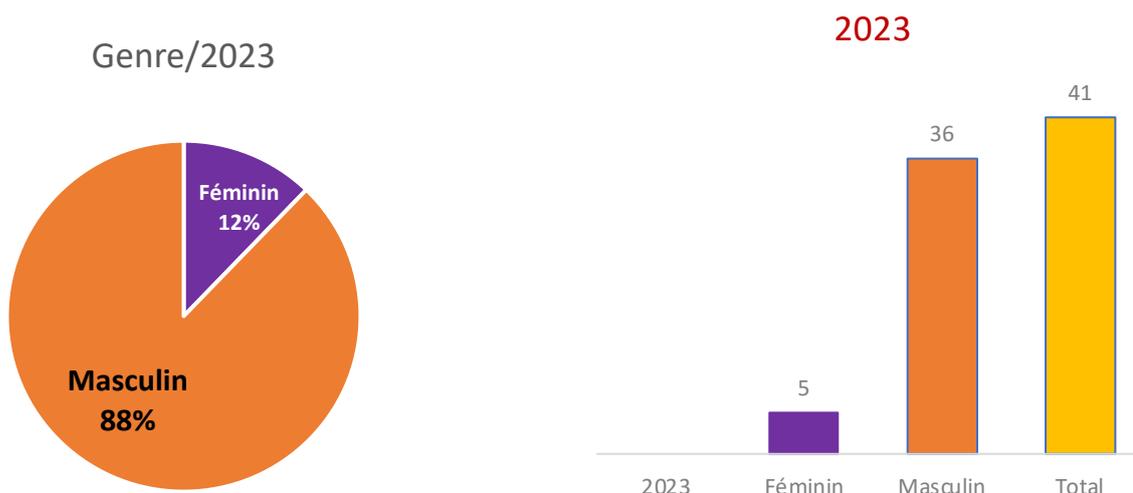
"Ce service accompagne les M.E.N.A. âgés de 16 à 26 ans, bien que nous soyons officiellement tenus de nous limiter à 22 ans. Pour des raisons pratiques, la continuité du service offert depuis quelques années semble être une bonne raison de poursuivre l'accompagnement.

GUIDANCE JEUNES / Genre

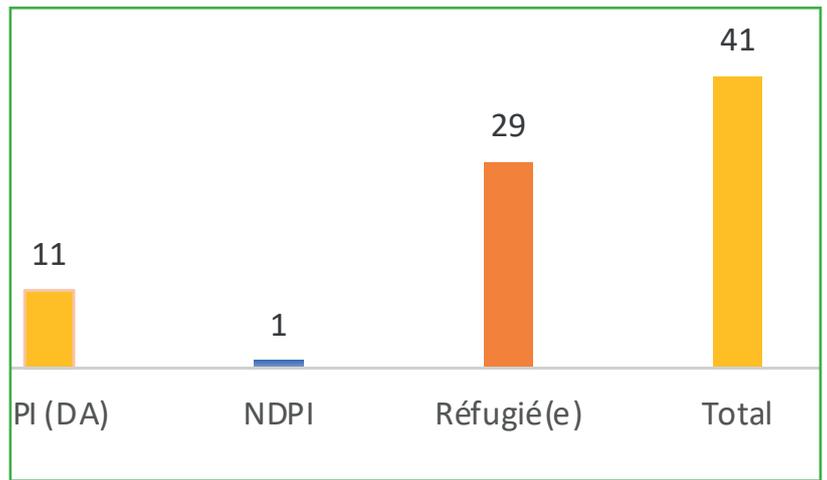


Compte tenu de la continuité du service et du besoin que les chiffres reflètent la réalité, nous incluons dans le rapport d'activités 2023 les chiffres de tous les dossiers actifs, c'est-à-dire ceux des personnes qui se sont présentées au moins une fois en 2023

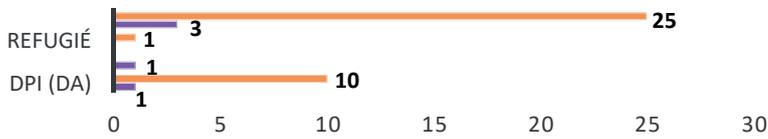
En 2023, nous avons ouvert 41 nouveau dossiers repartis comme suit :



Statut

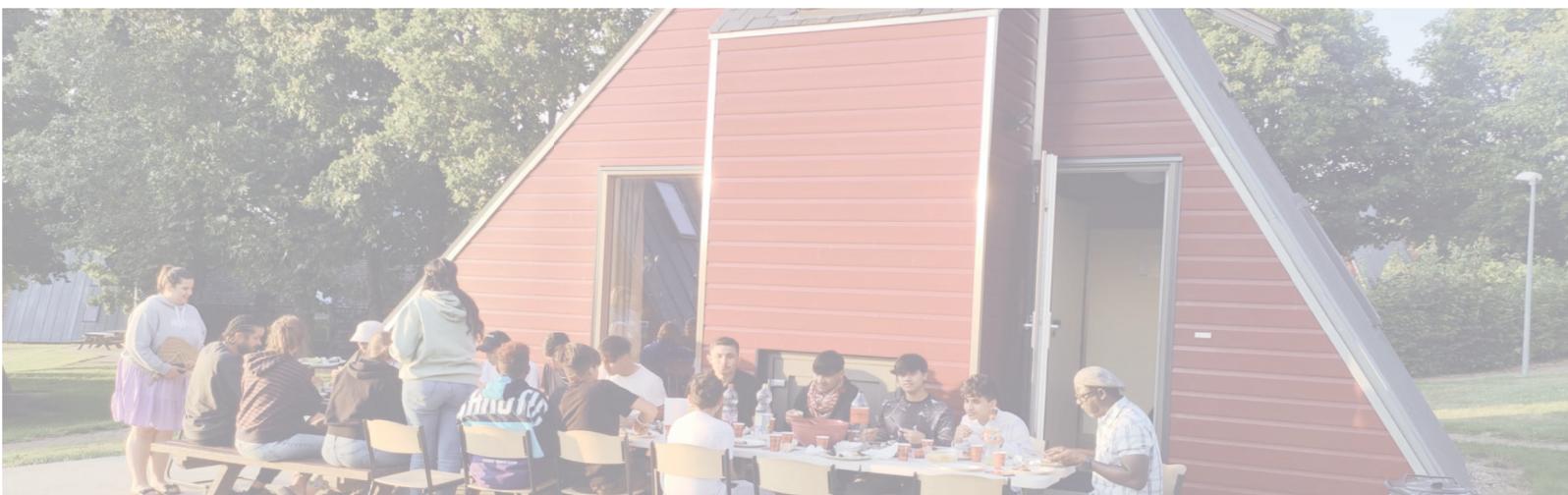
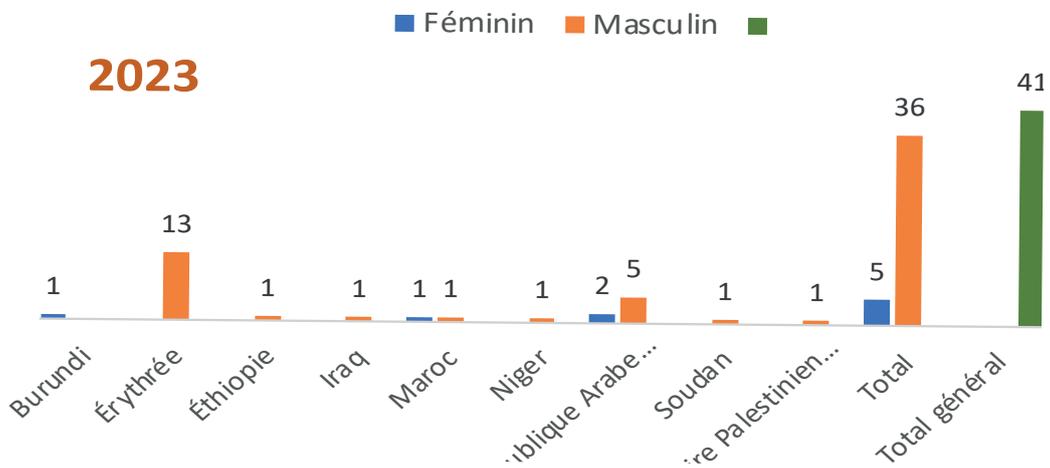


2023 Genre/statut



| | DPI (DA) | NDPI | Refugié | Réfugié(e) |
|----------|----------|------|---------|------------|
| Masculin | 10 | | 1 | 25 |
| Féminin | 1 | 1 | | 3 |

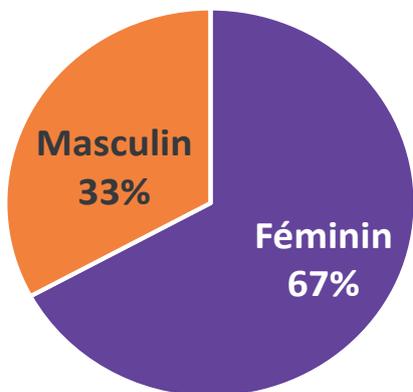
Nationalité & Genre



Formations

A. Apprentissage de français : 85

Genre



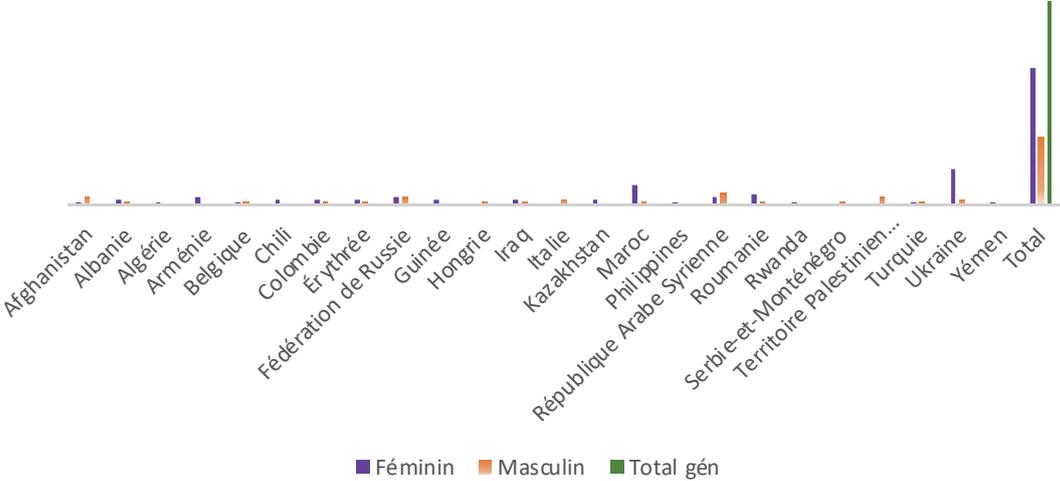
■ Féminin ■ Masculin

Statut & genre

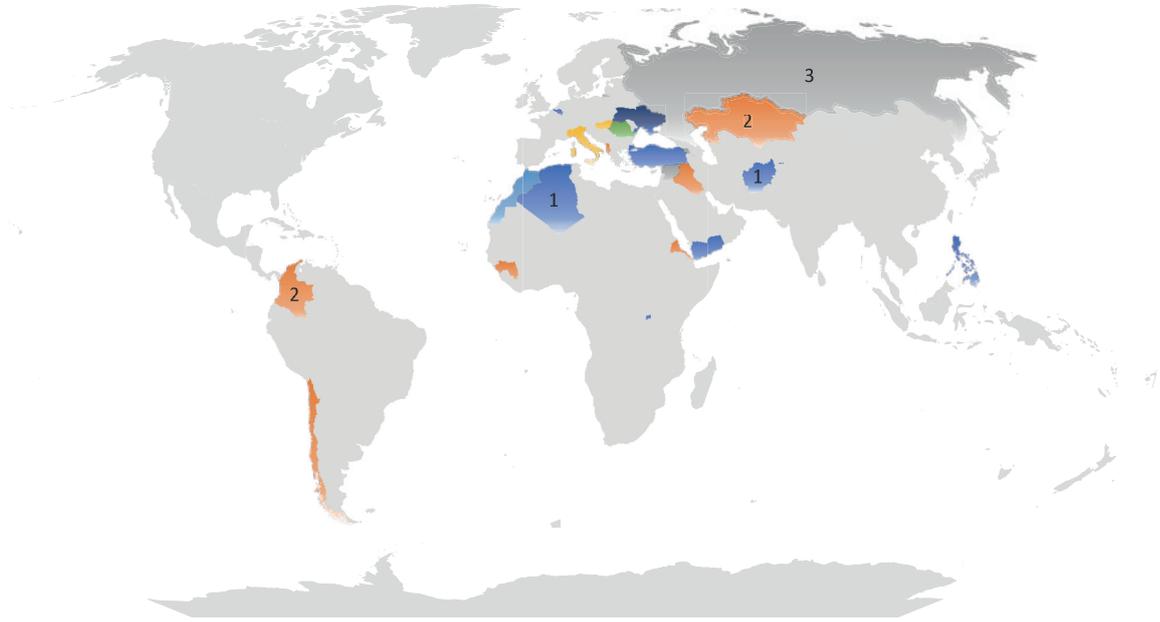


À l'instar des rapports des années précédentes, ces chiffres ne prennent pas en compte tous les bénéficiaires ayant eu un contact avec les formateurs, notamment via des tests de positionnement, dont la durée varie entre 20 minutes et une heure en fonction du niveau. Cela inclut également tout le volet administratif associé, tel que les rendez-vous, les inscriptions, les copies, les appels et les rappels, etc. Malheureusement, nous ne disposons pas d'une évaluation précise de la place qu'occupe ce travail dans notre financement.

NATIONALITÉ & GENRE



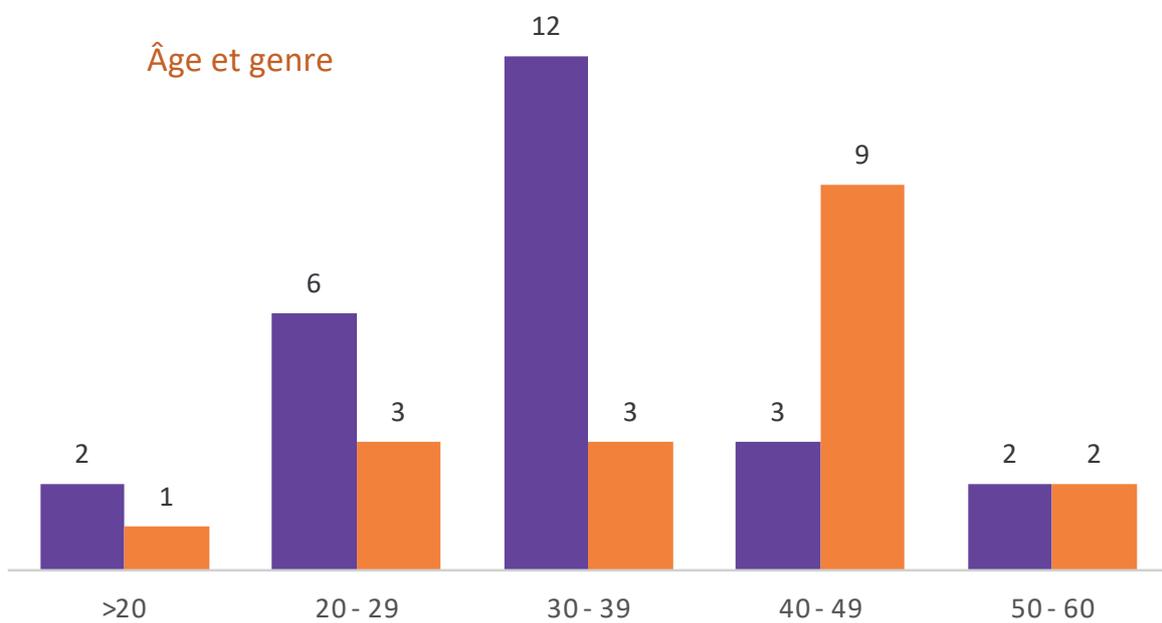
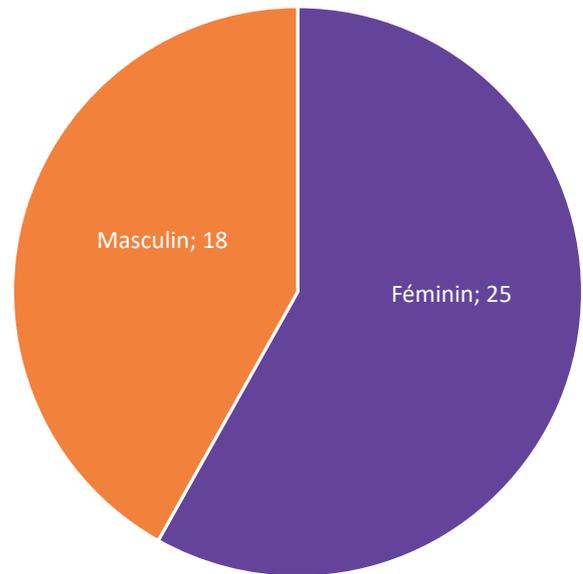
NATIONALITÉ & GENRE

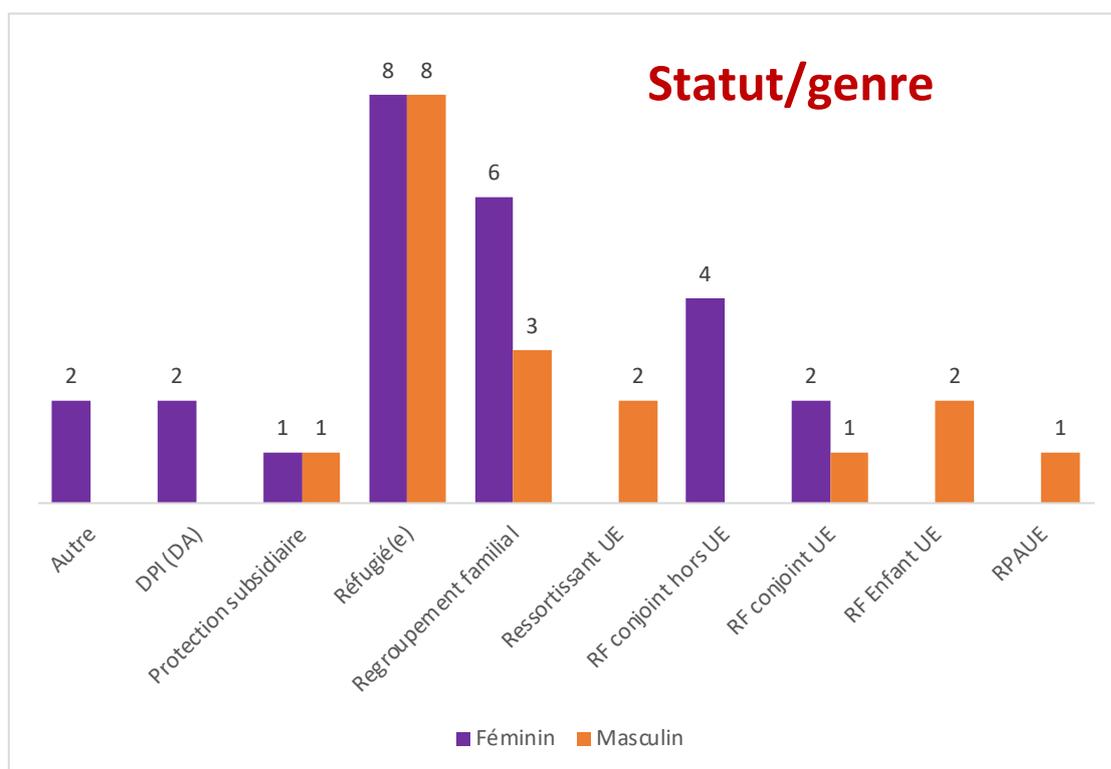
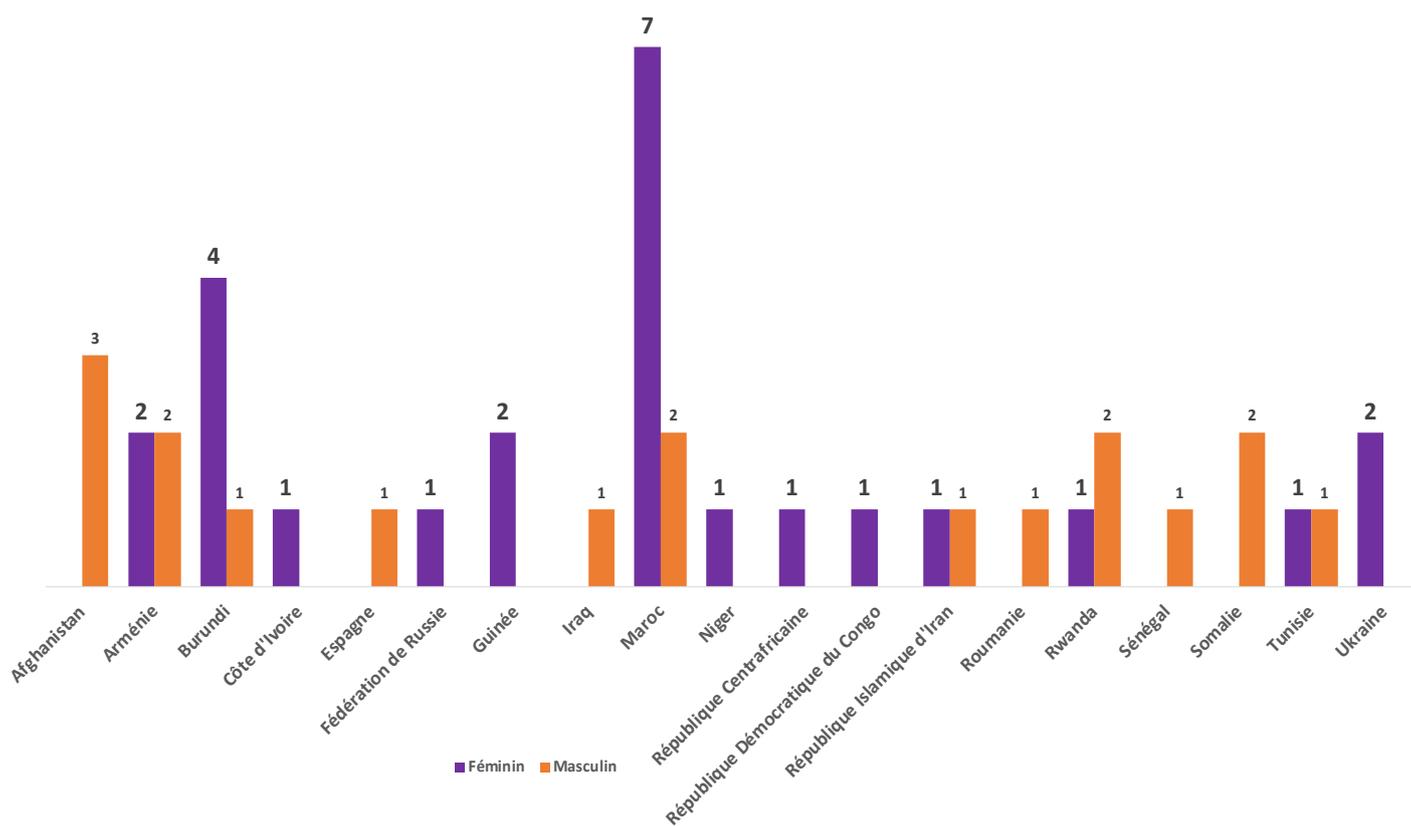


Avec Bing
 © Australian Bureau of Statistics, GeoNames, Geospatial Data Edit, Microsoft, Navinfo, Open Places, OpenStreetMap, TomTom, Wikipedia, Zenrin

B. Citoyenneté : 43

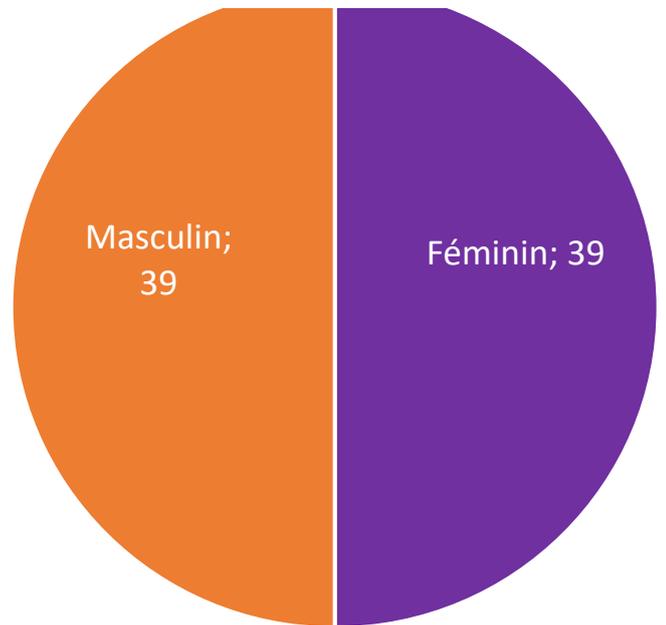
Ce service, indispensable pour solliciter l'acquisition de la nationalité belge, est plus souvent utilisé pour cette demande que pour le véritable parcours d'intégration.





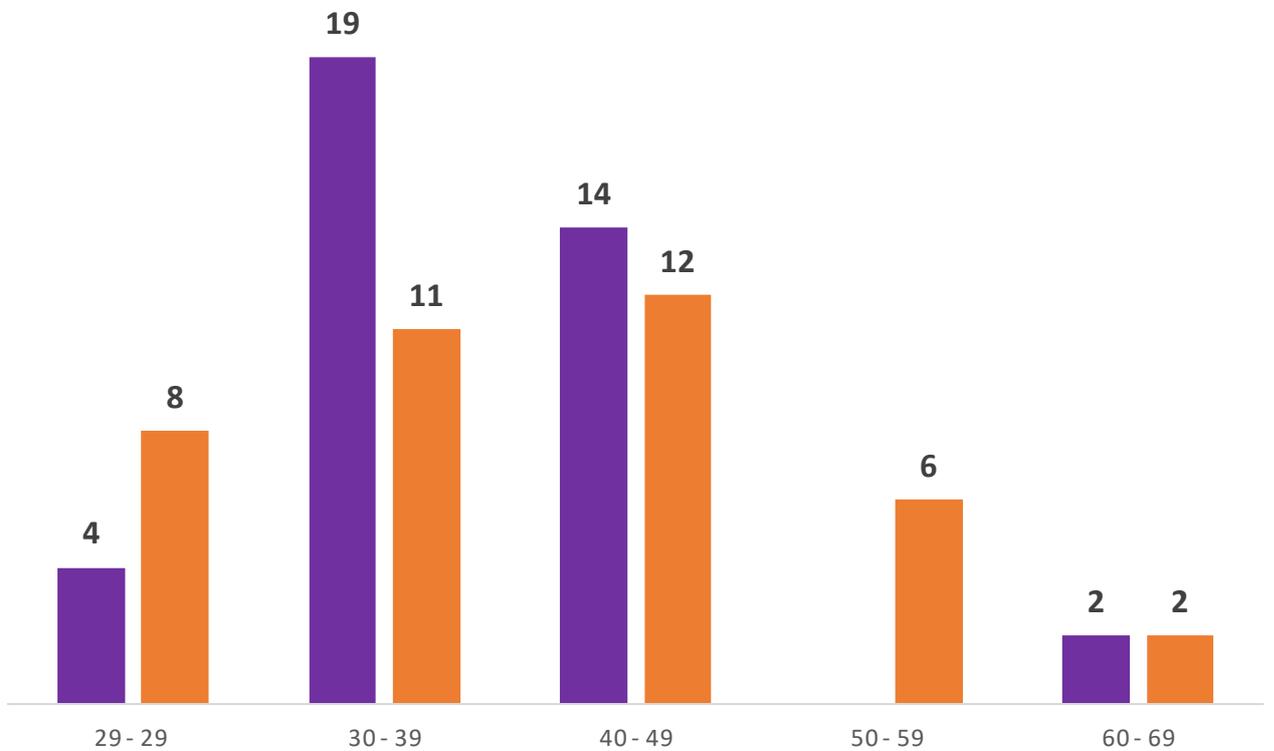
JurisLex, service de confiance en matière de conseil en droit des étrangers. Nous combinons expertise juridique et innovation pour fournir des solutions complètes et adaptées à vos besoins et démarches juridiques. JurisLex, votre service qui ne ménage pas ses efforts et se déplace pour faire respecter les droits de ses bénéficiaires quand c'est nécessaire. Et c'est très souvent nécessaire

Genre

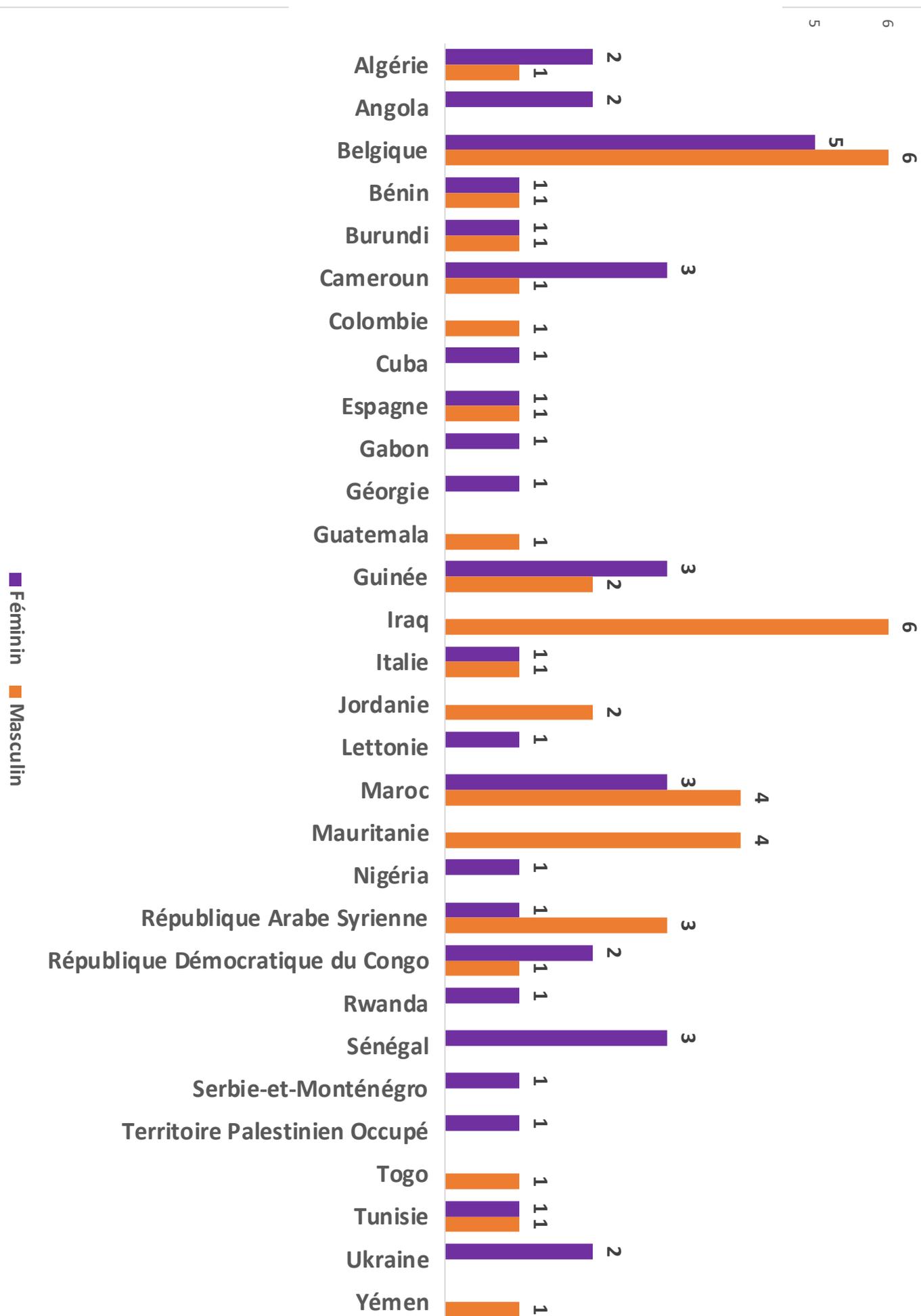


JURIDIQUE Age/Sexe

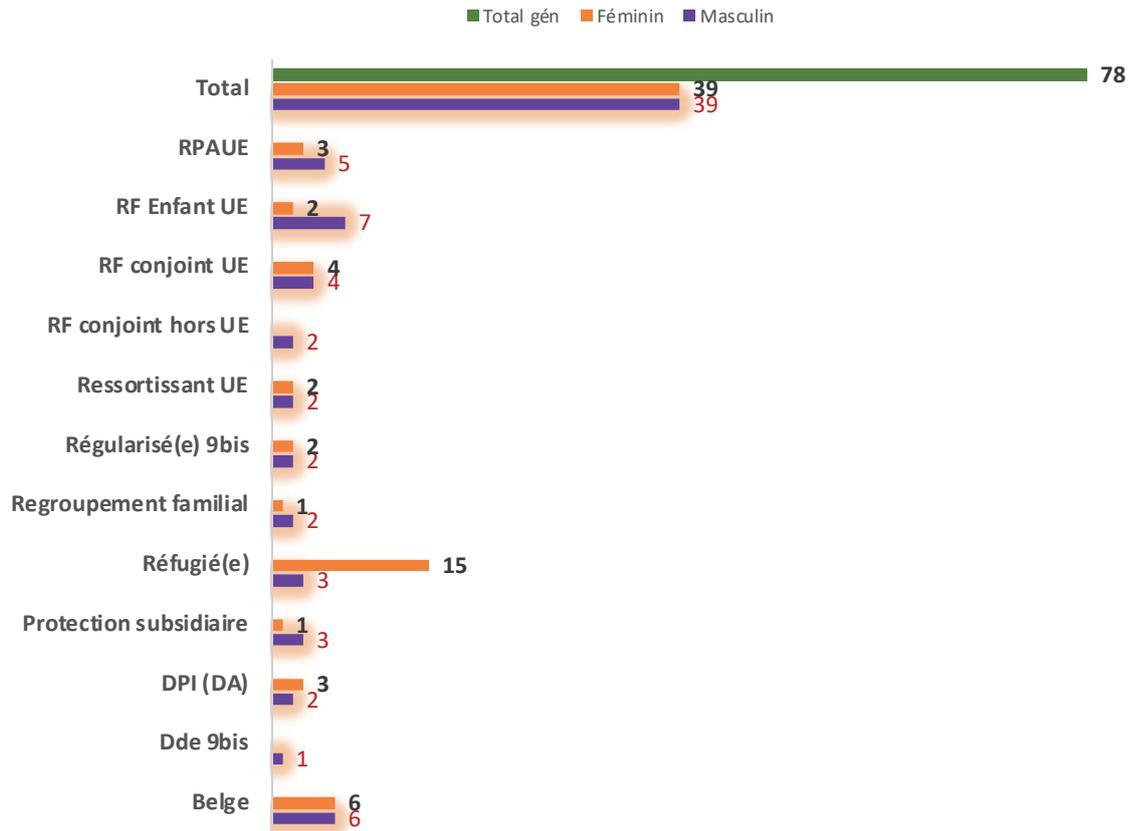
■ Féminin ■ Masculin



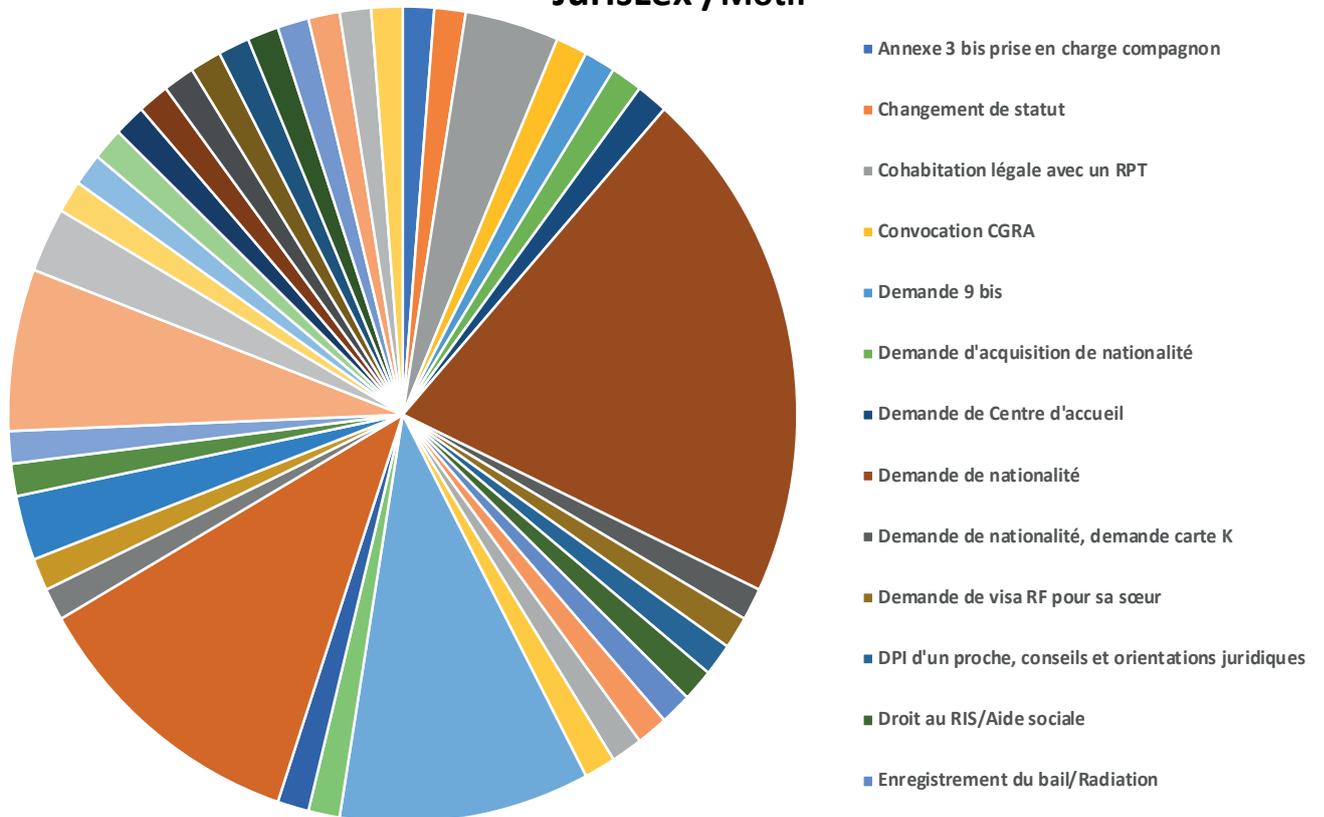
JURIDIQUE Nationalité/genre

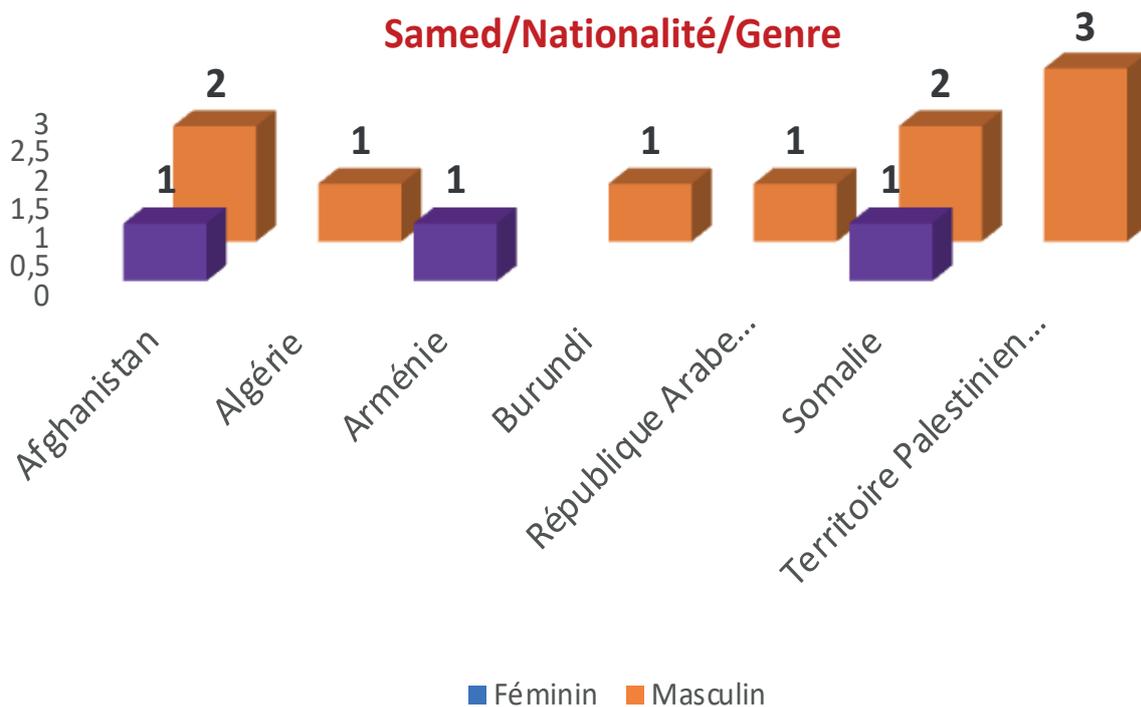
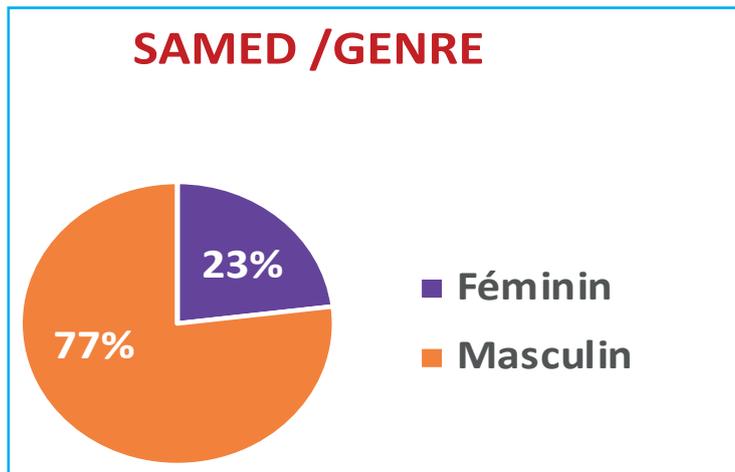


JurisLex Statut/Genre

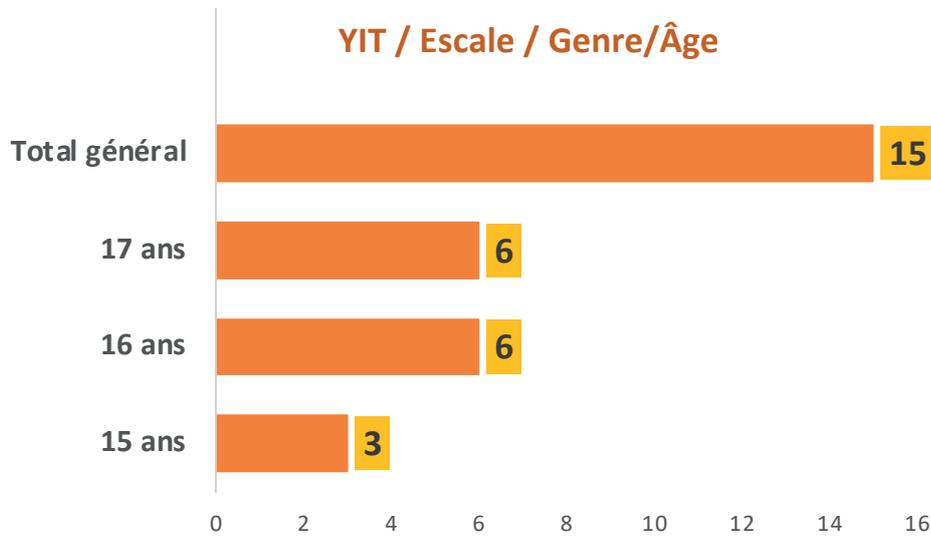


JurisLex /Motif

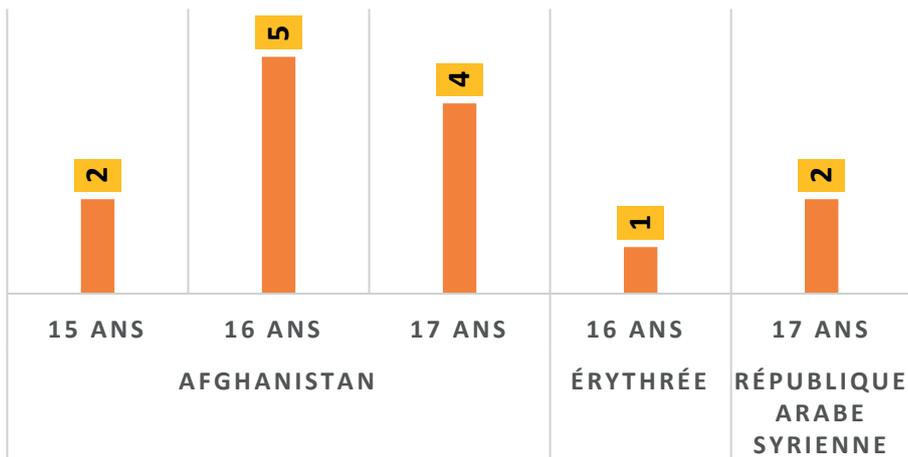




Nous accompagnons des mineurs étrangers non accompagnés, admis au séjour mais encore peu autonomes, dans des logements supervisés. Cet accompagnement est souvent complexe, notamment en matière d'hygiène, de scolarité, de gestion du budget et de lutte contre les addictions aux jeux et aux réseaux sociaux. Cependant, certains jeunes parviennent à surmonter ces défis et à progresser vers une plus grande autonomie.



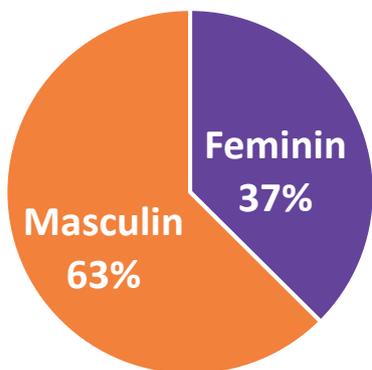
NATIONALITÉ/GENRE/ ÂGE



Transition : 8

Projet novateur qui se distingue par sa singularité et son engagement à désengorger le réseau d'accueil.

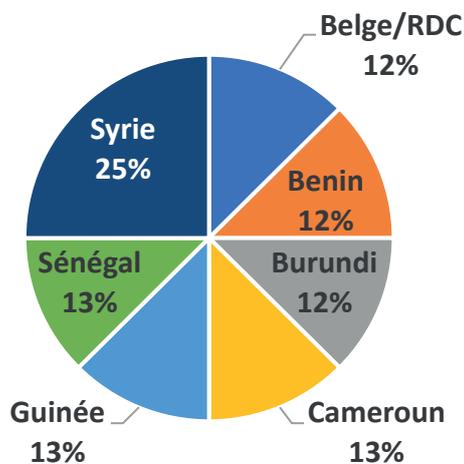
TRANSITION/GENRE



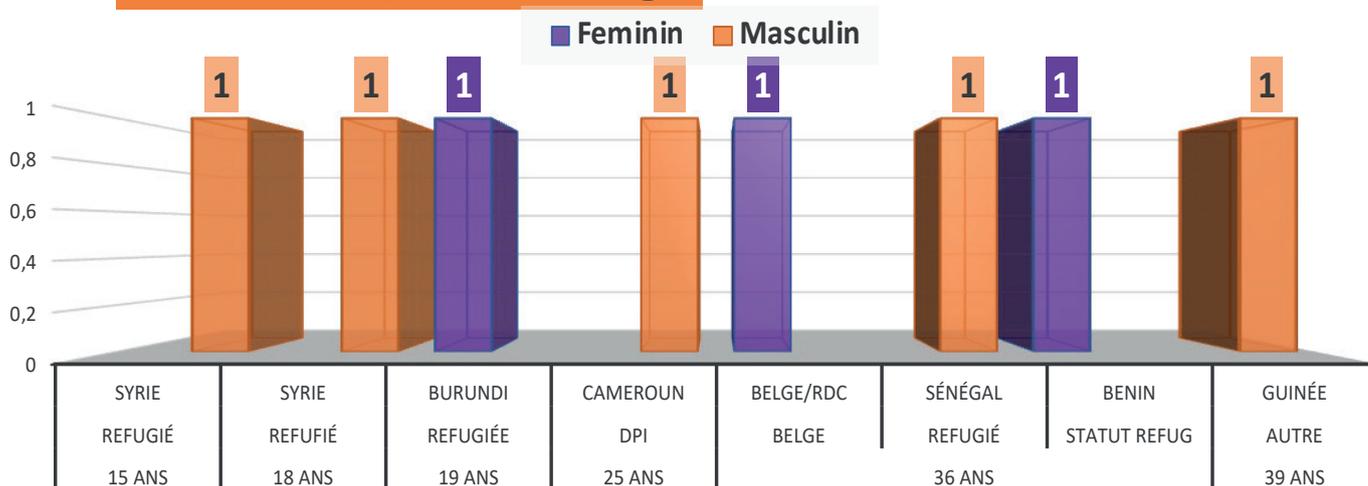
Parmi les nombreuses solutions explorées par SAM, cette initiative audacieuse de SAM asbl se positionne comme une réponse cruciale pour soulager le réseau d'accueil de FEDASIL et ses partenaires. Bien que l'initiative ait montré un grand potentiel, il s'est avéré trop lourd à porter et parfois compliqué à mettre en œuvre. Néanmoins, les enseignements tirés de ce projet fournissent des pistes précieuses pour l'avenir, et la persévérance de SAM asbl témoigne de leur dévouement à trouver des solutions innovantes et durables pour améliorer le système d'accueil

Nous avons pu accompagner huit personnes, mais seulement deux d'entre elles ont trouvé un autre logement dans les délais impartis. Les autres continuent de chercher. Bien que cela ait permis de libérer quelques places dans les centres d'accueil, cela n'a pas suffi à créer un véritable turnover. Cette situation est principalement due à la saturation du parc immobilier locatif, ce qui met en évidence les défis persistants auxquels nous sommes confrontés pour atteindre une efficacité optimale dans la gestion du réseau d'accueil.

TRANSITION/NATIONALITÉ



Transition/statut/Âge



IV. Sommaire exécutif

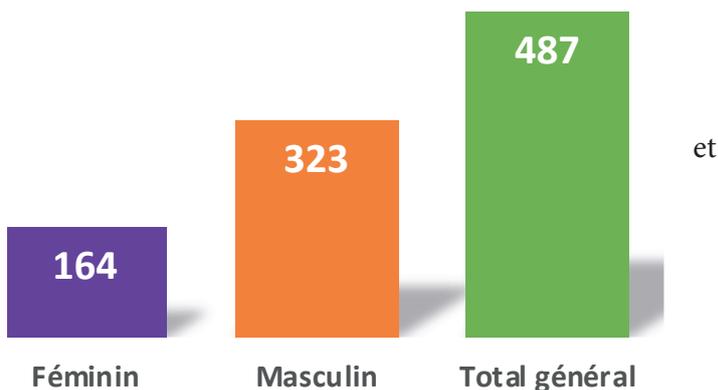
Résumé des points saillants du rapport

En 2023, SAM asbl a poursuivi son engagement envers l'accompagnement des personnes migrantes et réfugiées. Nos programmes phares ont permis d'offrir un soutien essentiel à ceux qui en ont le plus besoin, malgré les nombreux défis rencontrés. Grâce à une équipe dévouée, des bénévoles engagés et un conseil d'administration présent, nous avons pu :

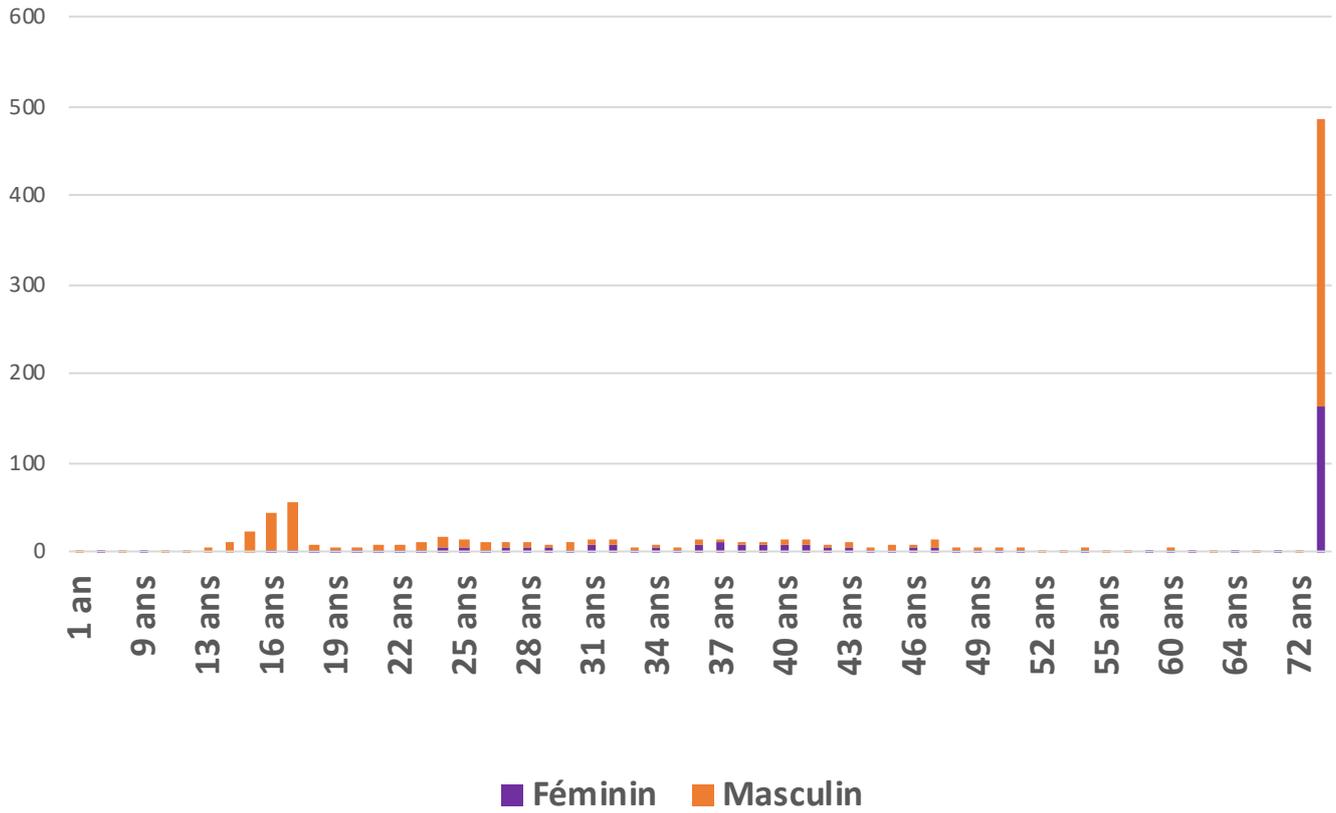
- Accueillir et héberger 118 mineurs étrangers non accompagnés (MENA) en perte de repères dans le cadre du programme PAMEX.
- Ouvrir 41 nouveaux dossiers pour la mise en autonomie de jeunes en ambulatoire parmi les 160 accompagnés dans l'année.
- Dispenser des cours de langue, indispensables pour toute personne souhaitant s'intégrer dans une société étrangère, à 85 personnes migrantes.
- Dispenser des modules de citoyenneté à 43 personnes migrantes.
- Accompagner 13 demandeurs de protection internationale (DPI) dans le difficile parcours des soins hospitaliers dus à des maladies graves (dialyse, santé mentale, VIH, cancer...).
- Accompagner 78 bénéficiaires dans les méandres législatifs belges.
- Prendre en charge 96 personnes souvent perdues dans la complexité administrative belge.
- Sous-louer, via nos « logements de transition », à huit personnes en difficulté de logement et menacées d'expulsion de leurs structures d'accueil ou déjà à la rue. Ces personnes ont pu trouver un toit provisoire, ouvrir leurs droits sociaux, tout en continuant à chercher un logement stable. Deux d'entre elles ont trouvé un logement stable dans les délais impartis.
- Libérer des places dans nos centres d'accueil, bien que cela n'ait pas suffi à créer un turnover significatif.
- Assurer la lourde tâche d'autonomiser 17 jeunes, dont 5 MENA confiés par le Ciré et 12 par Fedasil, souvent peu ou pas du tout prêts pour cette étape cruciale de la vie. Pour les 12 places, seules 6 ont été activées en décembre 2023, suite à la signature de l'accord en novembre 2023.
- Mettre en place plusieurs initiatives communautaires visant à sensibiliser et à intégrer les migrants dans la société locale via l'interculturalité (potager) et le duo vers l'inclusion.

Les statistiques montrent notre impact significatif, avec plus de 487 personnes bénéficiant

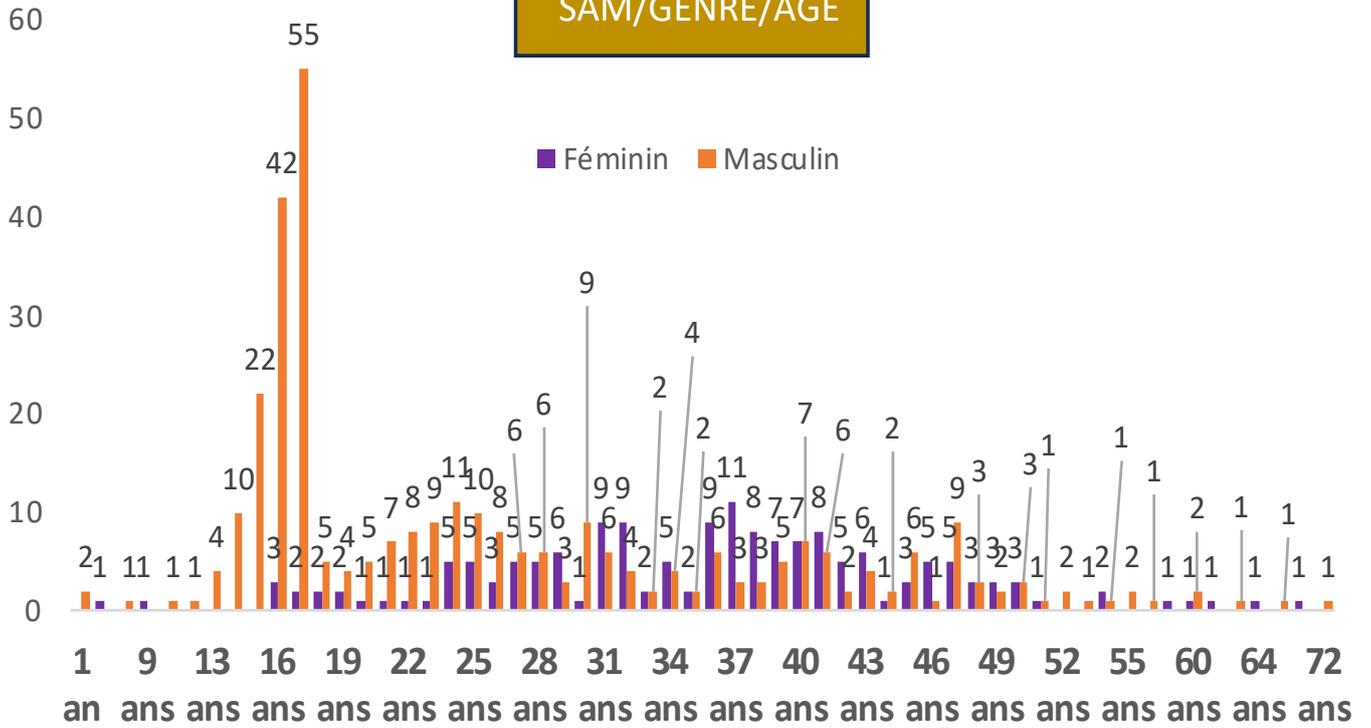
Total SAM 2023



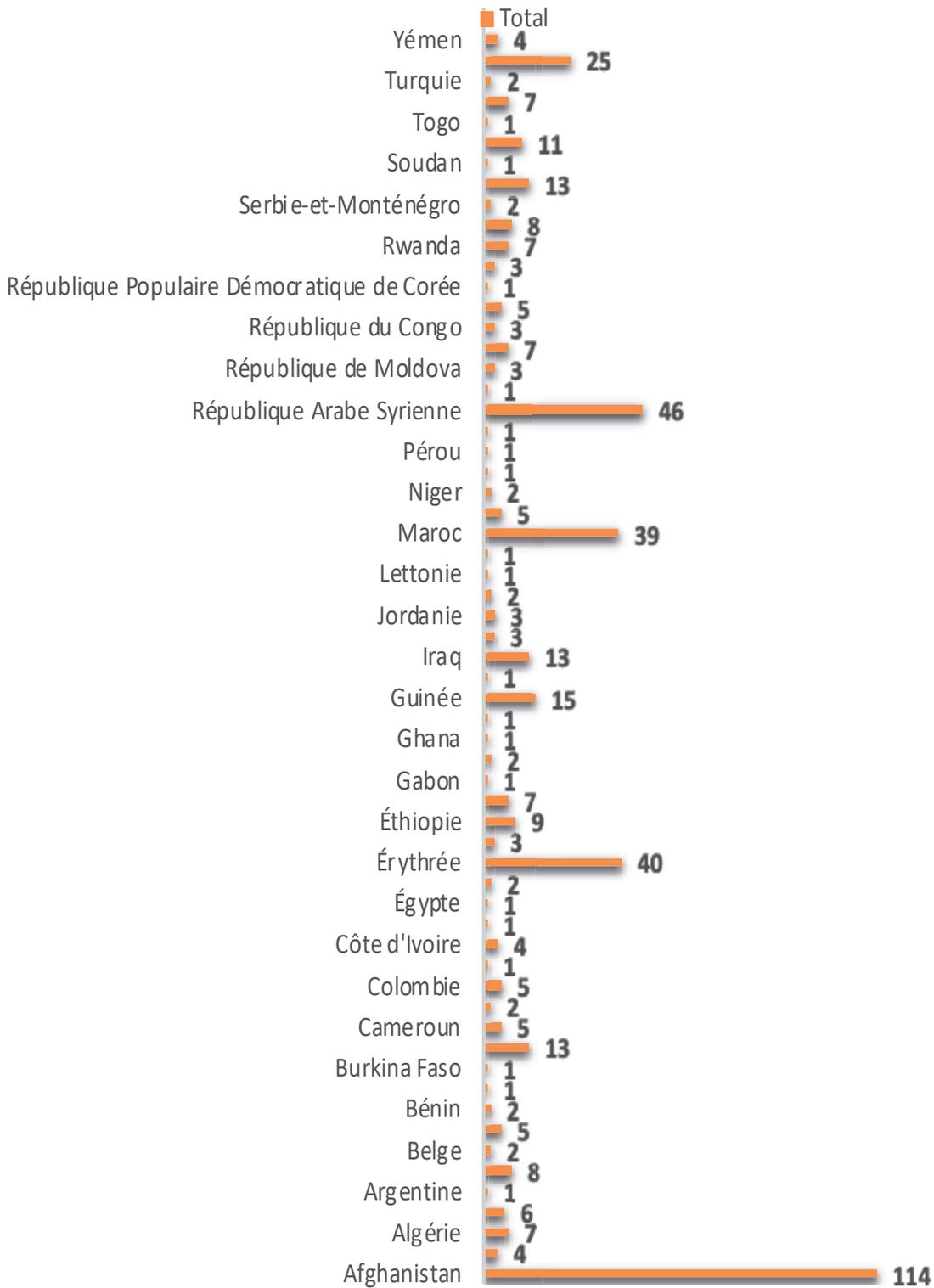
SAM/ÂGE/GENRE



SAM/GENRE/ÂGE



SAM/Nationalité



Principales réalisations et défis

Principales réalisations de l'année :

- Nous avons pu fournir des logements sûrs et abordables à un nombre significatif de bénéficiaires, grâce à une meilleure coordination avec les propriétaires solidaires et notre réseau en général.
- De nouveaux partenariats ont été établis avec des organisations telles que le Ciré, Arc-en-Ciel et Fedasil, renforçant notre réseau de soutien et nos capacités d'intervention.
- La mise en place d'un projet pilote consistant en l'organisation de permanences sociales tournantes, offrant ainsi plus de possibilités et de diversité d'accompagnement aux bénéficiaires.

Défis rencontrés :

- La saturation du parc immobilier locatif a considérablement limité notre capacité à trouver des logements pour les bénéficiaires, exacerbée par une forte demande et une offre restreinte.
- Nos ressources financières limitées ont restreint notre capacité à étendre certains projets essentiels, compromettant ainsi un peu notre mission.
- Les complications administratives et les politiques migratoires restrictives ont souvent retardé nos efforts de soutien, nécessitant une réévaluation constante de nos stratégies d'intervention.

Réponses aux défis :

Malgré ces obstacles, nous avons continué à adapter nos stratégies pour maximiser notre impact et à chercher des solutions innovantes pour surmonter les défis rencontrés. Par exemple :

- Collaboration accrue avec certains partenaires locaux pour mieux anticiper et répondre aux besoins en logement de transition.
- Recherche de nouvelles sources de financement, incluant des subventions et des dons, pour pallier les limitations budgétaires.
- Introduction de la possibilité de défiscalisation des dons de plus de 40€.
- Réorganisation des processus d'accompagnement internes pour une meilleure prise en charge des bénéficiaires.
- Augmentation de notre capacité d'accueil.

Ces adaptations nous ont permis de maintenir notre engagement envers les bénéficiaires et de continuer à progresser malgré un environnement souvent difficile.



CRISIS :
Palestine Ukraine,
Érythrée, Russie, Mali,
Somalie, Afghanistan,
Syrie... Image de la guerre
Israel-Palestine ou
Gaza.

V. Contexte et environnement

Aperçu du contexte migratoire¹

En 2023, le contexte migratoire a été marqué par une saturation du réseau en raison de divers facteurs. Pourtant, les données montrent une baisse de 3,7% du nombre de migrants arrivant en Belgique par rapport à 2022.

Les migrants que nous accompagnons proviennent principalement de [l'Afghanistan, Syrie, Érythrée, chacun apportant des besoins spécifiques liés à leur situation unique. La diversité des origines et des parcours nécessite une adaptation constante de nos services pour répondre efficacement aux besoins variés des bénéficiaires.

Facteurs externes influençant le travail de SAM

Plusieurs facteurs externes ont eu un impact significatif sur notre travail cette année :

Politiques gouvernementales et régulations : La Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, adjointe à la ministre de l'Intérieur, a décidé de ne plus accorder de l'accueil aux hommes isolés. Ce changement dans les politiques migratoires a créé un environnement incertain pour les migrants et a compliqué nos efforts.

Situation spécifique de l'accueil en 2023

L'année 2023 a été marquée par une saturation continue du réseau d'accueil. Depuis 2021, de nombreux demandeurs d'asile se retrouvent en dehors du réseau d'accueil par manque de places disponibles. La priorité est donnée aux plus vulnérables, notamment les familles, les mineurs et les femmes.

Crises globales et régionales : *Les conflits en régions telles que l'Ukraine, la Syrie et d'autres zones de tension ont conduit à une augmentation des flux de réfugiés, mettant une pression supplémentaire sur nos ressources d'accueil et d'intégration. Ces crises ont souvent entraîné des déplacements massifs de populations, nécessitant une réponse rapide et adaptée pour fournir un abri et un soutien adéquat aux nouveaux arrivants.*

Voici un aperçu des principaux chiffres du réseau pour 2023 :

Les demandes de protection (asile) sont restées élevées avec près de 35.500 demandes enregistrées en Belgique, bien que cela représente une légère baisse de 3% par rapport à 2022.

Les départs des centres d'accueil étant inférieurs aux arrivées en raison de la prolongation des procédures d'asile, le nombre de personnes hébergées par Fedasil a augmenté tout au long de l'année 2023.

Par manque de places disponibles, 8.816 personnes n'ont pu intégrer le réseau d'accueil de Fedasil le jour de leur enregistrement.

Ces personnes, principalement des hommes isolés, ont été invitées à s'inscrire sur une liste d'attente et sont accueillies ultérieurement en fonction des places disponibles. Certaines d'entre elles sont temporairement hébergées dans le réseau pour sans-abris à Bruxelles, avec 2.000 places disponibles via une convention entre les niveaux régional et fédéral.

Fedasil a cherché à augmenter sa capacité d'accueil, créant ainsi 3.388 nouvelles places en 2023 malgré divers obstacles tels que le manque d'infrastructures, les autorisations administratives et les défis de recrutement.

Fin 2023, le réseau atteignait 35.651 places d'accueil.

Neuf centres d'accueil ont ouvert leurs portes en 2023, dont quatre directement gérés par Fedasil (à Alveringem, Grimbergen, Schaerbeek et Walcourt). Les centres temporaires de Fedasil à Bredene et Theux ont rouvert après des fermetures temporaires.

Une baisse des arrivées de MENA (mineurs étrangers non accompagnés) a été enregistrée en 2023, avec 2.744 jeunes entrant dans le réseau, soit une diminution de 28% par rapport à 2022.

Rôle de SAM dans l'intégration des migrants

En plus d'organiser l'accueil des demandeurs de protection internationale (DPI) en Time out, happy time et de mise en autonomie ou sémi-autonomie, SAM joue un rôle crucial dans l'intégration des migrants. Cela inclut :

Séances de formation et d'emploi :

Nous offrons des programmes de formation (FLE et citoyenneté) pour améliorer les compétences des migrants et faciliter leur interaction avec les citoyens et leur accès au marché du travail.

Accompagnement à l'intégration interculturel : Nous organisons des rencontres interculturelles via le projet potager, le brunch annuel et le duo vers l'inclusion pour promouvoir l'inclusion et la cohésion sociale.

Accompagnement social et juridique : Nous fournissons une assistance dans les démarches administratives et juridiques pour aider les migrants à naviguer dans le système belge.

Malgré un environnement complexe et des défis nombreux, SAM asbl a réussi à maintenir et à étendre son soutien à ses bénéficiaires grâce à des efforts concertés et à une adaptation continue aux circonstances changeantes. Nos réalisations en 2023 témoignent de notre résilience et de notre engagement à poursuivre notre mission.

NOMBRE DE DEMANDES

En 2023, 35 507 personnes ont introduit une demande de protection internationale à l'Office des étrangers (OE). Ce chiffre inclut les 284 personnes arrivées en Belgique dans le cadre d'une réinstallation.

Le nombre total de demandeurs est légèrement inférieur par rapport à 2022, quand 36 871 personnes ont introduit une demande de protection. On observe donc une baisse de 3,7%. Au cours des 7 premiers mois de 2023, le nombre mensuel de demandeurs n'a pas dépassé les 3 000 personnes. D'août à décembre, le seuil des 3 000 personnes a été franchi chaque mois, avec un pic en octobre (3 740 personnes).

En 2023, la moyenne mensuelle des demandeurs enregistrés à l'OE était de 2 959, contre 3 073 en 2022.

En 2023, 67,6% des demandeurs étaient des hommes, contre 32,4% de femmes. Pour certains pays, comme l'Afghanistan, la proportion des hommes est nettement plus élevée (89%)

En 2023, les principaux pays d'origine des demandeurs de protection internationale en Belgique étaient la Syrie, l'Afghanistan, la Palestine, la Turquie, et l'Erythrée.

En 2023, 5 918 personnes ont introduit une demande subséquente de protection internationale. En pourcentage, la part des demandes subséquentes a augmenté dans le nombre total des demandes par rapport à l'année précédente (16,7% en 2023, contre 12,6% en 2022). Pour certains pays parmi les 10 principaux pays d'origine, comme l'Afghanistan (31,8%) et la Moldavie (32,9%), la proportion des demandes subséquentes reste particulièrement élevée.

En 2023, l'OE a enregistré 2 594 demandeurs de protection internationale qui se déclarent mineurs étrangers non accompagnés, soit une baisse de 32,7% par rapport à 2022. Après examen par le service des Tutelles, 1 660 d'entre eux sont provisoirement reconnus comme mineurs d'âge. Ces examens ne sont pas encore tous terminés. Parmi les demandeurs de protection internationale qui se déclarent mineurs étrangers non accompagnés, il y avait 87% de garçons. 26% d'entre eux sont originaires d'Afghanistan, 18% d'Erythrée et 15% de Syrie.

NOMBRE DE DÉCISIONS²

«En 2023, le CGRA a pris 25 356 décisions pour un total de 29 885 personnes. Par rapport à 2022, il s'agit d'une hausse de 23,6% (en nombre de dossiers). Cette augmentation a été réalisée grâce au recrutement de nouveaux officiers de protection, qui étaient en moyenne 15% plus nombreux en 2023. Le CGRA a également poursuivi ces actions spéciales pour renforcer son efficacité tout en préservant la qualité des décisions et en prenant en compte le bien-être des collaborateurs.

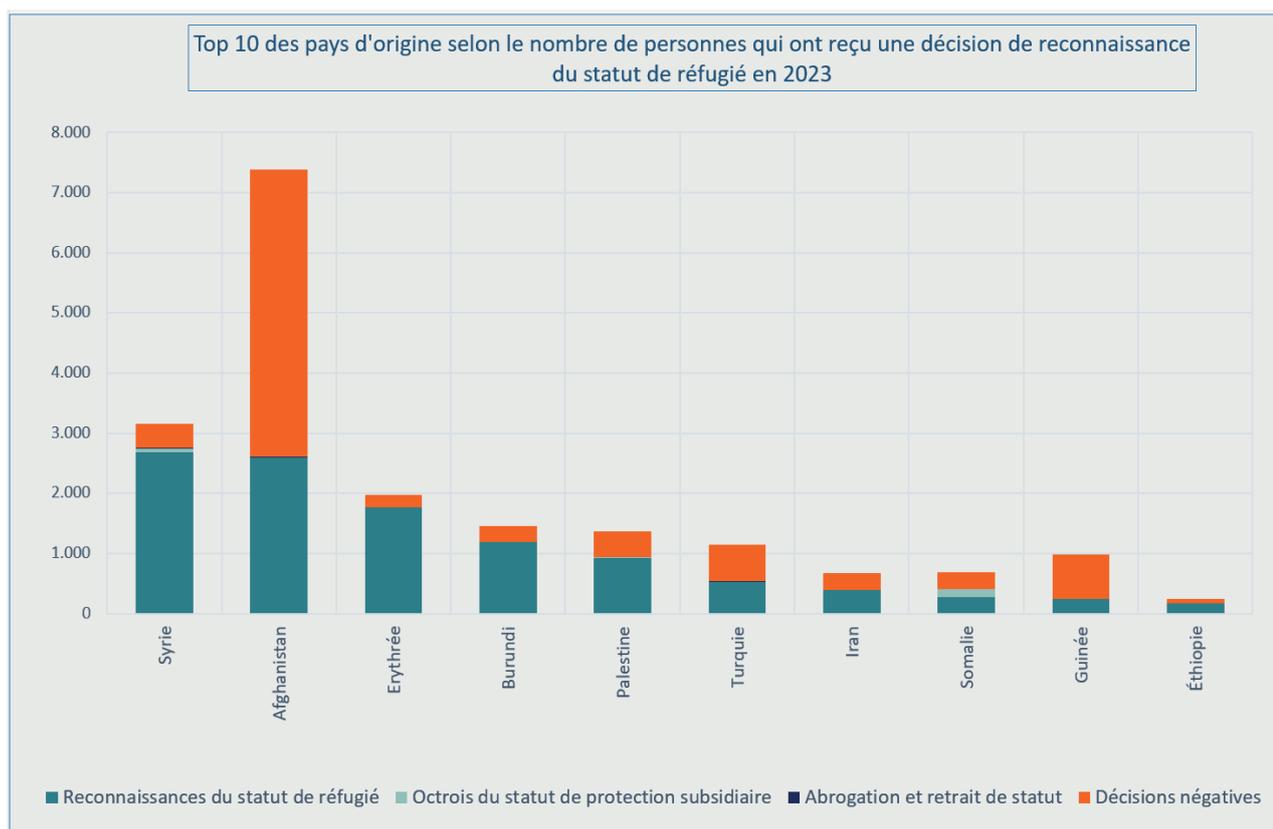
Dans 43,5% des décisions finales prises en 2023, le CGRA a estimé que le demandeur relevait effectivement d'un statut de protection internationale. Ce taux de protection était légèrement supérieur par rapport à 2022 (43 %).

42% des décisions prises en 2023 étaient des décisions de reconnaissance du statut de réfugié et 1,5% des décisions d'octroi du statut de protection subsidiaire.

En 2023, le plus grand nombre de statuts de réfugié ont été octroyés à des Syriens (2 689), des Afghans (2 595), des Érythréens (1 770) et des Burundais (1 187). Le plus grand nombre de statuts de protection subsidiaire ont été octroyés en 2023 à des Yéménites (152), des Somaliens (127), des Syriens (57) et des Irakiens (16).

Le nombre de décisions d'irrecevabilité (qui concernent principalement des demandes subséquentes et des demandes de personnes qui se sont déjà vu accorder un statut de protection dans un autre État membre de l'UE) a diminué par rapport à l'année 2022, mais en proportion, leur niveau reste élevé : ces décisions représentaient 15,8% du total, contre 17,9% en 2022. Ces dossiers doivent être traités prioritairement. Si l'on ne tient pas compte des décisions d'irrecevabilité, le taux de protection

Bien que le CGRA ait pris près de 30 000 décisions en 2023, la charge de travail a poursuivi sa hausse pour s'établir à 26 525 dossiers (31 998 personnes). Cette augmentation est due à deux facteurs. Premièrement, malgré une productivité en hausse, la moyenne mensuelle du nombre des demandes dépassait celle des décisions. Deuxièmement, l'Office des étrangers a transmis un nombre nettement plus important de dossiers au CGRA en 2023 : il s'agissait en moyenne d'un nombre de dossiers concernant plus de 3 000 demandeurs par mois.»



(2)texte, Constats et chiffres du CGRA 2023, repris du site du CGRA

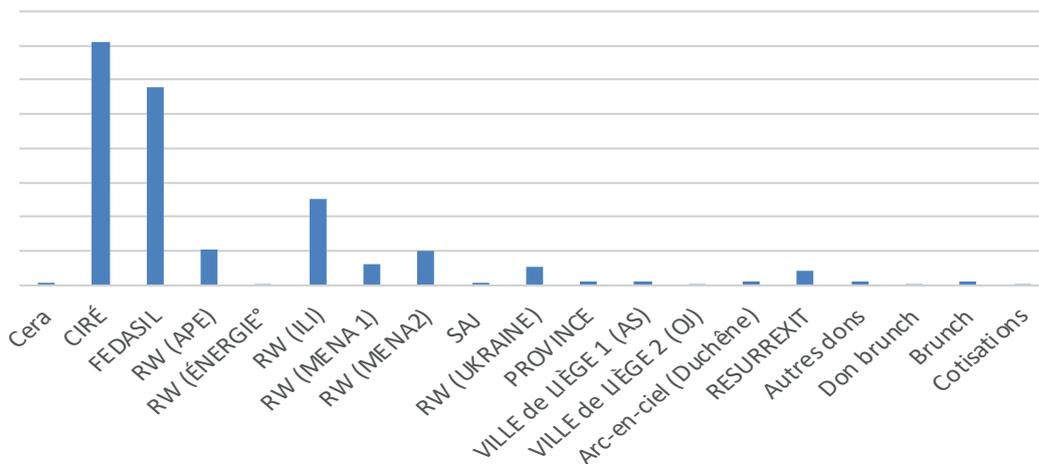
VI. Finances

En 2023, SAM asbl a maintenu une situation financière stable. Le résultat net de l'année est positif, reflétant une gestion prudente des ressources., bien que cela soit un exercice pas vraiment évident pour de petites asbl comme la nôtre. Le bilan montre des actifs et des passifs en équilibre, assurant une base financière solide pour les activités futures.

Sources de financement

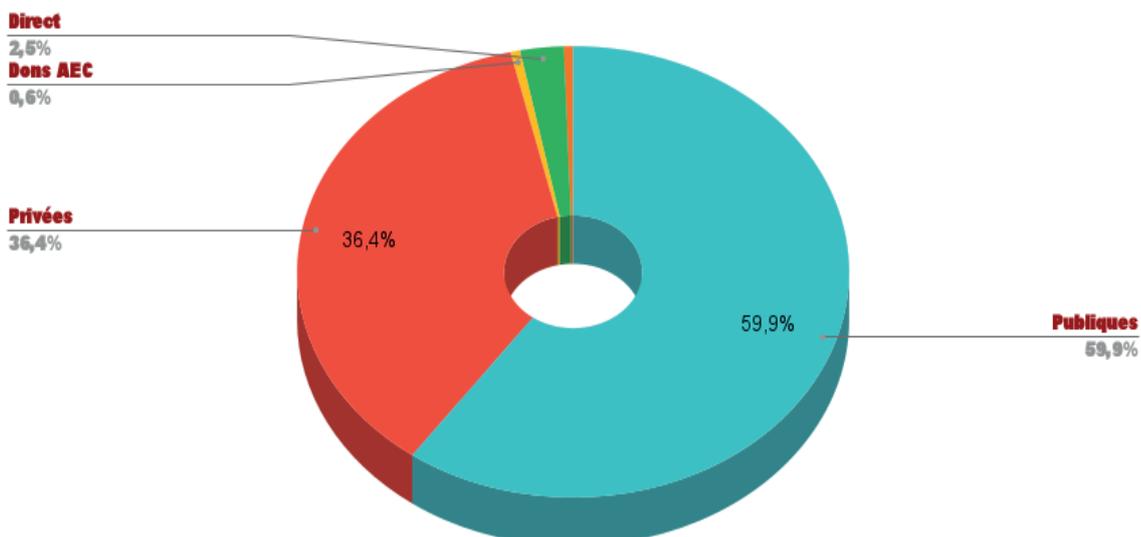
Les sources de financement de SAM asbl en 2023 ont été diversifiées pour assurer la durabilité de nos opérations :

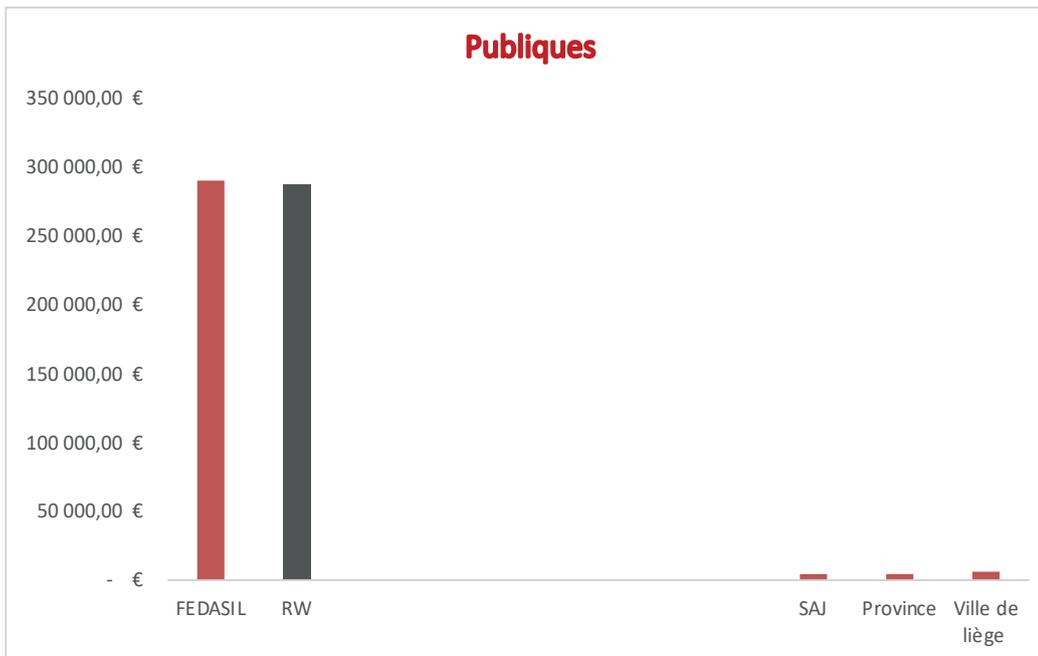
Financement reçu en 2023



- **Subventions gouvernementales :**

SUBVENTIONS

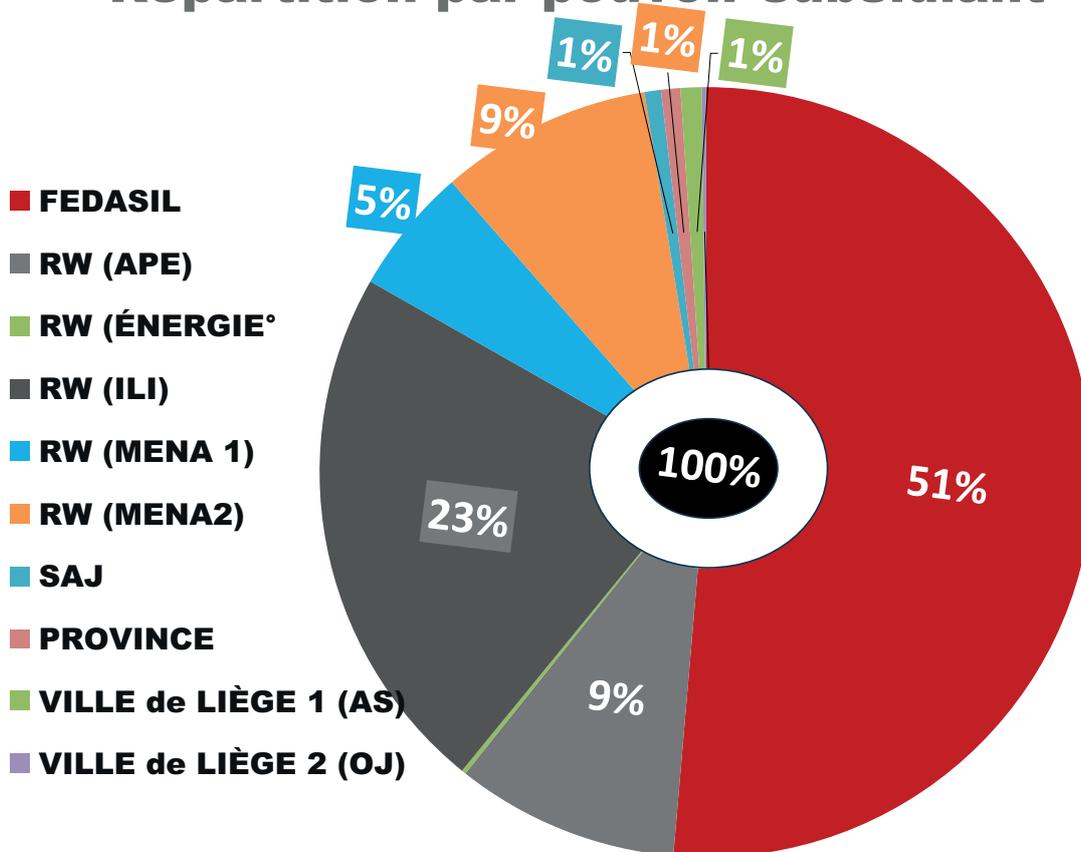




Les subsides des pouvoirs publics jouent un rôle crucial et déterminant dans le financement de projets d'utilité publique et de missions de service public. Ces subventions sont indispensables pour permettre à de nombreux projets de se poursuivre tout simplement ou de voir le jour, projets qui autrement resteraient à l'état de simples idées. Toutefois, bien que ces fonds soient d'une importance indéniable et

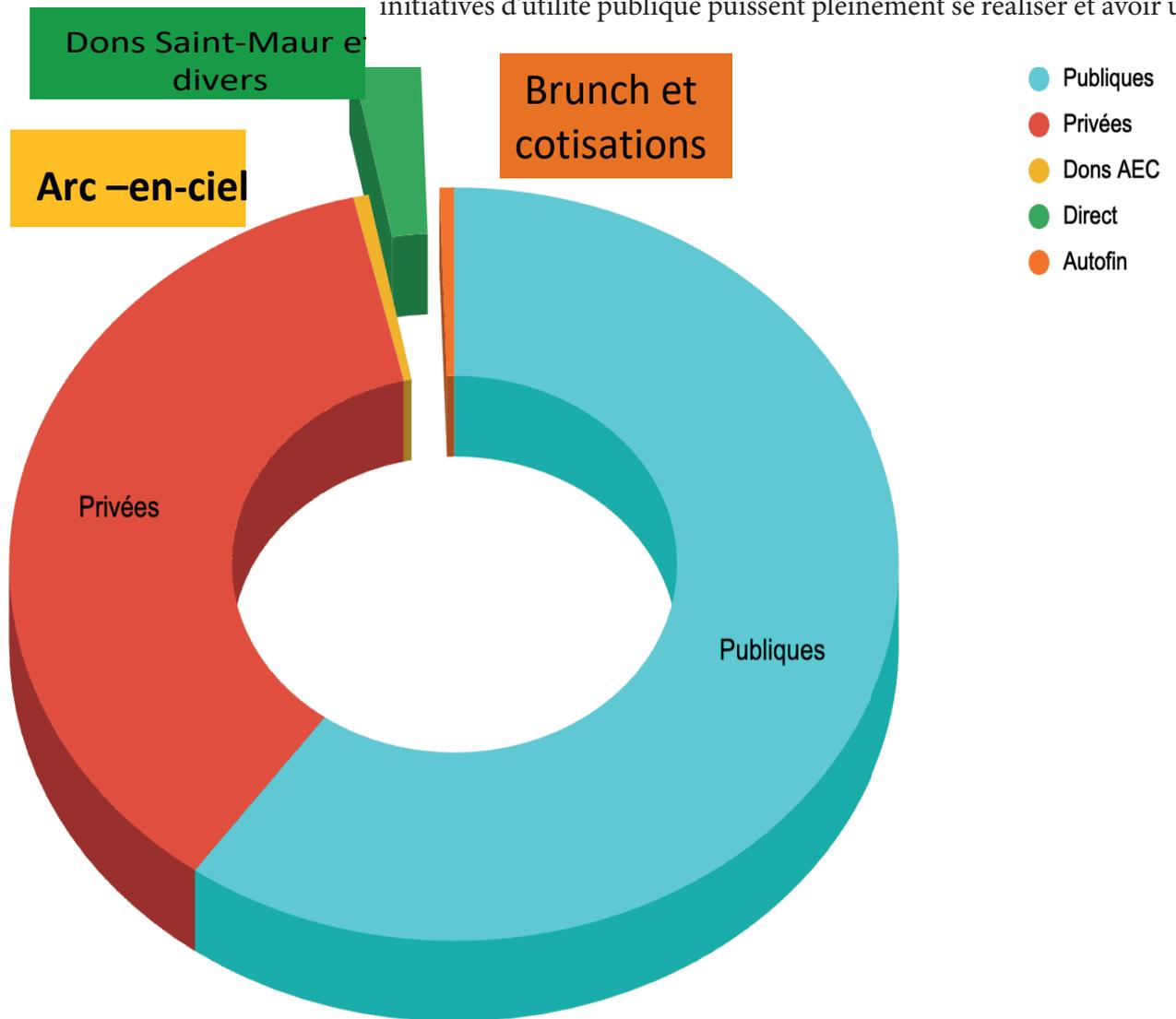
qu'ils apportent une aide précieuse, ils se révèlent souvent insuffisants pour couvrir l'ensemble des coûts et répondre à tous les besoins nécessaires.

Répartition par pouvoir subsidiant

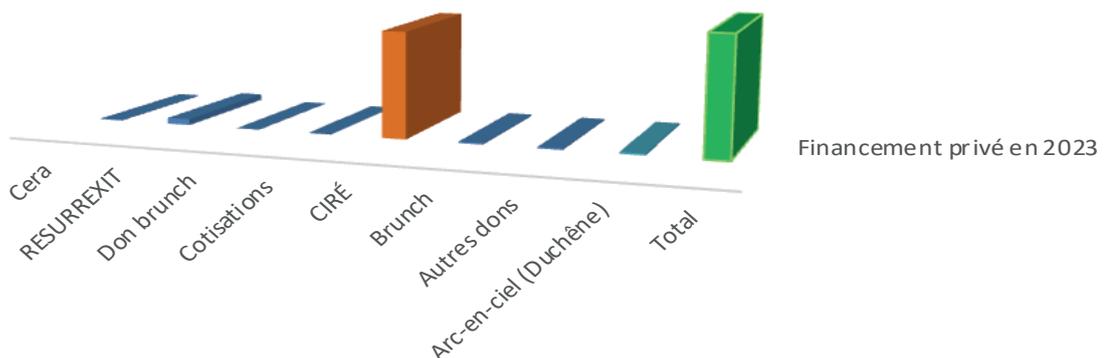


Voici l'architecture des apports privés en 2023 par rapport aux soutiens privés

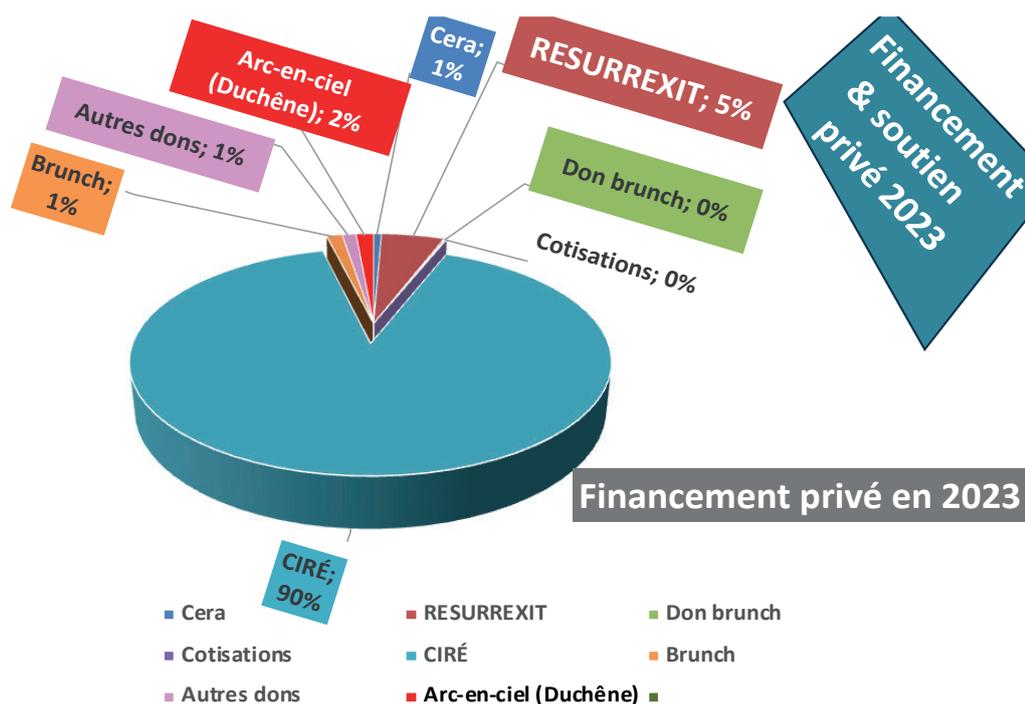
C'est ici que l'apport du secteur privé et le mécénat deviennent essentiels. Le soutien financier des entreprises, des fondations, des écoles et des particuliers permet de compléter le manque à gagner et de garantir la viabilité et le succès des projets. Ces contributions supplémentaires sont cruciales pour que les initiatives d'utilité publique puissent pleinement se réaliser et avoir un



Financement privé en 2023



Ce graphique des soutiens et financements de partenaires privés pour 2023 révèle un fort apport d'une seule source majeure, CIRÉ, ainsi qu'une contribution significative mais moindre de RESURREXIT et d'autres sources. Divers dons, tels que ceux de la société de construction Duchêne et de l'école primaire Saint Maure de Cointe à Liège, via l'organisation d'une marche parrainée au profit des jeunes mineurs étrangers



non accompagnés, bien que moins importants, sont tout aussi appréciés et nécessaires pour atteindre un équilibre budgétaire. Deux types de dons sont identifiés : les dons directs versés via le compte de SAM et les dons indirects, versés via le compte Arc-en-ciel, déductibles fiscalement sous certaines conditions. Les cotisations des membres et les recettes du brunch complètent ce tableau. Pour assurer une certaine stabilité financière à moyen terme, il est crucial de diversifier nos sources de financement et d'engager davantage nos membres. L'une des pistes explorées depuis quelques années déjà est l'organisation du brunch qui représente un peu plus de 1% des apports privés

• Utilisation des fonds:

L'utilisation des fonds est dictée par les conditions imposées par le pouvoir subsidant, le partenaire financier et l'objet du financement.

Les pouvoirs publics subventionnent généralement les frais de personnel et de fonctionnement, dans une certaine mesure et sous quelques conditions strictes, ainsi que quelques investissements dans du matériel durable (informatique, mobilier, etc.). D'autres ne subventionnent que les frais de fonctionnement à l'exception de tous frais de personnel. Généralement, ce sont des projets spécifiques qui sont financés, tels que **la mise en autonomie** des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ou encore le projet de «**time out**». Pour optimiser l'utilisation de ces fonds, il est essentiel de bien comprendre et de respecter les conditions spécifiques de chaque subvention et de diversifier les sources de financement pour assurer un équilibre financier, un casse tête permanent.

• Impact des dépenses :

Les dépenses ont permis de couvrir les frais mentionnés ci-dessus, tels que les rémunérations et les frais de fonctionnement. Cependant, nous avons dû faire face à un défi majeur : l'augmentation continue et inexorable du coût de la vie depuis l'apparition de la Covid-19, exacerbée par la guerre russo-ukrainienne. Ces événements ont entraîné des indexations des prix pouvant survenir deux à trois fois par an.

Cette situation aurait pu être atténuée par une indexation des subventions, non pas l'année suivante, mais immédiatement, au moment de l'augmentation des prix et des salaires. Malheureusement, cette absence de réactivité dans l'indexation des subventions a eu des conséquences significatives.

Malgré l'aide insuffisante de certains pouvoirs subsidants, cette situation a laissé une marque indélébile sur la santé financière de notre ASBL, ainsi que sur nos ressources humaines. L'augmentation des coûts sans compensation adéquate a mis une pression considérable sur nos finances, rendant difficile le maintien de nos opérations et le soutien de notre personnel.

• Projets spécifiques financés :

Pour 2023, les projets spécifiques se poursuivent sans perspectives réelles de survie au-delà de l'année de financement. Malheureusement, les financements ne couvrent jamais tous les coûts nécessaires pour mener ces projets à bien.

Comme mentionné précédemment, en plus des projets spécifiques traditionnels tels que le «Time Out», la mise en autonomie et le parcours d'intégration décliné en plusieurs volets, SAM s'est enrichi de trois nouveaux projets entre la fin 2022 et la fin 2023 : Youth in Transit, Escale, et Transition.

Le projet Transition, en particulier, a un impact significatif. Il permet de sortir les migrants de la rue en leur offrant non seulement un toit, même temporaire, mais aussi en leur permettant d'ouvrir leurs droits sociaux tels que le revenu d'intégration. Cependant, se transformer en agence immobilière ne s'improvise pas, rendant la gestion de ce projet complexe et exigeante. Ce projet vise à la fois les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) et les adultes, et l'équipe de SAM en est très fière.

L'expertise acquise grâce à ces initiatives permettra à terme de développer et de pérenniser cette approche via le projet APL, avec le soutien probable de la Région wallonne. Il suffira de le professionnaliser avec des moyens en ressources humaines adéquats.

Cependant, le social ne peut avoir d'échos que lorsqu'il prouve son apport concret sur le terrain.

Ces initiatives sont essentielles pour offrir un soutien concret et immédiat aux migrants, mais la durabilité financière de ces projets reste un défi majeur. Pour assurer leur continuation et leur succès à long terme, il est crucial de trouver des moyens de financement plus complets et de diversifier les sources de soutien.

Importance des Aides et Subventions

L'importance des aides et des subventions, même avec des montants moindres, ne peut être sous-estimée. Sans ces soutiens financiers, notre ASBL serait probablement en difficultés financières. Les subventions permettent de couvrir des coûts critiques et de maintenir les opérations courantes, assurant ainsi la continuité de nos projets et services. Leur contribution, bien que parfois limitée, est indispensable pour garantir la stabilité et la pérennité de notre mission



VII. Partenariat et collaborations

Les partenariats et collaborations jouent un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de SAM. Ils permettent de renforcer nos capacités, d'élargir notre portée et de garantir la durabilité de nos projets. Nos partenaires se répartissent entre le secteur public et le secteur privé, chacun apportant un soutien indispensable à notre mission. Pour rappel, nous assurons des missions de services publics.

Partenaires du Secteur Public

FEDASIL : L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, qui fournit un soutien financier structurel essentiel à nos initiatives de Time out et d'Escale.

La Région Wallonne : Apporte un soutien financier et structurel pour nos projets relatif au parcours d'intégration via le programme ILI, (initiative locale d'intégration) et par des subventions facultatives pour le volet autonomisation des mena et ex-mena. Obtenir des agréments pour ces apports

La Province de Liège : Contribue par divers moyens pour renforcer de manière transversale les secteurs déjà cités, aussi en soutenant des événements comme notre brunch annuel.

La Ville de Liège : Partenaire clé dans nos efforts d'intégration et de soutien aux migrants, via son département d'Action sociale.

Les **CPAS de Flémalle, de Tilff-Esneux** et de **Liège** : Ces centres publics d'action sociale fournissent des travailleurs sous l'article 60, à des coûts très avantageux, pour soutenir des structures comme la nôtre dans leurs missions de service public.

La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) : Participe activement à notre mission en soutenant divers projets et initiatives Fin de la dernière mission février 2023.

CRIPPEL (Centre Régional d'Intégration) : Un partenaire orienté vers le bénéficiaire et œuvrant pour l'intégration des personnes migrantes et il est mandaté par la Région wallonne pour accompagner et soutenir les ASBL de manière générale.

Institut Saint-Laurent : Apporte une part significative dans l'accompagnement de nos apprenants FLE en termes d'heures,

Donateurs privés : Bien que difficilement énumérables ici, leur apport est inestimable et permet de financer ce qui ne peut l'être par des fonds publics, comme les camps d'été susmentionnés.

Participants au brunch annuel : Ce brunch, qui combine interculturelité et autofinancement, est souvent soutenu par la Province de Liège et est essentiel à notre financement autonome.

Partenaires du Secteur Privé

Société SA Duchêne : Entreprise de construction qui soutient nos actions depuis plus de sept ans, apportant une aide précieuse et continue (Kits d'hygiène et kits scolaires entre autres).

ASBL CIRÉ : Nous collaborons étroitement avec cette organisation sur des projets tels que SAMED et Youth in Transit, ce qui renforce notre capacité d'intervention..

ASBL Arc-en-ciel : Grâce à ce partenariat, les dons reçus d'un minimum de 40 € via cette ASBL peuvent être déductibles fiscalement, ce qui encourage les contributions privées.

RESURREXIT : Fournit un soutien financier crucial pour nos initiatives pendant trois ans et des activités ont pu être organisées telles des camps d'été

École Saint Maur de Cointe : A organisé une marche parrainée au profit de SAM et de ses jeunes, permettant l'organisation des activités d'été pour les MENA.

Cera : Financement de matériel bureautique

Volontaires et Bénévoles

Nos volontaires et bénévoles sont la colonne vertébrale de SAM asbl. Leur dévouement et leur engagement permettent de mener à bien de nombreuses activités telles le soutien scolaire, les permanences jeunes et d'offrir un soutien inestimable à nos bénéficiaires. Sans leur contribution, beaucoup de nos initiatives ne pourraient voir le jour ou perdurer dans le temps. Leur travail quotidien renforce notre mission et nous aide à créer un impact positif et durable dans la vie de ces personnes.

Ces partenariats, qu'ils soient publics ou privés, sont la pierre angulaire de notre réussite. Ils nous permettent de mener à bien notre mission et de continuer à offrir des services vitaux aux migrants et autres bénéficiaires. Nous leur exprimons notre profonde gratitude pour leur engagement et leur soutien constant.

Les partenaires & Mécènes

5+



VIII. Ressources humaines

Salariés

8,73 ETP avec une moyenne de 11,75 personnes

Art 60 : 4 ETP (dont 1 admin& fin.)

Agent d'entretien : 0,26 ETP (10h/Sem)

Bénévoles : 5+

- Soutien incommensurable : viabilité du projet
- Une grande place et rôle importants pour les bénévoles
- Mission complexe : Turn over ardu depuis la création

Et les bénévoles sérieux et capables de faire le boulot sont rares...

Stagiaires : 2 à 6 stagiaires par an.



iStock
Credit: Amina D



Obstacles rencontrés

SAM asbl a fait face à plusieurs défis en matière de ressources humaines au cours de l'année 2023, notamment :

Augmentation des coûts salariaux :

Depuis l'arrivée de la Covid-19, et encore accentuée par la guerre russo-ukrainienne, l'augmentation du coût de la vie a conduit à des indexations salariales fréquentes, jusqu'à 2 ou 3 fois par an. Cela a exercé une pression considérable sur notre budget. La marge d'erreur ayant toujours été en deçà des prévisions les plus pessimistes.

Recrutement et rétention du personnel :

Trouver et retenir du personnel qualifié dans le secteur social est devenu de plus en plus difficile. Les conditions de travail exigeantes, certains salaires relativement bas comparés à d'autres secteurs et le régime et condition de travail rendent le recrutement complexe. Par exemple, les professeurs de Français Langue Étrangère (FLE) dans notre secteur travaillent même pendant les vacances scolaires, contrairement à leurs homologues de l'enseignement traditionnel. Cela rend leur recrutement et leur rétention particulièrement difficiles, car ces conditions de travail sont souvent perçues comme moins attractives..

Soutien insuffisant des subventions :

Les subventions publiques, bien qu'essentielles, ne sont souvent pas indexées en temps réel pour refléter les augmentations des coûts salariaux et autres dépenses. Cela crée un décalage entre les besoins financiers et les fonds disponibles.

:

Soutien insuffisant des subventions

Les subventions publiques, bien qu'essentielles, ne sont souvent pas indexées en temps réel pour refléter les augmentations des coûts salariaux et autres dépenses. Cela crée un décalage entre les besoins financiers et les fonds disponibles.

Gestion des bénévoles :

Coordonner efficacement le travail des bénévoles tout en leur offrant le soutien nécessaire peut être un défi, surtout avec des ressources limitées en personnel encadrant .

Stratégies pour les surmonter

Pour surmonter ces obstacles, SAM a mis en place plusieurs stratégies :

1

Diversification des sources de financement :

Augmenter les efforts de collecte de fonds auprès des donateurs privés, des entreprises partenaires et via des événements communautaires comme le brunch annuel. Cela permet de pallier les limitations des subventions publiques et de garantir une certaine flexibilité financière.

2

Renforcement des partenariats :

Développer des partenariats stratégiques avec des organisations telles que la société SA Duchêne, l'ASBL CIRÉ, l'ASBL Arc-en-ciel, Resurrexit, et des pouvoirs locaux tels que la Ville de Liège et la Province de Liège qui offrent non seulement un soutien financier mais aussi un renforcement de nos capacités d'action.

3 Optimisation de la gestion des ressources humaines :

L'idée de renforcer l'équipe avec un gestionnaire de projet et de mettre en place des programmes de formation continue pour le personnel et les bénévoles afin d'améliorer leurs compétences et leur engagement est essentielle. Mais surtout, il s'agit de leur donner des outils, peut-être pas « clés en main », pour mieux s'armer. Cela inclut également la valorisation des travailleurs sous art60 mis à disposition par les CPAS de Flémalle, de Tilff et de Liège.

4 Amélioration des conditions de travail :

L'organe d'administration envisage de proposer la mise en place d'avantages monétaires ou non, comme des horaires de travail flexibles, un environnement de travail collaboratif, ou des chèques repas pour améliorer la satisfaction et la rétention du personnel, selon les capacités budgétaires.

5 Lobbying pour des subventions ajustées et conditions de financement raisonnables :

Des fédérations de services sociaux et des ILI dont nous sommes membres, tels que COPILI ou GT mena de Namur, ont engagé des dialogues avec les pouvoirs publics pour plaider en faveur de subventions récurrentes et indexées en temps réel, afin de mieux refléter les augmentations des coûts et soutenir les besoins réels des ASBL comme la nôtre. Ils plaident également pour des subventions structurelles de type agrément en lieu et place des subventions facultatives à introduire chaque année, dont l'issue est incertaine et donc très insécurisante

6 Engagement des bénévoles et des travailleurs sous contrat art 60

Nos précieux bénévoles et travailleurs sous contrat art 60 sont la colonne vertébrale de notre ASBL. Leur dévouement et leur engagement permettent de mener à bien de nombreuses activités et d'offrir un soutien inestimable à nos bénéficiaires. Coordonner leur travail efficacement, tout en leur offrant le soutien nécessaire, est essentiel. Cela inclut des rôles clairs, une formation adéquate pour certains, et un soutien régulier. Sans leur contribu-

tion, beaucoup de nos initiatives ne pourraient voir le jour ou se poursuivre, nos missions ne seraient que partiellement honorées et nos objectifs partiellement atteints. Leur apport est crucial pour le succès et la continuité de nos projets. Mention spéciale également aux différents stagiaires, qui, bien que leur présence soit initialement pour des raisons de stage, effectuent souvent un travail exemplaire, parfois surpassant celui de certains salariés. Nous ne tarirons jamais d'éloges à l'endroit de ces trois types d'aidantsns ne seraient que partiellement honorées et nos objectifs mi-atteints. Leur apport est crucial pour le succès et la continuité de nos projets. Nous ne taritrons jamais d'éloges à leur endroit

Nous pensons que ces stratégies combinées permettront de créer un environnement de travail plus stable et plus motivant pour notre personnel, tout en garantissant la pérennité financière et opérationnelle de notre ASBL. Toutefois, le passif en termes d'épuisement risque de peser sur certains membres de notre équipe.

Les abtteries à recharger



IX. Organigramme

Services

L'organigramme de SAM asbl est un outil essentiel pour représenter visuellement la structure organisationnelle de notre équipe. Il décrit la hiérarchie, les rôles et les responsabilités de chaque membre, facilitant ainsi les interactions internes et la compréhension des responsabilités. Bien que les équipes soient réparties sur trois sites distincts en fonction des missions assignées, il n'en demeure pas moins que nous formons une seule et même équipe

AG. OA et Direction exécutif

A Rita. Sandrine, Habib, Samba

PAMEX

Guidance

Formation

Sociojuridique

SOCIOJURIDIQUE : Abou et Camille

PAMEX : Kokou, Zinet, Adrien, Gaëlle, Justine, Mamoudou, Banu, Ousseynou Yéhia, Nicolas, Jean- Claude, (Samir)

Formation (Fle et Cit.) Claire, Hachem (Laurie (15 jrs)

Guidance : Florence, Lionel, Lucie, Sarah, Oumaïma, (Joëlle, Éric,.)

Support :

- Admin : Marie,
- Aide compta : Edwige
- Gestion projets : Nadia
- Agent d'entretien : Jérôme et Ines

Direction : Samba



TEAM 2023



X. Perspectives

Objectifs pour 2024

Pour l'année 2024, SAM asbl se fixe plusieurs objectifs clés visant à améliorer et à étendre ses services :

- ➔ Renforcer la qualité des services : Continuer à fournir des services de qualité aux bénéficiaires en optimisant nos processus internes et en augmentant nos capacités d'accueil. La réflexion ayant mené au projet pilote relatif au fonctionnement des services sociaux, l'entame du projet de sémi-autonomie entre autres, en sont des exemples, la halte d'accueil dans les cartons depuis un moment, le projet IDO
- ➔ Renforcer les efforts d'inclusion : Mieux structurer et développer notre volet interculturelité notamment le duo vers inclusion pour offrir un soutien encore plus complet et adapté aux migrants de manière générale.
- ➔ Transposer le projet pilote IDO : Forts du succès du projet IDO développé à Namur, nous envisageons de le transposer à Liège en collaboration avec de nouveaux partenaires locaux.
- ➔ Développer des partenariats stratégiques : Établir de nouvelles collaborations avec des organisations locales et internationales pour diversifier nos sources de financement et améliorer notre impact.
- ➔ Accélérer la mise en place de la halte d'accueil : Un projet en gestation depuis quelque temps, la halte d'accueil connaîtra un coup d'accélérateur pour fournir un espace sécurisé et accueillant pour les migrants.

Besoins en Financement et en Ressources Humaines

Financement

- ➔ Diversification des sources de financement : Pour assurer la pérennité de nos projets, nous continuerons à chercher de nouveaux partenaires financiers, à diversifier nos sources de financement et à renforcer nos campagnes de dons.
- ➔ Subventions publiques et privées : Poursuivre la recherche de subventions auprès des pouvoirs publics et des fondations privées pour soutenir nos projets et assurer la pérennité de nos activités.
- ➔ Dons et campagnes de collecte de fonds : Intensifier nos efforts de collecte de fonds auprès des donateurs individuels et des entreprises partenaires, en mettant en avant l'impact tangible de leurs contributions.
- ➔ Augmentation des subventions publiques et privées : Plaider pour une augmentation des subventions récurrentes et indexées en temps réel pour mieux refléter les augmentations des coûts.

Ressources Humaines

Renforcement de l'équipe : Recruter de nouveaux membres du personnel, en particulier dans les domaines de la gestion de projet et du soutien psychosocial, pour répondre à la demande croissante de nos services

Valorisation des bénévoles : Continuer à mobiliser et à former des bénévoles, en mettant en place des programmes de reconnaissance et de développement pour maintenir leur engagement.

Valorisation du partenariat SAM /CPAS : Maintenir et continuer à collaborer étroitement avec les CPAS de Flémalle, de Tilff et de Liège pour intégrer des travailleurs Art. 60, tout en valorisant leur contribution essentielle à notre mission.

Formation continue : Mettre en place des programmes de formation continue pour notre personnel et nos bénévoles afin d'améliorer leurs compétences et leur engagement.

Travailleurs art 60 : Tirer parti de cette ressource précieuse en optimisant leur intégration et leur formation au sein de nos équipes pour maximiser leur apprentissage et leur apport/contribution.

En 2024, SAM asbl aspire à consolider ses acquis tout en se lançant dans de nouvelles initiatives maîtrisées. Nous sommes déterminés à renforcer notre structure organisationnelle et à maintenir l'engagement de nos partenaires et bénévoles pour surmonter les défis à venir et continuer à fournir une aide précieuse à nos bénéficiaires. Nous pensons que ces stratégies combinées contribueront à créer un environnement de travail plus stable et plus motivant pour notre personnel, tout en visant à garantir la pérennité financière et opérationnelle de SAM asbl.

Toutefois, nous restons conscients des défis persistants, notamment les alertes au risque d'épuisement d'un de nos services constatées vers la fin de l'année. Pour y remédier, nous nous engageons à mettre en place des mesures de soutien et de prévention, afin de garantir le bien-être de notre personnel et la continuité de nos missions.



Patchwork d'images



Activités



Activités

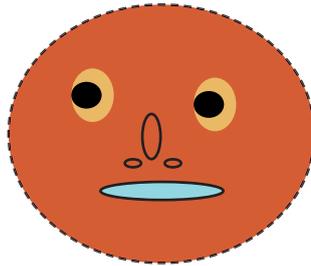


Et, en 2024

On poursuit l'aventure avec



???



XI. Quelques retours sympas & Conclusion

Quelques retours sympas & Conclusion

Il est de bon ton de parsemer les retours et autres témoignages tout au long des rapports. Mais, une fois n'étant pas coutume, je vais, comme le patchwork d'image, en rapporter quelques-uns ici avant de conclure. Laquelle conclusion, concernera, outre un bref rappel des défis de 2023, une mention spéciale pour l'équipe qui a été à pied d'œuvre sous l'orchestration de l'organe d'administration.

“ Bonjour et merci pour ce rapport,

Sharif va bien. Nous avons discuté aujourd'hui et il était de bonne humeur.
Il part de nouveau à l'école chaque matin, même s'il sait qu'il est élève libre.
Je pense que le Time-out lui a vraiment fait du bien.
Bien à vous,
D.P
Collaborateur social ”

“ Bonjour,

J'accuse bonne réception de votre rapport d'accompagnement d'A. et vous en remercie. A. se porte plutôt bien, il est bien intégré dans son nouveau Centre à Verviers où tout se passe bien hormis son problème de santé il va être prochainement opéré du dont il souffre. Au niveau de la relation interpersonnelle il n'y a rien à signaler; tout se passe bien jusque-là.
C'est l'occasion de vous remercier pour le travail réalisé avec A. Je m'excuse de n'avoir pas pu participer à
Bien
S.K
Tuteur ”

“ Bonjour Madame,

Merci pour votre retour.
Avec l'équipe MENA, nous avons observé de nettes améliorations au niveau du comportement d'Adpha- Celui-ci participe à toutes les activités proposées par mes collègues et il exprime ses émotions de manière plus sereine.

Je tenais à vous remercier pour le travail effectué avec Aw. Son séjour chez SAM ASBL a été très bénéfique.

Une belle après-midi à vous.
Caroline.
Coordinatrice MENA a.i ”

” Bonjour,

Je viens de lire le rapport que vous avez envoyé et cela ne m'étonne pas de ce jeune car il est souvent dans cet état d'esprit.

Depuis son retour, il semble se sentir mieux et être dans de bonne disposition pour son passage à la majorité.

Un grand merci pour votre travail et pour votre disponibilité.

Cordialement

K. V
Collaborateur Référent MENA “

“ Bonjour l'équipe de SAM,
Bonjour Kokou,

Mon dernier jour à Fedasil est arrivé, et je tenais à vous envoyer un petit message pour vous remercier, sincèrement pour cette année de collaboration pour les TO !

J'ai beaucoup apprécié les différents échanges et discussions que nous avons eus tout au long de l'année, c'était un vrai plaisir de travailler avec des personnes non seulement engagées, mais aussi très ouverts et sympathiques. J'en garderai d'excellents souvenirs !
Je vous souhaite déjà de merveilleuses fêtes de fin d'année et plein de bonnes choses pour la nouvelle année à venir !
Hélène
Fedasil ”



“ Bonjour,

J'accuse bonne réception du rapport de Time out.

Le jeune est revenu en forme du Time out et a confié que cela lui avait fait du bien.

*Merci encore pour votre collaboration.
Je vous souhaite une bonne journée,*

Bien à vous,

*Catherine
Assistante Sociale
Service MENA ”*

“ Bonsoir Monsieur Azianou,

Merci à l'équipe pour son travail ainsi que pour votre rapport très complet.

*C'était très intéressant.
Bonne continuation à vous.*

Cordialement.

*Thierry
Tuteur MENA agréé par le SPF Justice ”*

Conclusion

Ainsi, pour conclure, nous pouvons dire qu'en 2023, SAM a été confronté à des défis majeurs dans un contexte migratoire de plus en plus complexe, marqué par des politiques restrictives et une demande croissante pour nos services d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement tout au long des parcours d'intégration. Notre résilience et notre capacité d'adaptation ont été des atouts précieux, nous permettant de fournir un soutien essentiel aux personnes migrantes lato sensu et demandeurs de protection internationale, qu'ils aient des besoins médicaux spécifiques SAMED ou qu'ils nécessitent une stabilisation (PAMEX) ou une autonomisation (YIT & Escalé). Les efforts déployés, qu'ils concernent l'apprentissage du français (FLE), la citoyenneté, l'accompagnement social, le soutien juridique, l'interculturalité ou les services d'hébergement, illustrent notre engagement constant à améliorer les conditions de vie et l'intégration des personnes que nous accompagnons.

Nous souhaitons exprimer notre sincère gratitude, après avoir remercié nos bénévoles, travailleurs sous contrat Article 60, stagiaires et partenaires, à notre équipe dévouée, dont le travail acharné et la passion ont été les piliers de nos réalisations. À ceux qui sont partis ou qui partent pour de nouveaux horizons, nous adressons nos meilleurs vœux de réussite et notre reconnaissance pour leur précieuse contribution. Pour ceux qui poursuivent leur mission au sein de SAM et ceux qui nous rejoindront, nous renouvelons notre encouragement à continuer avec la même détermination et compassion.

Ensemble, nous continuerons à faire une différence significative dans l'accompagnement proposé, en renforçant notre engagement et en affrontant les défis à venir avec une volonté renouvelée de favoriser une vie inclusive et un meilleur vivre-ensemble.



XII. Contact

Pour celles et ceux qui liront ce rapport jusqu'au bout et souhaitent en savoir plus, nous serions ravis de vous accueillir et de répondre à toutes vos questions ! SAM asbl est présent sur trois sites, en plus de notre siège social. Notre équipe chaleureuse et dévouée est à votre disposition pour offrir un accompagnement personnalisé aux bénéficiaires et répondre à vos questions en tant qu'accompagnants ou partenaires ou futurs aidants. Voici comment nous joindre :

Siège social :



Adresse :
Rue Professeur Mahim, 40,
4000 Liège
NON



1.

Site PAMEX :



Adresse : Rue César Franck, 20,
4000 Liège
Téléphone : 02 250 42 20
Mail : pamex@sam-asbl.be
Services : Time-Out et Phase 3

2.

Site Guidance:



Adresse : Rue Paradis, 62,
4000 Liège
Téléphone : 04 264 39 27
Mail : mena@sam-asbl.be
Services : Mise en auto-
nomie, Phase 3 et SAMED

3.

ILI (Parcours d'intégration)



Adresse : Quai des Ardennes, 7, 4020 Liège
Téléphone : 1. [0471 83 08 61] - 2. [0471 94 78 35]
Mail 1 : coordination.fle@sam-asbl.be
Mail 2 : sociojur@sam-asbl.be
Services : 1. Formation, Citoyenneté - 2. Social et
Juridique

M. Contact



Encore merci